

La nature en ville comme élément de requalification des espaces publics et de création de lien social.

L'exemple du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy à Lausanne.

Clara Thentz

Sous la direction du Prof. Antonio Da Cunha



Photo : C. Thentz

*« Car enfin, qu'est-ce qu'un homme dans la nature ?
Un néant à l'égard de l'infini, un tout à l'égard du
néant, un milieu entre rien et tout ».*

Blaise Pascal, extrait des *Pensées*.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible grâce aux conseils, à l'aide et au soutien de plusieurs personnes. Je tiens donc ici à exprimer mes remerciements :

Au Professeur Antonio Da Cunha, mon directeur de mémoire, pour m'avoir suivie et guidée tout au long de mon travail et pour avoir répondu aux nombreuses questions qui ont jalonné sa réalisation.

À Natacha Litzistorf, directrice d'équiterre, pour avoir accepté d'être l'experte de mon travail, mais aussi pour ses conseils avisés et son soutien durant toute la durée de ma recherche. Mes remerciements vont également à tous mes collègues d'équiterre et plus particulièrement à Hélène Gaillard, qui m'a apporté une aide précieuse.

À Monsieur Jean-Christophe Bourquin, municipal en charge du département Sécurité sociale et environnement à la ville de Lausanne, qui m'a accordé un peu de temps pour un entretien, de même qu'à Monsieur Yves Lachavanne, du Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne, qui m'a également reçue.

Aux habitants et jardiniers du quartier Victor-Ruffy, qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions et sans qui ce travail n'aurait pas pu être ce qu'il est aujourd'hui.

Enfin, mes remerciements vont bien entendu à mes proches, qui m'ont soutenue, encouragée et supportée tout au long de mon travail : à Julien, qui m'a longuement écoutée, conseillée, et qui m'a apporté soutien et conseils durant plus de six mois ; à mes parents, mon frère et ma sœur, plus particulièrement à ma maman, pour sa relecture attentive de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe ; à mes amis : Christophe, qui a eu l'amabilité de me prêter son précieux dictaphone et avec qui les nombreuses discussions ont été tour à tour motivantes, déprimantes et rassurantes, à Margaux, Loïc, Cyril et Mathieu, et à mes colocataires Thomas et Dimitri, avec qui l'échange d'idées a souvent été très fructueux. Et à tous les autres qui voudront bien m'excuser de les avoir oubliés !

RESUMES

Résumé de 5 lignes

Ce travail de mémoire traite du plantage de l'Avenue Victor-Ruffly à Lausanne. Il cherche à comprendre dans quelle mesure cet aménagement de nature en ville contribue à la requalification des espaces publics et à la création du lien social entre les individus. Afin de comprendre la manière dont cet espace est perçu et apprécié par les personnes qui le pratiquent et le côtoient, nous sommes allés à leur rencontre, à travers la réalisation de plusieurs entretiens.

Résumé de 20 lignes

Dans un contexte général d'étalement urbain, avec des effets négatifs sur l'Homme, l'environnement et l'économie, une des solutions prônée par le développement urbain durable est celle de la densification de la ville. La densification passe par la reconstruction de la ville sur la ville, en plaçant au centre des actions entreprises, la variable de qualité. La densification de qualité est possible par la réalisation d'espaces publics agréables pour la population par exemple, favorisant les rencontres et intégrant la nature. Il s'agit de procéder à la requalification des espaces publics, qui peut se faire par l'intégration de nature et qui permet d'offrir en ville, à la population, des espaces verts de qualité. Ces espaces nouvellement aménagés permettent de limiter les départs de population vers les zones péri-urbaines et, ainsi, l'étalement urbain qui en résulte.

Partant de ce constat, ce travail tente de comprendre dans quelles mesures la nature en ville permet bel et bien une requalification des espaces publics, et quels aménagements sont les plus appropriés pour offrir une nature de qualité à la population. Cette étude a comme objet les plantages de la ville de Lausanne, petits jardins potagers partagés au sein des quartiers denses de la ville. Un seul des huit plantages déjà réalisés a été étudié, il s'agit de celui de l'Avenue Victor-Ruffly. Cet espace a fait l'objet d'un travail de terrain, sous la forme d'entretiens réalisés avec les habitants du quartier et les jardiniers du plantage. Le but de ces entretiens était de comprendre si cet espace avait permis de redonner de la qualité au quartier dans lequel il se situe et si par conséquent il contribuait à limiter l'étalement urbain. En parallèle, la dimension sociale de ces espaces a également été étudiée. Effectivement, dans un contexte social de multiplication des liens faibles au détriment des liens forts, il s'agissait de comprendre si ces espaces sont créateurs de lien social, et si oui, quelle forme de liens y est développée.

Mots-clés

Nature en ville / requalification / espaces publics / lien social / plantage / Lausanne / étalement urbain / densification / qualité / rencontres / interactions

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
------------------------	----------

PREMIERE PARTIE: CONTEXTE

2. LA VILLE : CHANGEMENTS, EVOLUTIONS, NOUVEAUX ENJEUX	6
2.1 LE CHANGEMENT DE LA VILLE	6
2.2 CONSEQUENCES	9
2.3 ESQUISSES DE SOLUTIONS	13
2.4 CONCLUSION DU CHAPITRE	16

DEUXIEME PARTIE: CADRE THEORIQUE

3. ESPACES PUBLICS, NATURE EN VILLE ET LIEN SOCIAL	18
3.1 LES ESPACES PUBLICS : HISTORIQUE, DEFINITION, ENJEUX	19
3.1.1 ESPACES PUBLICS – ESPACES PRIVES	19
3.1.2 DEFINITION DES ESPACES PUBLICS	20
3.1.3 PERCEPTION ET REPRESENTATION DES ESPACES PUBLICS	21
3.1.4 ENJEUX DES ESPACES PUBLICS	23
3.1.5 REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	24
3.2 LA NATURE EN VILLE	26
3.2.1 EVOLUTION DE LA NATURE EN VILLE A TRAVERS LES SIECLES	26
3.2.2 LA NATURE EN VILLE ET SES DIFFERENTES FORMES	30
3.2.3 LES BENEFICES DE LA NATURE EN VILLE	32
3.3 LE LIEN SOCIAL	34
3.3.1 CRISE DU LIEN SOCIAL ET INDIVIDUALISATION	35
3.3.2 LIEN FORT – LIEN FAIBLE	38
3.3.3 LIEN SOCIAL AU SEIN DES QUARTIERS	39
3.4 CONCLUSION DU CHAPITRE	40

TROISIEME PARTIE: ETUDE DE TERRAIN

4. PROBLEMATIQUE	42
4.1 QUESTIONS DE RECHERCHE, HYPOTHESES ET CADRE THEORIQUE	42
4.2 METHODOLOGIE	43
4.3 TRAVAIL DE TERRAIN	44
4.3.1 ENTRETIENS AVEC LES JARDINIERS DU PLANTAGE	44
4.3.2 ENTRETIENS AVEC LES HABITANTS DU QUARTIER	46
4.3.3 ENTRETIENS AVEC LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE	48
5. MISE EN CONTEXTE DE L'ETUDE DE TERRAIN	50
5.1 LE JARDINAGE COMMUNAUTAIRE : HISTORIQUE	50
5.2 LES PLANTAGES LAUSANNOIS	53
5.3 LE PLANTAGE DE L'AVENUE VICTOR-RUFFY ET SON QUARTIER	55

6.	RESULTATS DE LA RECHERCHE	62
6.1	PLANTAGE ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS	62
6.1.1	LE POINT DE VUE DE LA VILLE DE LAUSANNE	62
6.1.2	LE POINT DE VUE DES JARDINIERS DU PLANTAGE	64
6.1.3	LE POINT DE VUE DES HABITANTS DU QUARTIER	66
6.1.4	OBSERVATIONS	68
6.2	PLANTAGE ET CREATION DE LIEN SOCIAL	71
6.2.1	LE POINT DE VUE DE LA VILLE DE LAUSANNE	71
6.2.2	LE POINT DE VUE DES JARDINIERS DU PLANTAGE	73
6.2.3	LE POINT DE VUE DES HABITANTS DU QUARTIER	76
6.2.4	OBSERVATIONS	78
7.	RETOUR SUR LES HYPOTHESES	79
8.	CONCLUSION	81
9.	BIBLIOGRAPHIE	84
10.	ANNEXES	89

1. INTRODUCTION

La ville que nous connaissons actuellement est le produit d'une croissance économique et démographique sans précédent ces dernières années. Cette mutation se caractérise par une utilisation sans limite de la voiture et par l'essor de la construction de villas individuelles dans les zones périurbaines. Les villes sont toujours plus étalées, et les limites entre ville et campagne deviennent floues.

Dans ce contexte, les chercheurs d'abord, les collectivités publiques ensuite, ont saisi l'importance de changer nos modes de vies, afin notamment de ne pas épuiser les ressources énergétiques encore à notre disposition, et de préserver un environnement de qualité. Penser et agir selon les principes du développement durable, cela semble être une bonne option pour parvenir à ces buts. Des efforts peuvent être fournis dans le développement de réseaux de transports, dans la construction de logements de qualité sur des espaces laissés en friches en centre-ville ou dans la requalification des espaces publics afin d'en augmenter leur fréquentation. Ainsi, la construction de quartiers durables, le développement d'un réseau étoffé de tram ou de bus desservant une ville et sa périphérie, ou encore le développement d'espaces verts de qualité à l'intérieur des villes, sont autant de réalisations que les collectivités publiques ont les moyens d'entreprendre afin de limiter leur impact environnemental et énergétique.

Parmi les nombreuses actions permettant de rendre une ville plus durable, celle qui va nous occuper dans le cadre de cette recherche est la réalisation d'espaces publics de qualité au sein des quartiers, et plus particulièrement la réintroduction de nature en ville. Cette action a pour avantage de redonner de la qualité et de la valeur à des espaces jusque là délaissés par les habitants. Les citoyens n'ont ainsi plus à se rapprocher de la campagne pour bénéficier de la nature, ce qui ralentit considérablement le phénomène d'étalement urbain qui mite le territoire depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, l'évolution des villes constatée ces dernières années a également eu des conséquences en terme social. Les modes de vie que nous connaissons actuellement font la part belle à l'individualisme et au « chacun pour soi », au détriment des liens avec ses pairs et de la socialisation. Les liens sociaux sont passés de quelques liens forts avec sa famille et ses amis, à une multitude de liens faibles avec des personnes croisées moins régulièrement. Cette attitude peut avoir de nombreuses conséquences sur la vie d'un quartier, mais aussi sur l'isolement de la population. Quelles sont les attitudes à adopter afin de créer du lien social entre les individus ? Si l'on se focaliser sur l'échelle d'un quartier, est-ce que la création d'espaces publics de qualité peut

avoir pour conséquence de créer du lien entre les gens ? C'est autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre dans cette recherche.

Ce travail va aborder les multiples thématiques mentionnées ci-dessus. Dans un premier temps, nous allons poser un contexte à notre étude, qui sera celui du changement de la ville ces dernières années et de ses conséquences. Nous présentons ensuite les espaces publics, leurs aménagements et la représentation que peut s'en faire la population ainsi que les différentes méthodes de requalification de ces espaces. Nous nous arrêtons ensuite sur la nature en ville, et ses bénéfices, puis sur le lien social, son évolution depuis quelques années et la manière dont il se manifeste au sein des quartiers.

Dans un deuxième temps, nous présentons le jardinage communautaire de manière chronologique, suivie d'une présentation détaillée du projet de plantage de la ville de Lausanne, afin de bien comprendre les enjeux liés à ces espaces. Nous présentons ensuite le terrain sur lequel l'étude a été menée, soit le plantage de l'Avenue Victor-Ruffy à Lausanne. Nous proposons de comprendre ce terrain dans un contexte plus général, soit celui du quartier aux alentours de l'Avenue Victor-Ruffy.

Enfin, nous entrons dans la partie pratique de cette recherche. Afin d'avoir une vue la plus fidèle possible de la vie au sein du quartier et du plantage, il nous a paru nécessaire de réaliser des entretiens avec des habitants et des jardiniers du plantage, nous permettant d'évaluer les effets de la réalisation du plantage sur la requalification du quartier, mais également sur la création de lien social entre les habitants. Nous avons complété ces entretiens par une rencontre avec le municipal en charge du département Sécurité sociale et environnement à la ville de Lausanne et une rencontre avec un architecte-paysagiste du Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne.

Les recherches théoriques et les résultats des entretiens doivent nous permettre de répondre aux hypothèses posées au préalable.

PREMIERE PARTIE

CONTEXTE

2. LA VILLE : CHANGEMENTS, EVOLUTIONS, NOUVEAUX ENJEUX

Pour appréhender le sujet de cette recherche, il nous semblait nécessaire de faire une mise en contexte très générale, en l'occurrence celui du changement de la ville. Effectivement, depuis quelques décennies nous sommes face à une évolution sans précédent de la manière de faire et de penser la ville, qui n'est pas sans avoir de multiples conséquences sur l'Homme et son environnement. Ce chapitre est consacré à la description du changement de la ville et des conséquences de cette transformation, puis nous étudions quelques pistes de solutions qui tentent de réorienter l'évolution de la ville.

2.1 Le changement de la ville

La ville d'aujourd'hui, que nous connaissons et que nous pratiquons au quotidien, ne ressemble en rien à la ville d'hier. Les trente dernières décennies ont vu la ville se transformer en profondeur, à tel point que les nouveaux défis auxquels elle doit répondre sont multiples.

Pour Yves Chalas, la ville d'aujourd'hui est une ville que nous pouvons qualifier d'étendue, de discontinue et de polycentrique. Pour comprendre comment nous sommes arrivés à cet état de fait, il est nécessaire de s'intéresser à ce qu'était la « ville d'hier », et aux mécanismes qui nous ont conduit à la ville d'aujourd'hui.

- **La ville d'hier**

La ville d'hier, qui existait avant le boom de l'automobile et des déplacements individuels, peut être qualifiée de « ville de l'harmonie classique », de ville « de l'unité formelle du point de vue architecturale », de ville « compact, ramassée sur elle-même, fortement centripète et par là même essentiellement minérale, et par là même aussi essentiellement dense » (Chalas, 2000 : 90). Cette ville dense est le lieu de toutes les sociabilités, de la mixité et de la proximité. Les espaces importants au sein de la ville sont les quartiers et le centre-ville. Les quartiers sont de véritables petits villages à l'intérieur de la ville, où les gens se connaissent, se côtoient, échangent, développent des liens de solidarité et d'entraide importants. Les quartiers offrent à leur population toutes les opportunités nécessaires pour habiter, travailler et se divertir en un seul et même endroit. Parallèlement, le centre-ville est extrêmement important. Il fait figure de véritable cœur de la ville, où tout se passe et où les opportunités sont généralement plus importantes qu'au sein des quartiers. La « ville d'hier » se concentre en un territoire bien défini, et rares sont les constructions qui s'érigent au-delà de ce territoire, à la campagne ou dans les zones périphériques.

La ville d'hier « se nourrit des oppositions bien tranchées entre centre et périphérie, ville et campagne, ville et nature » (Chalas, 2000 : 90).

- **La ville d'aujourd'hui**

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la ville d'aujourd'hui est une ville qui s'est étendue, est devenue discontinue et polycentrique. Cela résulte d'un fait essentiel : le développement et la modernisation, dès le milieu du 20^{ème} siècle, des modes de transports et plus particulièrement des transports individuels motorisés (TIM). Les progrès technologiques permettent aux gens de se déplacer « plus, plus loin et mieux » (Chalas, 2000 : 99). Cette nouvelle disponibilité des transports individuels motorisés et l'accroissement de l'offre en termes de transports publics (TP) va avoir une nette influence sur le développement des villes. « Les innovations techniques qui accompagnent l'urbanisation dans les domaines de la construction, des transports et des télécommunications ont joué un rôle central dans la transformation et finalement dans la disparition des villes européennes » (Salomon Cavin, 2005 : 192).

Nous passons ici en revue les principaux changements entre la « ville d'hier » et la « ville d'aujourd'hui », en nous basant sur la vision développée par Yves Chalas dans son ouvrage « *L'invention de la ville* ».

Augmentation des déplacements

La disponibilité grandissante des modes de transports va permettre aux individus d'augmenter leurs déplacements. Ainsi, contrairement à la « ville d'hier », il n'est plus nécessaire de faire en sorte que les lieux de vie, de travail et de détente soient localisés aux mêmes endroits. Les individus ont le choix d'utiliser les TIM afin de travailler dans un autre quartier que celui dans lequel ils habitent, et il en est de même en ce qui concerne les loisirs. Ainsi, la ville fait face à un « allongement des déplacements domicile-travail, domicile-étude, domicile-loisirs » (Chalas, 2000 : 95). Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) dans son « Rapport d'état Air » de 2010, « entre 1980 et 2006, la distance parcourue annuellement par l'ensemble des habitants de notre pays a doublé, pour atteindre 114 milliards de personnes-kilomètres. 80 % de ces trajets sont effectués en véhicules motorisés privés et seulement 20 % en transports publics » (OFEV, 2010 : site internet).

Constructions dans les zones périurbaines

La disponibilité des modes de transports va contribuer à influencer les choix de localisation des individus. Ces derniers vont progressivement investir les zones qui se trouvent à la périphérie des villes. Ainsi, ils ont l'opportunité de travailler à proximité du centre-ville, tout en vivant dans une zone calme, éloignée des pollutions et des nuisances sonores du centre-ville. « Le milieu rural

revient en force comme le siège de tous les espoirs d'une vie meilleure et plus saine (...). L'heure est résolument au vert » (Salomon Cavin, 2005 : 75). Le « territoire du quotidien urbain s'est considérablement dilaté grâce à la vitesse des moyens de transport, qui permet de se loger, de travailler, de consommer et de se divertir toujours plus loin dans l'espace, et ce dans le temps même du quotidien » (Chalas, 2000 : 97). Les constructions qui sont faites dans les zones périurbaines sont majoritairement des maisons individuelles, en réponse à l'augmentation du pouvoir d'achat de la population. Les industries, les commerces, les entreprises vont également progressivement se développer dans les zones périurbaines, non construites, à proximité de la nature, où l'accessibilité au moyen des TIM est facilitée.

Abandon des centres-villes

Le développement sans précédent des constructions en périphérie, que ce soit pour l'habitat ou les loisirs a pour conséquence un « relatif abandon des centres-villes » (Chalas, 2000 : 94). Effectivement, les individus n'ont plus à s'y rendre afin d'avoir accès à une offre importante en termes de loisirs et de divertissements. Tout est disponible dans les différents centres développés en périphérie, qui sont en outre extrêmement bien reliés entre eux. Les centres-villes font ainsi face à un dépeuplement qui les appauvrit grandement. Plus personne ne souhaite habiter au centre-ville, trop pollué et porteur de nuisances. Les centres-villes ont perdu ce qui faisait leur renommée et leur succès à l'époque de la « ville d'hier ». Les zones périurbaines sont devenues des espaces polycentriques, qui font du centre-ville traditionnel et ancien un centre parmi d'autre.

Déclin des quartiers

L'abandon des centres va de pair avec une autre évolution propre à la ville d'aujourd'hui : « le déclin du quartier » (Chalas, 2000 : 98). Comme nous l'avons vu, le quartier, dans la ville d'hier, revêtait une importance considérable. Il participait à l'identité des individus, des habitants d'une ville. Avec l'évolution des villes, il n'est plus possible de s'identifier à un quartier. Les lieux de vie, les territoires du quotidien sont tellement multiples et divers que le sentiment d'appartenance au quartier est quasi inexistant. Les quartiers n'abritent à l'heure actuelle plus que les logements. « Tout le reste des pratiques urbaines, autrefois inscrites dans le quartier, dépendent maintenant de la mobilité hors du quartier » (Chalas, 2000 : 99).

Étalement urbain

Avec une urbanisation croissante en direction des zones périurbaines, les villes font face à un fort étalement urbain. Effectivement, la ville est partout, l'ensemble du territoire est plus ou moins colonisé par la ville. Il n'y a plus de distinction claire entre ville et campagne, entre ville et

périphérie. Ainsi, les villes englobent des pans entiers de nature, d'espaces non construits. Les morceaux de nature deviennent des morceaux de ville, nous sommes partout à la fois en ville et dans la nature. De plus, le nombre d'espaces inoccupés, non construits, de dents creuses ne cesse d'augmenter. La ville s'est développée de manière discontinue, très axée sur la périphérie, sans aménager tous les espaces constructibles. Alors que dans la « ville d'hier », rares étaient les constructions faites en dehors de la ville, celles-ci se développent maintenant de manière intensive.

La vision de la ville émergente, avancée par Yves Chalas et présentée ici ne remporte pas l'unanimité. Effectivement, pour lui, « quand un type de ville se meurt, c'est que déjà un autre type de ville s'épanouit » (2000 : 91). Son avis n'est ainsi pas partagé par les auteurs qui affirment la mort de la ville, à l'image de Françoise Choay, dans son article, publié en 1994 « Le règne de l'urbain et la mort de la ville ». Dans cet article, elle propose de se questionner sur la « disparition de la ville traditionnelle et (...) sur ce qui l'a remplacée » (citée par Salomon Cavin, 2005 : 191). Il ne s'agit pas d'annoncer que les villes sont mortes, mais plutôt que le terme de ville ne peut plus être utilisé pour qualifier le développement urbain contemporain. Salomon Cavin l'explique dans son ouvrage : pour Françoise Choay, « la ville que l'on imagine, dense, bien délimitée, homogène, formant un tout aisément définissable, n'existe plus. Elle fait partie de l'histoire et on la retrouve à l'état de reliquat dans les villes européennes » (2005 : 191).

La manière de voir et d'appréhender le changement de la ville varie d'un auteur à l'autre, mais les conséquences de cette évolution sont bel et bien présentes, et il devient difficile de les ignorer.

2.2 Conséquences

Le changement de la ville depuis le milieu du 20^{ème} siècle n'est pas sans avoir de multiples conséquences. Afin de comprendre la volonté de passer à de nouveaux modes d'urbanisation, à un développement urbain durable, il est nécessaire de se rendre compte des effets néfastes du développement des villes.

- **Augmentation des nuisances**

Pollution atmosphérique

L'augmentation de l'utilisation de la voiture individuelle ces 50 dernières années va de pair avec une augmentation des émissions de polluants atmosphériques. Les polluants provenant des gaz d'échappement notamment, sont extrêmement nocifs pour l'Homme et péjorent la qualité de l'air que nous respirons. « Alors que les charges de dioxyde de soufre (SO₂), de monoxyde de carbone (CO), de plomb, de cadmium et de zinc, éléments constitutifs des poussières fines, sont

généralement inférieures aux valeurs limites, celles-ci sont, dans certains cas, très largement dépassées pour les oxydes d'azote (NOx), l'ozone (composante du smog estival) et les PM10. S'agissant des poussières fines, 40 % de la population sont exposés à des niveaux dépassant la valeur limite » (OFEV, 2010 : site internet).

La pollution atmosphérique a de multiples conséquences néfastes pour l'Homme. Ainsi, « une exposition excessive à des polluants entraîne une augmentation des troubles et des affections respiratoires chez les enfants et les adultes » (OFEV, 2009 : site internet). Par ailleurs, la pollution atmosphérique entraîne en Suisse chaque année entre 3000 et 4000 décès, dont environ 300 dus au cancer du poumon. Les écosystèmes subissent également la pollution atmosphérique, avec de nombreux dommages constatés sur les plantes par exemple, tout comme l'économie, qui doit internaliser les coûts externes engendrés par la pollution atmosphérique.

Enfin, il est important de préciser que les TIM ne peuvent être tenus entièrement responsables de la forte pollution de l'air en Suisse, l'OFEV le précise dans son Rapport d'état Air : « les polluants atmosphériques sont émis par les cheminées et les pots d'échappement ou lors de l'évaporation de produits chimiques » (OFEV, 2010 : site internet).

Nuisances sonores

La circulation routière est la principale source de bruit en Suisse, suivie par les chemins de fer et l'aviation. « En dépit des progrès réalisés dans la lutte contre ce bruit, la population est aujourd'hui plus fortement incommodée qu'il y a 20 ans. Les principales raisons de cette détérioration sont l'utilisation de véhicules à moteur toujours plus lourds et une circulation qui ne cesse d'augmenter » (OFEV, 2011 : site internet). A l'heure actuelle, ce sont plus d'un million de personnes qui sont exposées, au cours d'une journée, à des niveaux de bruit excessifs dus à la circulation routière. Les individus habitant les villes et les agglomérations sont davantage exposés aux nuisances sonores que ceux résidant dans les zones rurales. C'est l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), entrée en vigueur en 1986, qui fixe les valeurs limites d'immission (VLI), seuils au-delà desquels le bruit dérange le bien-être de la population.

Les nuisances sonores ont de multiples effets sur la santé, avec par exemple le stress, la nervosité, les troubles de la concentration ou du sommeil, voire des problèmes cardio-vasculaires. Le bruit engendre également des coûts externes élevés, en termes de frais de santé notamment et de baisse de valeur des biens immobiliers. Il a également pour conséquence une ségrégation sociale au sein des quartiers, avec les populations aisées qui s'installent dans des quartiers moins exposés. Ainsi, « les personnes pauvres souffrent davantage du bruit, car elles ont moins de choix pour leur lieu d'habitation » (OFEV, 2011 : site internet), et doivent ainsi se loger à proximité d'endroits très bruyants.

- **Augmentation des surfaces d'habitat et d'infrastructures – forte consommation du sol**

Comme nous l'avons vu précédemment, la ville d'aujourd'hui fait face à une augmentation des constructions de villas individuelles à sa périphérie, mais également à une augmentation des surfaces réservées aux infrastructures, industries, entreprises, bureaux ou commerces. Le développement de ces constructions nécessite une grande quantité de terrain, que ce soit pour la réalisation elle-même, mais également pour tous les cheminements qui permettent de relier les maisons individuelles. Ainsi, « les surfaces d'habitat et d'infrastructures ont gagné presque 24 pour cent en 24 ans depuis la première moitié des années 1980. En valeur absolue, l'augmentation est d'environ 600 kilomètres carrés, soit la superficie du lac Léman », selon l'Office fédéral du développement territorial (ARE, 2010 : site internet).

La croissance de l'urbanisation se fait généralement au détriment des terres agricoles. La Suisse n'est pas épargnée par ce problème, étant donné que « depuis des décennies, la Suisse voit sans discontinuer disparaître de bonnes terres agricoles. Elle compte à chaque seconde environ un mètre carré de surface agricole en moins. Sur le Plateau, la cause principale en est la croissance massive de l'urbanisation » (ARE, 2010 : site internet). Il est ainsi devenu fréquent de déclasser des zones agricoles afin d'en faire des zones à bâtir permettant de répondre à la demande croissante de terrain.

- **Dégradation des paysages et de l'environnement naturel**

L'urbanisation grandissante au sein des espaces périurbains entraîne également une dégradation des paysages. « Le paysage se modifie sans cesse. Cette transformation s'est d'ailleurs accélérée durant ces dernières décennies. Des éléments caractéristiques et des habitats proches de l'état naturel ont disparu, et avec eux la qualité qui rend un paysage attractif pour les hommes aussi » (OFEV, 2010 : site internet).

Les villas individuelles, les routes, les infrastructures, les zones industrielles, les entreprises, les commerces, etc. prennent la place d'espaces jusque là inoccupés, d'espaces de délasserment qui faisaient partie du paysage d'une région. Le morcellement du territoire « affecte les paysages tant ruraux qu'urbains et conduit à la disparition progressive de leurs caractéristiques et de leurs qualités spécifiques. Le paysage tend à devenir uniforme et l'homme perd peu à peu ses racines culturelles liées à son environnement » (OFEV, 2009 : site internet).

Parallèlement, la construction de nouvelles infrastructures met également en danger la faune et la flore suisses. « L'homme exerce (...) une influence sur des facteurs essentiels à la diversité des espèces, et notamment sur les habitats de la faune et de la flore. De nombreux milieux naturels ont été fragmentés: il n'en subsiste qu'une partie ou ils ont complètement disparu » (OFEV, 2010 : site internet).

- **Ségrégation spatiale**

De l'étalement urbain et de la périurbanisation résulte également le phénomène de ségrégation spatiale ou « d'un tri social qui est plus ou moins fonction de la distance au centre-ville » (CESAER, 2006 : 9). Effectivement, « l'augmentation du revenu, en induisant une demande de consommation de logement plus importante, a éloigné la frontière de la ville en déplaçant les ménages vers la périphérie des agglomérations où le prix de la terre est plus faible » (CESAER, 2006 : 10). Ainsi, le mouvement de périurbanisation opère un tri sélectif entre les populations, et les différentes zones de la ville ne sont pas habitées par les mêmes classes de population. Cela s'explique par le fait que « les ménages appartenant à différentes classes de revenu font des arbitrages différenciés entre coûts fonciers et coûts de déplacements et ne se localisent donc pas aux mêmes endroits » (CESAER, 2006 : 11).

Les ménages les plus aisés ont tendance à se localiser davantage au centre-ville, là où les coûts fonciers sont élevés. Les ménages à revenu moyen (ouvrier qualifiés et professions intermédiaires) vont davantage s'installer dans les zones périurbaines, là où le prix des terrains est abordable mais où il est presque nécessaire de devenir propriétaire et où l'utilisation de l'automobile est indispensable. Enfin, les ménages à faible revenu restent dans les zones suburbaines. Ce sont des ménages qui « n'ont pas (...) les moyens d'acquérir une automobile et (...) d'accéder à la propriété privés, (et qui) n'ont pas pu suivre le mouvement » (CESAER, 2006 : 11). Ils sont localisés dans ce que l'on pourrait appeler les « banlieues », souvent très denses, et extrêmement mal desservies par les transports publics. Cet état de fait peut engendrer un sentiment de ghettoïsation pour ces populations, qui se sentent mises à l'écart de la ville et de ses opportunités. Ce sentiment est par ailleurs renforcé par la ségrégation sociale qui accompagne généralement la ségrégation spatiale. Effectivement, les individus appartenant à la même catégorie socio-professionnelle restent « entre eux », et cela même au sein du territoire, sans entrer en contact avec les personnes des autres catégories. Il n'y a plus réellement de mélange entre les individus.

- **Autres conséquences**

Aux conséquences que nous avons mentionnées dans ce chapitre, nous pouvons également ajouter les problèmes liés à l'augmentation de la consommation énergétique ainsi que ceux de la gouvernance au sein des territoires. Ces deux thématiques ne sont pas directement liées à celles abordées dans ce travail, nous n'avons ainsi pas jugé nécessaire de les développer autant que les autres. Nous donnons cependant quelques éléments non négligeables afin de comprendre les enjeux.

L'augmentation de la consommation énergétique est directement liée aux modalités de croissance spatiale de la ville et à la dépendance automobile. Ainsi, depuis le début du 20^{ème} siècle, la consommation énergétique en Suisse est en augmentation constante. Elle a ainsi doublé depuis les années 1960, passant de 2000 Watt/habitants à 6000 Watt/habitants en 2005. L'énergie qui est consommée est faite à 80% d'énergie fossile¹. Cette énergie n'est pas renouvelable, les quantités disponibles sont limitées et sa combustion provoque la formation de gaz à effets de serre. Avec une consommation énergétique qui a triplé en plus de 40 ans, il devient impératif de chercher des énergies alternatives, renouvelables et propres.

Le problème de gouvernance territoriale est directement lié à l'étalement urbain, au développement des zones suburbaines et à l'augmentation de l'utilisation des TIM. Le fait que les individus ne vivent plus forcément dans la même commune que celle dans laquelle ils travaillent et pratiquent leurs loisirs pose de nombreux problèmes, que nous allons rapidement énumérer. Premièrement, il existe une inégalité des coûts, entre la ville-centre qui assume davantage que les communes périphériques, notamment parce qu'elle accueille les pendulaires. Vient ensuite une certaine disparité aux seins des services publics, avec une offre plus importante suivant où les contribuables et consommateurs habitent, mais également une surenchère de l'offre en termes de services publics, qui conduit dans certains cas à un gaspillage du sol et des ressources. Se pose également la problématique de la déconnexion entre les pratiques et la citoyenneté. Effectivement, le citoyen pendulaire passe du temps dans une commune pour son emploi, mais vote dans une autre commune, celle où il habite. Il n'a ainsi pas d'influence sur les décisions importantes concernant la commune où il travaille.

L'étalement urbain n'a ainsi pas uniquement des conséquences sociales ou environnementales, mais également politiques et économiques, qu'il est important de ne pas négliger.

2.3 Esquisses de solutions

Il n'existe pas de solutions toutes faites aux problèmes engendrés par l'évolution de la ville. Nous pouvons uniquement esquisser quelques pistes de solutions sur lesquelles il est possible de travailler. Dans le cadre de notre recherche, nous allons nous intéresser à la solution de la densification.

Le but de la densification est l'augmentation de la densité des ménages, des habitants et des emplois au sein de la ville, tout en développant l'urbanisation vers l'intérieur de l'agglomération.

¹ L'énergie fossile est l'énergie qui est issue de la décomposition d'organismes vivants. Il s'agit du pétrole, du charbon et du gaz naturel.

Cette manière de faire permet ainsi une économie du sol, une meilleure utilisation des transports publics et des infrastructures.

D'après Antonio Da Cunha (cours Développement urbain durable I, Quartiers durables, 2009), il y a trois manières de faire de la densification : il faut faire une ville compacte, une ville de qualité et une ville polycentrique.

- **Ville compacte**

Faire une ville compacte signifie qu'il faut utiliser les volumes et le potentiel à bâtir interne, c'est-à-dire « construire la ville sur la ville », en utilisant les bâtiments et les espaces mal ou peu exploités. Pour cela, il est possible de procéder de différentes manières :

- compléter le programme architectural, en comblant les interstices, rajoutant une aile ou des niveaux supplémentaires à des bâtiments déjà existants ;
- transformer et réaffecter les combles, les annexes, toutes les parties des bâtiments existants qui sont peu ou mal exploitées ;
- rénover ou réhabiliter les bâtiments, afin de les moderniser ou d'en construire de nouveaux ;
- utiliser les friches urbaines, espaces bâtis ou non, réservés aux activités industrielles, commerciales, ferroviaires ou militaires, vacantes depuis un certain temps, qui offrent des possibilités de constructions intéressantes au centre-ville ;
- promouvoir l'habitat groupé, habitat souvent de type R+1, qui offre une très bonne densité, tout en étant une alternative à la maison individuelle ou aux immeubles de plusieurs étages. (Da Cunha, 2009 : cours DUD I)

Toutes ces opérations de reconstruction de la ville sur la ville permettent d'obtenir une meilleure densité au centre-ville, et offrent ainsi de nouveaux logements sans avoir à acquérir des terrains ou à déclasser certaines zones.

Cette nouvelle disponibilité peut influencer le comportement des individus, en limitant les départs vers les zones périurbaines.

- **Ville de qualité**

La densification de la ville doit être de qualité. Afin de donner envie aux individus de rester en ville ou de revenir s'y installer, il est important que les nouvelles constructions ou les rénovations/réhabilitations se fassent en mettant un fort accent sur la qualité.

Pour cela, l'offre de logements doit être adaptée à la situation des territoires, tout en répondant aux besoins des populations spécifiques : étudiants, personnes âgées, personnes à mobilité

réduite, etc., afin qu'aucune de ces classes de population ne se sentent mises à l'écart de la ville ou d'un quartier.

Il faut également développer, au sein de la ville, la mixité, tant fonctionnelle que sociale, afin que les individus aient tout ce dont ils ont besoin pour vivre, travailler, se divertir, dans un périmètre restreint, qui ne nécessite pas l'usage de la voiture. Un accent particulier doit être mis sur un accès équitable aux services, qu'il s'agisse des services publics, sanitaires ou des moyens de transport par exemple.

D'importants aménagements doivent être entrepris au sein des espaces publics. Ceux-ci doivent être davantage multifonctionnels, afin de répondre aux besoins d'une population mixte et variée, et devenir des lieux de rencontre incontournables. Au sein de ces espaces publics, il est important de réfléchir aux choix en termes de mobilier urbain et d'éclairage, ce qui permet de donner une identité propre à chaque espace, tout en le sécurisant et en le rendant accessible à tous.

Enfin, il est important de re-naturer la ville et les espaces publics, en faisant de l'urbanisme végétal notamment. La réintégration de nature dans les espaces publics leur donne une qualité appréciable, et permet d'offrir à la population des espaces verts au cœur de la ville. Ces derniers remplacent ainsi avantageusement la nature que les individus vont chercher en s'installant dans les zones périurbaines. « Un cadre de vie urbain de qualité est un enjeu majeur pour promouvoir un développement urbain durable, dans la mesure où il peut offrir un contrepoids au rêve de la villa individuelle » (Dind, 2008 : 1).

- **Ville polycentrique**

Nous l'avons vu précédemment, la ville d'aujourd'hui possède de multiples centres, en plus de son centre-ancien traditionnel. Ces nouveaux centres doivent être pris en compte dans les nouveaux modes de planification de la ville. Ainsi, il est par exemple nécessaire de « densifier de manière différenciée » (Da Cunha, 2009 : cours DUD I), ce qui signifie ne choisir que quelques-uns de ces nouveaux centres afin de les densifier, et de les relier entre eux au moyen des transports publics. « Le modèle de ville polycentrique en réseau vise un objectif de densification accessible, dans lequel les fonctions du centre principal peuvent être dispersées en plusieurs centres secondaires, éventuellement spécialisés et reliés entre eux par des transports publics permanents » (Da Cunha, 2009 : cours DUD I). Généralement ce sont les pôles proches des axes de transports qui sont densifiés, cela dans le but de favoriser le transfert modal².

² « Le transfert modal désigne la modification des parts de marché des différents modes de transport entre elles. Elle est le plus couramment utilisée dans le sens de la promotion des alternatives à l'automobile, principalement dans et aux alentours des agglomérations. Ainsi, lorsque les pouvoirs publics déclarent vouloir "favoriser le transfert modal", ils sous-entendent généralement la diminution de l'utilisation de

Au sein de la ville polycentrique, un effort doit également être fait en ce qui concerne les transports. Il est important d'intégrer la planification spatiale et politique des transports dans le développement des villes. Cette pratique permet d'influencer les comportements de mobilité, les choix modaux³, la consommation de sol par les transports, la consommation d'énergie et les émissions polluantes. L'utilisation des TP doit être favorisée, au détriment des TIM. Pour cela, des mesures doivent être prises, pour les TIM, dans le domaine de la disponibilité des places de parc au centre des villes et à la périphérie. En réduisant le nombre de places de stationnement, les individus auront ainsi tendance à utiliser davantage les transports publics. D'autres mesures doivent être prises également pour les transports publics : la distance à parcourir en transports publics doit être raisonnable, la fréquence de la desserte doit être suffisamment élevée pour palier l'utilisation des TIM, le nombre de changement doit être le moins élevé possible, et enfin, l'arrêt de TP doit se trouver à 200 mètres au maximum du lieu de vie, de travail, de loisirs de l'individu qui souhaite utiliser les transports publics. Dans la ville polycentrique, les transports publics doivent devenir concurrentiels par rapport à la voiture, ils doivent influencer un des trois paramètres suivants : le confort, le temps et le coût, paramètres extrêmement importants pour les déplacements.

2.4 Conclusion du chapitre

Au vu de l'évolution de la ville depuis quelques décennies, il paraît évident que de nombreux changements doivent être amorcés afin de s'approcher d'un développement urbain durable, qui tienne compte à la fois des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

La thématique abordée dans ce travail de mémoire, relative à la nature en ville comme élément de requalification de l'espace public, s'inscrit parfaitement dans ce contexte de construction de la ville sur la ville et de création d'une ville de qualité. La création de nouveaux espaces naturels, de verdure permet de redonner aux quartiers, aux espaces publics et aux villes une qualité qui leur manquait et que la population s'évertuait à aller chercher à la périphérie, au risque d'empiéter sur les espaces naturels et agricoles. Il semblait dès lors important de poser le contexte dans lequel se sont développés ces nouveaux modes d'aménagement des espaces publics et à quels enjeux ils tentent de répondre.

l'automobile au profit des modes de déplacement durables que sont typiquement la marche à pied, le vélo et les transports en commun ».

(Source : <http://www.technoscience.net/?onglet=glossaire&definition=10122>)

³ Choix du mode de transport à utiliser pour la réalisation d'un trajet.

DEUXIEME PARTIE

CADRE THEORIQUE

3. ESPACES PUBLICS, NATURE EN VILLE ET LIEN SOCIAL

Cette partie théorique regroupe les trois thématiques les plus importantes de ce travail : les espaces publics, la nature en ville et le lien social. Dans un premier temps, nous avons souhaité consacrer un chapitre à chacune de ces thématique, mais il s'est avéré qu'en les liant, cela donnait davantage de poids et de sens au cadre théorique. Afin de comprendre la logique selon laquelle nous avons travaillé, nous pouvons nous baser sur le schéma n°1 ci-dessous.

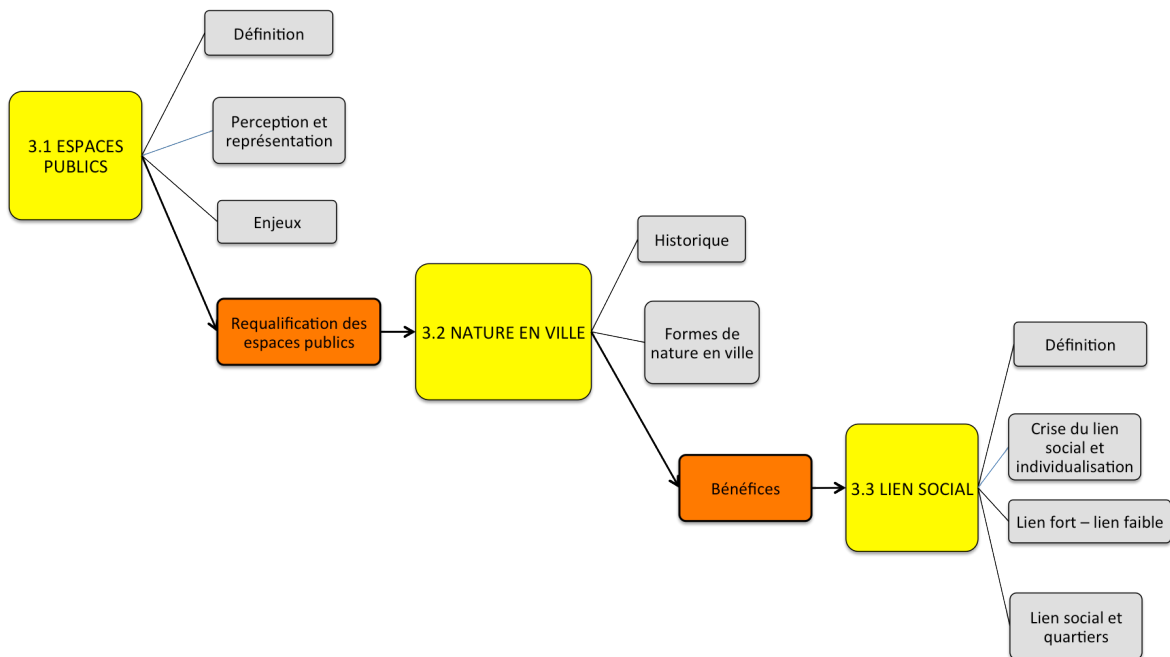


Schéma n°1 : organisation du chapitre 3

Ce schéma peut se comprendre de la manière suivante : les espaces publics sont la thématique de base de ce travail. Nous les avons définis, avons présenté la perception et la représentation que les individus peuvent se faire des espaces publics, puis nous en avons présenté les enjeux, plus particulièrement en termes de qualité. A cela est venue s'ajouter une thématique sur la requalification des espaces publics. La fin de cette première partie permet de faire le lien avec la suivante, en se posant la question de la place de la nature dans la requalification des espaces publics. La deuxième partie est ainsi consacrée à la nature en ville, à son historique, aux diverses interventions possibles relatives à la nature en ville ainsi qu'aux bénéfices de l'intégration de nature en ville. La fin de cette partie s'ouvre ensuite sur une interrogation : les espaces publics aménagés de manière naturelle sont-ils plus enclin à générer du lien social entre les personnes qui les fréquentent ? Cette interrogation va ainsi nous mener à l'ultime partie de ce chapitre, relative au lien social. Nous avons tenté de donner une description complète de ce qu'est le lien

social, de la différence entre le lien fort et le lien faible, ainsi que sur le lien social et la vie au sein des quartiers notamment.

En procédant de cette manière, il nous semblait que les trois thématiques abordées s'emboîtaient de manière logique, sans alourdir notre travail.

3.1 Les espaces publics : historique, définition, enjeux

En préambule, il est important, lorsque nous parlons des espaces publics, de bien faire la différence entre l'espace public et les espaces publics, qui, pris au singulier ou au pluriel, ne signifient pas la même chose. Effectivement, « *l'espace public* relève du vocabulaire de la philosophie politique et aussi depuis peu de celui des sciences de la communication, tandis que *les espaces publics* trouvent leur emplacement dans le glossaire des édiles, ingénieurs, urbanistes, architectes et plus récemment des paysagistes » (Paquot, 2009 : 3). Ainsi, l'espace public est le lieu de la communication, du débat, de la publicité des opinions, de la circulation de l'information et de l'exercice de la démocratie, tandis que les espaces publics sont des « endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité » (Paquot, 2009 : 3). Par conséquent c'est dans la notion d'espaces publics au pluriel que s'inscrit le présent travail. Effectivement, le sens donné par Jürgen Habermas à l'espace public, qui « permet aux opinions privées d'être rendues publiques » (cité par Paquot, 2009 : 10), ne présentait pas un réel intérêt dans le cadre de cette recherche.

3.1.1 Espaces publics – espaces privés

Afin de définir ce que sont les espaces publics, nous devons dans un premier temps les différencier des espaces privés. Nous pourrions avancer que les espaces publics sont ceux dont l'entretien, la réalisation, la rénovation, etc., incombent aux collectivités publiques, et les espaces privés sont ceux qui sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. Cette distinction entre privé et public est valable dans la Grèce Antique, étant donné qu'« Aristote considère qu'il est nécessaire de diviser le territoire d'un Etat en deux parties, l'une étant du domaine commun, l'autre attribué aux particuliers. La partie commune est protégée des agissements des propriétaires par une législation indiquant leurs droits et leurs devoirs » (Paquot, 2009 : 69). Mais à l'heure actuelle il n'est plus possible de distinguer un espace public d'un espace privé en se basant uniquement sur les notions de propriété. « Le statut d'un espace, privé ou public, ne suffit pas toujours à réguler l'ensemble des enjeux d'accessibilité ou plus largement d'usages, qui s'exercent sur cet espace » (Dind, 2008 : 5). Ainsi, « depuis quelques années, les espaces publics sont ceux que le public – ou des publics – fréquente indépendamment de leurs statuts juridiques. Ainsi, des lieux privés ouverts à un certain public sont qualifiés d'*espaces publics*, comme par

exemple un centre commercial ou un galerie marchande » (Paquot, 2009 : 3). La différence entre ces deux types d'espaces découle surtout des pratiques et usages qu'en font les individus. Les espaces privés sont ceux dans lesquels les individus peuvent agir sans être exposés au reste de la population, ils agissent de manière privée, dans un espace qui leur appartient. Les espaces publics, au contraire, exposent les agissements des uns à la vue des autres, et rendent publics les actions, les discussions, les déplacements, etc.

3.1.2 Définition des espaces publics

La notion d'espaces publics a connu plusieurs évolutions dans le temps. Le terme même d'espaces publics n'a été articulé qu'en 1960 environ, bien que le concept soit plus ancien.

Dans les villes grecques et romaines, les espaces publics sont les places et rues où les individus se réunissent, et dont l'entretien est sous la responsabilité des édiles⁴. Jusqu'au Moyen-Âge aucun intérêt n'est accordé à l'aspect esthétique des espaces publics, ils sont uniquement le lieu de rencontres et d'échanges. Dès le 17^{ème} siècle, sous Louis XIV, de réels efforts vont être entrepris afin de prendre soin de ces espaces. « La voirie doit être, à la fois, belle et pratique, mettre en spectacle la ville et faciliter la circulation » (Paquot, 2009 : 75). Cette tendance va se poursuivre deux siècles plus tard, sous Napoléon III, avec le baron Eugène Hausmann, qui va redessiner Paris en perçant des rues, des avenues et des boulevards, et en créant des parcs et des squares. Enfin, dès le début des années 1960, le terme « espaces publics » commence à être utilisé, pour définir « tout ce qui n'est pas construit ou clôturé à des fins purement privées, c'est-à-dire, en fait, tout ce qui n'est pas bâtiments et jardins ou cours clôturés des habitations individuelles » (Paquot, 2009 : 86). Dans les années 1980, les espaces publics sont vus comme des « lieux de vie les plus diverses offrant le plus grand choix d'activités, donc des lieux de liberté, des lieux de sociabilisation que la meilleure cellule d'habitation ne remplacera jamais » (de Sablet, 1988 : 16).

Au vu de l'évolution de la notion et du concept d'espaces publics, il est difficile d'en proposer une définition qui soit universelle et qui aborde tous les aspects qui le composent. Il est intéressant d'en proposer une définition par la forme, à l'image de Bassand et al. : « La forme urbanistique de l'espace public urbain peut être définie par le réseau des rues, ruelles, boulevards, places, autoroutes, etc. qui innervent l'urbain. Ce réseau irrigue des quartiers, des zones et des équipements dont l'architecture s'impose avec force à l'espace public. Le réseau d'espaces publics comprend encore des espaces verts qui, selon leur taille, sont eux aussi traversés par des rues ou autres voies. Le plus souvent, ce réseau de rues, places et parcs est libre de constructions et se trouve régi par le droit public » (2001 : 12).

⁴ Les édiles étaient des magistrats romains en charge de l'inspection des édifices et des jeux, ainsi que de l'approvisionnement de la ville.

Paquot propose également une définition complète de la forme des espaces publics : « Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, campagnards ou montagnaux, bref, le réseau viaire et ses à-côtés qui permettent le libre mouvement de chacun, dans le double respect de l'accessibilité et de la gratuité » (2009 : 3).

Il est intéressant enfin de se pencher sur la définition que donne Paquot des interactions au sein des espaces publics : « les espaces publics (...) mettent en relation, du moins potentiellement, des *gens*, qui s'y croisent, s'évitent, se frottent, se saluent, conversent, font connaissance, se quittent, s'ignorent, se heurtent, s'agressent, etc. Ils remplissent une fonction essentielle de la vie collective : la communication » (2009 : 7).

Pour notre travail et compte tenu de ce qui précède, nous comprenons les espaces publics comme des lieux ouverts, accessibles à tous les individus. Dans la mesure où nous nous intéressons davantage aux questions de nature, nous incluons dans les espaces publics tous les parcs, squares et espaces arborisés, en plus du réseau viaire.

La particularité de notre travail réside dans le fait que l'espace que nous avons étudié est un espace semi-privé, qui influence un espace public. Nous allons ainsi analyser à la fois cet espace semi-privé, mais également ses effets au sein de l'espace public dans son ensemble.

3.1.3 Perception et représentation des espaces publics

Il est important, lorsque nous parlons des espaces publics, de ne pas passer à côté des usagers de ces espaces, comme l'explique Bassand et al. : « Les acteurs des espaces publics sont une composante dont nous ne pouvons nous passer. La compréhension, l'explication des espaces publics et, partant, l'action qui pourrait être déclenchée à leur égard, passent par l'analyse des acteurs » (2001 : 16). Nous avons choisi de parler des acteurs ou usagers des espaces publics en examinant la perception ou la représentation qu'ils se font d'un espace public. Le fait de s'intéresser à cette thématique va nous permettre également de traiter rapidement celle des usages liés aux espaces publics, étant donné que « la réputation associée à un lieu précis va influencer son usage » (Bassand et al., 2001 : 77).

La perception qu'un individu se fait d'un espace, que ce soit un espace public, naturel ou urbain, dépend de nombreux facteurs, dont l'importance n'est pas égale. Ainsi, « la façon dont un individu se représente le paysage repose tout d'abord sur des caractéristiques personnelles, physiologiques et psychologiques, de l'âge de l'observateur, de son état d'esprit au moment de l'observation. Bien entendu, le milieu socio-culturel joue un rôle majeur ainsi que l'éducation, la civilisation de l'époque et les techniques dont on dispose » (Paulet, 2002 : 8). Paulet insiste également sur le fait que les représentations sont chargées de culture, et qu'elles varient selon les

sociétés et leurs systèmes de valeurs. Enfin, il fait également mention de l'importance non négligeable de l'éducation dans la manière dont les individus se représentent les espaces. (2002 : 19). Bailly rajoute à cela les « expériences précédentes du perceuteur » parmi les éléments influençant la perception, tout comme « la mémoire (et) la personnalité » (1977 : 36 & 48). Lynch, dans son ouvrage « *L'image de la cité* », admet le fait selon lequel les représentations de l'espace sont individuelles et uniques, mais il le nuance en affirmant qu'il existe une concordance entre les représentations des membres d'un même groupe. « Ce sont des images collectives, exprimant l'accord d'un nombre significatif de personnes » (Lynch, 1977 : 8).

La perception d'un espace et de sa conception va influencer l'adhésion de l'individu à cet espace et par conséquent l'usage qu'il va en faire. Ainsi, pour qu'un espace soit apprécié et utilisé, il faut que sa lisibilité soit facilitée, que l'individu s'y repère et le perçoive comme un élément « positif ». Comme l'explique Bailly, « après avoir filtré les informations en fonction de sa personnalité, de ses contraintes et de ses motivations, l'individu prend une décision qui peut mener au comportement. Les messages sont transformés en actions et agissent indirectement sur le monde réel » (1977 : 28). Paulet va dans le même sens, en précisant que l'action d'un individu traduit sa conception des choses (2002 : 35), tout comme le précisent également Bassand et al., qui affirment que la « réputation associée à un lieu précis va influencer son usage » (2001 : 77).

Pour qu'un espace soit lisible et donc perçu de manière positive, il est important de mettre l'accent sur la qualité et la personnalité de cet espace, notamment en termes de forme, de couleur ou de disposition, mais également en rapport avec la nature de cet espace, son caractère, sa forme, sa localisation ou son odeur (Lynch, 1977 : 11 et Paulet, 1977 : 37).

Toussaint et Zimmermann vont plus loin en énonçant des principes de base de la perception visuelle, que nous exposons ici :

- les volumes doivent être simples ; le regard ne doit pas hésiter ;
- les espaces doivent être embrassés dans leur totalité, spontanément ;
- les détails, ornements et décorum ne doivent pas contrarier les lignes majeures de la composition, les angles du relief ; ils doivent au contraire les souligner ou les accompagner ;
- les plans, les grands aplats, pour être perçus comme tels, ne doivent pas être altérés.

Ils précisent encore que « pour avoir une perception positive des choses, il faut tendre vers la netteté de l'espace et la pureté des formes » (Toussaint, Zimmermann, 2001 : 210).

La perception positive des espaces publics et leur adhésion ou le sentiment de familiarité qu'ils peuvent susciter chez les individus dépend d'un nombre conséquent de facteurs. Nous l'avons vu, il s'agit à la fois d'éléments subjectifs et objectifs, propres aux individus. En se penchant sur cette

thématique de la perception des espaces publics, nous avons compris les mécanismes qui font que les individus adhèrent ou non à un espace. Cela nous a permis également d'avoir des pistes pour comprendre les usages des espaces publics, qui découlent en principe des représentations de ces derniers.

3.1.4 Enjeux des espaces publics

Les enjeux concernant les espaces publics sont multiples et extrêmement complexes. Ainsi, Bassand et al., distinguent quatre enjeux ou rôles que doivent jouer les espaces publics au sein des agglomérations ou métropoles: « enjeu de mobilité qui implique accessibilité à tout l'urbain à tous les citoyens ; enjeu des usages civils, festifs et cultures, commerciaux plus ou moins réguliers ; enjeu de sociabilité qui signifie que tous les citoyens peuvent selon des modalités diverses rencontrer tous les autres citoyens ; enjeu d'identité ». (2001 : 13). Ils parlent également d'enjeux en termes d'échelles et de publics, d'image et d'usage, de patrimoine, de végétal et de minéral, de mobilité, de rencontre ou de solitude, d'art et de culture, de mixité et de qualité de vie. (2001 : 117 – 123)

Nous avons choisi de ne pas faire une description complète de l'ensemble de ces enjeux, mais de nous concentrer principalement sur le dernier enjeu mentionné ci-dessus, à savoir celui relatif à la qualité de vie, qui est celui qui correspond le mieux à la thématique générale de cette recherche.

A l'heure de la mondialisation et de la métropolisation, les villes font face à une dégradation de la qualité des espaces publics. Ils deviennent le reflet des « tendances lourdes de la société : individualisation, commercialisation, hypermobilité » (Vues sur la ville, 2007 : 3). Les espaces publics traditionnels disparaissent progressivement, au profit de lieux de circulation, de commerce ou de préservation historique. Nous assistons également à l'émergence des « espaces privés ouverts au public » (Ghorra-Gobin, 2011 : 12), comme les centres commerciaux ou galeries marchandes. Par ailleurs, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, les villes font face à un abandon de leurs centres au profit des espaces périurbains. De cela résulte un étalement urbain rapide et incontrôlé. Afin d'enrayer ce phénomène de périurbanisation, les villes doivent pouvoir offrir des espaces publics de qualité, qui dissuadent les individus d'aller s'installer à la campagne. Il faut en effet appliquer ici le principe de densification de qualité, en créant ou recréant des espaces publics de qualité, permettant à la population de se sentir aussi bien en centre-ville que si elle habitait à la périphérie.

Les espaces publics doivent également redevenir des lieux de convivialité, selon J.-P. Dind. Un effort doit ainsi être fourni pour que ces lieux redeviennent des lieux de proximité, d'échanges et de socialisation entre les individus, de sorte qu'ils répondent « d'une part aux préférences individuelles, au besoin pour chacun d'avoir des espaces qui offrent une liberté d'action

suffisante, d'autre part de ne pas sacrifier l'intérêt collectif, la nécessité de rendre possible le « "vivre ensemble" » (2008 : 3).

La réalisation d'espaces publics de qualité ou la requalification d'espaces publics, doit ainsi pouvoir enrayer le départ de la population vers les périphéries, redonner un sens aux espaces publics des centres-villes et recréer de la convivialité et des échanges de proximité, au sein des quartiers et des villes.

3.1.5 Requalification des espaces publics

La notion de requalification des espaces publics a été définies de manière très complète par Sandra Guinand dans la publication « *Vues sur la ville n°19* ». Elle y décrit la requalification comme un « processus d'intervention sur l'espace, intervention qui peut s'inscrire aussi bien dans la durée qu'être l'action de gestes ponctuels et éphémère (...). Ces interventions permettent non seulement de transformer le regard porté sur le lieu, de détourner les fonctions premières, mais également de créer de nouveaux usages et espaces de vie (...). Dans cette perspective, l'introduction ou la ré-introduction d'éléments qualitatifs tels que l'art, la lumière ou encore le végétal offre une diversité d'approches et de travail sur les fonctions et ambiances recherchées pour ces espaces » (Vues sur la ville, 2007 : 1).

Le CERTU, dans son ouvrage « *Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement* », donne quatre approches selon lesquelles il est possible de travailler lors de la requalification d'espaces publics :

- **Approche spatiale**

Cette approche propose de « comprendre la morphologie, l'organisation interne et les relations spatiales que l'espace public établit avec les autres composantes bâties et non bâties du tissu urbain dans lequel il s'inscrit » (2007 : 15). Il s'agit, à l'échelle de la ville, de comprendre le rôle joué par les espaces publics. Ces derniers peuvent participer à l'organisation et à la structuration de la ville, ils peuvent jouer un rôle de liaison important, ou alors n'être que le maillon d'une chaîne d'espaces. En comprenant la place que prennent les espaces publics au sein de la ville, il est possible par la suite de travailler sur leurs aménagements, afin de renforcer leur position. A l'échelle du lieu, la réflexion doit se faire sur la composition et la forme de l'espace public ainsi que sur son organisation, afin de le rendre plus lisible pour les utilisateurs.

- **Approche paysagère**

L'approche paysagère est celle « faisant le plus appel aux appréciations culturelles, subjectives et sensibles de l'espace public. Elle s'appuie essentiellement sur nos interprétations de la réalité des lieux » (2007 : 17).

Les questions à se poser dans cette approche sont relatives à la situation d'un espace public au sein de la ville, en regard de la représentation que s'en font les utilisateurs. Il s'agit de se poser les questions de la perception du lieu par les usagers, qui dépend en grande partie des sensibilités propres aux individus. Un espace public peut, par ses caractéristiques, être plus ou moins central aux yeux de la population. Le travail à faire dans cette approche est relatif aux ambiances, aux images véhiculées par un endroit, à son identité. Les éléments qui structurent un espace public (revêtement, sol, mobilier, végétation), contribuent à créer une ambiance particulière.

- **Approche par les usages**

Cette approche « met en jeu le rôle social de l'espace public, (elle) concerne les différentes facettes de la vie et du fonctionnement urbain » (2007 : 18). Il est question ici d'étudier l'usage des espaces publics et les usagers, qu'il s'agisse de touristes, de sportifs ou de passants par exemple. L'utilisation du même espace public par de multiples acteurs peut donner lieu à des conflits d'usages, qu'il faut essayer de comprendre et de résoudre. Les pratiques liées au lieu doivent ainsi être approfondies, afin de les comprendre et de répondre au mieux à la demande. L'accent doit également être mis sur l'accessibilité, les circulations au sein de l'espace et le confort des usagers. Cette approche intègre pleinement les utilisateurs des espaces publics, avec leurs pratiques et leurs habitudes, mais également leurs attentes.

- **Approche patrimoniale et historique**

Cette dernière approche propose de tenir compte « des signes, des traces, voire des formes spécifiques ou encore des édifices qui aident à comprendre comment les lieux ont été constitués, utilisés et remaniés au cours de l'histoire, et qui témoignent du rôle qu'ils ont pu jouer dans le passé » (2007 : 20). Les espaces publics doivent être compris sous l'angle historique et patrimonial. En connaissant le rôle joué par un espace public dans le passé, il est plus aisé de le mettre en valeur et de le préserver. L'attractivité des espaces publics d'une ville, par leur qualité historique ou patrimoniale, peut influencer l'attractivité de la ville dans son ensemble.

Nous le voyons à travers ces quatre approches, la qualité d'un espace public reste quelque chose de très subjectif, comme l'explique le CERTU : « La qualité de l'espace public ne s'exprime pas selon des normes et des mesures, mais par rapport à des atouts et des potentialités ou des faiblesses dont l'appréciation fait d'abord appel à notre sensibilité. Cela nous amène à raisonner en termes de besoins à satisfaire, de mise en valeur, de création et de transformation à opérer, de corrections à apporter » (2007 : 14).

Parmi les pistes de requalification proposées par le CERTU, nous avons choisi de travailler dans l'esprit de celle relative au paysage. Effectivement, il s'agit de la thématique qui nous paraît la plus pertinente pour y ancrer notre recherche. Nous avons donc choisi de nous pencher sur la nature en ville comme élément permettant la requalification des espaces publics.

3.2 La nature en ville

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le chapitre 2 de cette recherche, les citoyens cherchent toujours plus à se « mettre au vert », « c'est même un des moteurs de l'étalement urbain ». Nous l'avons vu également, afin d'enrayer cette évolution, dont les conséquences sur l'Homme, l'environnement et l'économie sont extrêmement néfastes, il est judicieux de créer notamment des espaces publics de qualité, en augmentant « fortement la présence de nature en ville – les arbres, les fleurs, les plans d'eau –, si l'on veut freiner, voire infléchir les trajectoires résidentielles des ménages vers le périurbain » (Boutefeu, 2007 : site internet).

Lorsqu'il s'agit d'examiner la ville et sa qualité, de nombreuses études, réalisées en France notamment, montrent que « la présence d'un jardin demeure l'un des premiers équipements spontanément cités par les personnes interrogées pour améliorer la qualité de vie en ville » (Boutefeu, 2010 : conférence). La présence de nature en ville répond non seulement à une demande de qualité du cadre de vie, exprimée par les habitants, mais également à une volonté de limiter l'étalement urbain des villes.

Quels sont les avantages réels de la réintroduction de nature en ville ? C'est à cette réponse que nous allons tenter de répondre dans ce chapitre, tout en posant au préalable le contexte de l'évolution de la nature en ville, et en dressant une liste non exhaustive des différentes formes de nature en ville.

3.2.1 Evolution de la nature en ville à travers les siècles

La nature a toujours été présente dans les villes, et ceci sous différentes formes, qui ont considérablement évolué au cours des siècles. Il nous paraît important de faire ici une rapide chronologie de l'évolution de la présence de la nature en ville, afin de comprendre la manière dont ville et nature ont été liées au fil des siècles.

Grecs et Romains

Les Grecs perçoivent les jardins dans leurs « dimensions religieuses et symboliques en y intégrant les dimensions de l'agrément, du sport et de l'alimentaire » (Gardiol, 2010 : conférence). Pour eux, la notion de nature en ville va au-delà des simples jardins, ils donnent davantage d'espace aux parcs et aux places. Les Romains perçoivent la nature en ville d'une manière assez similaire aux Grecs. Les villes romaines sont entourées de jardins et les espaces verts (privés ou publics), sont également présents au cœur des cités. Chez les Romains « les concepts de ceinture de verdure entourant la ville existaient déjà » (Gardiol, 2010 : conférence).

Moyen-Age et Renaissance

Au Moyen-Age, les jardins sont régulièrement associés aux abbayes et monastères. Généralement assez modestes, clos, rectangulaires et parcourus par des allées transversales, ils permettent la culture d'herbes aromatiques et médicinales. Ils sont complétés par un potager ou un verger, ainsi que par un jardin ornemental. A la Renaissance, les jardins vont devenir objets d'agrément pour les familles bourgeoises qui construisent des villas hors des villes. Apparaissent alors au sein de ces jardins des formes plus arrondies et plus artistiques, et des aménagements de type pergolas, tonnelles ou fontaines (Gardiol, 2010 : conférence).

17^{ème} siècle

En France, la présence de nature en ville est marquée, au 17^{ème} siècle, par le travail conséquent du jardinier du roi Louis XIV, André Le Nôtre, connu pour avoir conçu l'aménagement du parc et des jardins du château de Versailles. Le Nôtre est à l'origine d'un projet d'aménagement pour l'ouest parisien, pour lequel il réalise un plan fixant définitivement les réserves végétales nécessaires à la qualité du quartier. La conception de ces différents jardins est marquée par plusieurs principes : « le principe de l'axe majeur, de la symétrie et des figures de répartition qui établissent une hiérarchie dans la composition ; le déploiement du jardin hors de ses limites dans le paysage et l'ouverture de perspectives spectaculaires matérialisées par des allées ou des plans d'eau ; la liaison entre eux des différents domaines par un système d'allées couvrant tout un territoire » (Mollie, 2009 : 199). La manière dont Le Nôtre travaille permet ainsi de faire le lien entre la ville et la campagne, en reliant les villes entre elles à l'aide de vastes avenues plantées d'arbres, il fait en sorte que « la campagne alentour devienne le jardin de la cité » (Mollie, 2009 : 199).

18^{ème} siècle

Au 18^{ème} siècle, chez les privés, ce sont les jardins anglais, moins canalisés et ordonnés que les jardins français du 17^{ème} siècle, qui trouvent leur essor. L'accent est mis sur la nature sauvage,

dans son état « naturel », et non maîtrisée par l'Homme (Gardiol, 2010 : conférence). Au niveau des villes, les aménagements classiques restent de mise. C'est à cette époque que les programmes d'embellissement vont être pensés. « L'embellissement est alors entendu comme un concept moteur du développement, du désencombrement et de l'assainissement urbain » (Mollie, 2009 : 203). Les villes sont appréciées au nombre de promenades, parcs et jardins qu'elles offrent, ainsi qu'à la qualité de ceux-ci et aux possibilités de détente et de flânerie qu'elles proposent. « Les impératifs de la promenade, aisance, commodité, élégance, définissent la volumétrie et l'échelle des avenues qui doivent être longues, vastes, bien nivelées et accompagnées de lignes d'arbres » (Mollie, 2009 : 209).

19^{ème} siècle

Les réalisations du 19^{ème} siècle seront marquées par le fait que la nature est « reconnue comme un fondement du bien-être et de l'ordre social » (Mollie, 2009 : 210). Ainsi, au milieu du 19^{ème} siècle, Napoléon III engage à Paris, le baron Eugène Haussmann afin « d'améliorer les conditions sanitaires des logements insalubres (...) et d'aérer la ville et chasser les miasmes » (Boutefeu, 2008 : site internet). Le travail d'Haussmann sera guidé par des considérations hygiénistes. Il met ainsi en place à Paris un réseau d'égouts et d'eau potable, ainsi qu'un réseau de chemin de fer métropolitain. Dans un souci de sécurité intérieure et afin de limiter l'insurrection populaire, il réalise également de grandes percées, visant à « aérer la ville et à faire pénétrer la lumière dans les nouveaux immeubles bordant les avenues-promenades » (Boutefeu, 2008 : site internet). De plus, et suivant en cela la volonté de Napoléon III, qui souhaitait « créer le plus grands nombres de parcs et de promenades », de nombreux jardins publics sont réalisés, « pour permettre la détente et la récréation des ouvriers afin de leur faire oublier la dureté de la vie parisienne » (Mollie, 2009 : 214). Sous la houlette de l'ingénieur Adolphe Alphand, ce sont ainsi de nombreuses avenues et boulevards plantés, places et squares mais aussi parcs publics et bois, qui vont être réalisés à Paris.

20^{ème} siècle

Au début du 20^{ème} siècle, le paysagiste Jean-Claude Nicolas Forestier, successeur d'Alphand à la ville de Paris, publie un ouvrage intitulé « Grandes villes et systèmes de parcs ». Il y expose notamment son point de vue sur le rôle social du jardin public au sein des villes. Sa théorie « tient en une phrase : les parcs et les espaces libres sont indispensables pour la vie et l'accroissement des grandes villes » (Boutefeu, 2008 : site internet). Ainsi, il préconise de réaliser ou de préserver, au-delà du centre-ville, un nombre important de « terrains de récréation, petits parcs et jardins de quartier, grands parcs urbains, parc suburbains, grandes réserves et paysages protégés »

(Mollie, 2009 : 220). Ces éléments constituent ainsi des réserves d'espaces verts, limitant l'urbanisation diffuse, et préservant des éléments de nature au sein des futures extensions de la ville. Ses préceptes serviront de base à la mise en place des cités-jardins, concept développé en Angleterre en 1898, par Ebenezer Howard dans son livre « *Tomorrow, a peaceful path to real reform* ». La cité-jardin est une réponse à la ville industrielle, vue par Howard comme négative, polluée et dont le développement se fait de manière anarchique. Mais c'est également une réponse à la campagne jugée trop éloignée de la ville pour que les habitants puissent en bénéficier pleinement. Ainsi, Howard propose de réaliser de « petites cités de 30'000 habitants construites autour d'un parc central de forme circulaire » (Boutefeu, 2008 : site internet). En plaçant le jardin au cœur de la ville, Howard souhaite que les citoyens ne soient pas coupés de la nature. Il réunit ainsi au sein de ces cités-jardins, les avantages de la ville et de la campagne, tout en en excluant les inconvénients.

Les cités-jardins ne rencontrent pas le même succès en France qu'en Angleterre, le contexte social étant complètement différent. Selon Le Corbusier par exemple, les « cités-jardins ne sauraient être une réponse adaptée à la pénurie de logement d'avant-guerre » (Boutefeu, 2008 : site internet). Pour lui, les cités-jardins engendrent une dispersion de la population et par conséquent un étalement urbain conséquent. Il propose une autre forme de villes, construites en hauteur et qui permettent de rassembler le maximum d'habitants au même endroit. Dans sa conception, les espaces verts « doivent servir à des objectifs nettement définis : être placés à proximité des logements, contenir les jardins d'enfants, les écoles, les centres de jeunesse, les bâtiments d'usage communautaire » (Boutefeu, 2008 : site internet). Les opérations d'urbanisme qui accompagnent cette période se concrétisent par « la construction de tours et de barres séparées par des espaces verts de détente, sans structure précise, neutres et homogènes » (Vues sur la ville, 2010 : 3). A cette époque, il n'y a pas de relations entre la ville et la nature, elles semblent complètement coupées l'une de l'autre.

Dès les années 1960, le concept de cités-jardins va être repris lors de la réalisation de plusieurs villes nouvelles. L'utilisation des espaces verts est préconisée « pour organiser la croissance urbaine, créer des zones de discontinuité et des coupures vertes nécessaires au type d'urbanisation extensives des villes nouvelles » (2009 : 224). Au sein de ces villes nouvelles sont ainsi réalisés différents aménagements permettant la détente des habitants, que ce soit à l'aide de coulées vertes, ceintures de verdure, parcs ou étangs.

Nous le constatons dans ce qui précède, le couple ville-nature a fait face à de nombreuses et diverses évolutions au fil des siècles. Tour à tour domestiquée, utilisée ou reniée, la nature a

cependant toujours été perçue comme un élément servant à la respiration de la ville, véritable poumon vert de cités minérales et urbanisées.

Au fil des siècles la perception de la nature en ville a changé, elle est maintenant vue comme un « outil » avec lequel il faut travailler et non contre lequel il faut lutter. La nature en ville doit répondre à de nouveaux enjeux liés au développement de la ville.

Nouveaux enjeux de la nature en ville

La manière dont la ville et la nature ont évolué au cours des siècles précédents les met face à de nombreux défis pour les années à venir. Dans son ouvrage, Mollie met l'accent sur trois enjeux auxquels l'urbanisme et la nature devront pouvoir répondre :

- Les friches industrielles, vastes espaces, qui devront être transformés, réhabilités, et qui nécessiteront l'intégration de nature et une requalification du paysage ;
- Le développement durable, afin de réaliser un urbanisme végétal de qualité, qui préserve l'environnement dans un esprit d'économie d'investissement et de gestion ;
- La ville-paysage, avec une prise en compte importante par la ville de l'importance de la campagne qui l'entoure et de l'économie qu'elle représente. (Mollie, 2009 : 227-231)

Ces trois enjeux majeurs donnent le ton des défis que l'urbanisme et l'urbanisme végétal devront relever durant les années à venir. Les aménagements hérités du passé influencent de manière durable les décisions qui doivent être prises pour les aménagements futurs, et cela y compris en termes de nature et de paysage.

Enfin, il faut également mentionner une autre tâche que devra remplir l'urbanisme végétal à l'avenir. Il s'agit de réussir « à nous faire changer de regard, à nous aider à réconcilier la ville avec elle-même et la nature, à libérer la ville franchisée de l'empire trop exclusif du minéral, à montrer que développement durable et développement urbain sont indissociables » (URBIA, 2009 : 10). L'urbanisme durable doit nécessairement trouver de nouvelles manières de travailler afin de réconcilier la nature et la ville.

3.2.2 La nature en ville et ses différentes formes

Il serait difficile de faire une liste exhaustive de toutes les formes de nature en ville, ainsi que de tous les lieux où nous sommes susceptibles d'en rencontrer. Cependant, dans son ouvrage « *Des arbres dans la ville, l'urbanisme végétal* », Caroline Mollie dresse un panorama relativement complet de tout ce qui peut être qualifié de nature en ville, et des endroits où des interventions d'urbanisme végétal peuvent être réalisées. C'est sur cette liste que nous allons nous baser dans ce chapitre.

Dans un premier temps, Caroline Mollie distingue trois manières dont la nature peut marquer la ville : de manière à ce que la ville soit ponctuée, traversée ou de manière à ce que la nature délimite la ville.

En ce qui concerne les aménagements qui contribuent à ponctuer la ville, Mollie fait mention des éléments suivants : l'arbre unique, extrêmement symbolique et significatif, dont la présence est souvent associée à un culte ou une commémoration ; les places, espaces délimités et libres, à disposition du public pour s'y rassembler, souvent associées à des édifices ; les seuils, accès et entrées de villes, avec des éléments végétaux qui permettent de marquer le passages entre deux lieux distincts ou l'entrée de la cité.

Pour la ville traversée, Mollie cite les rues, où la gestion des aménagements végétaux émanent aussi bien des acteurs privés que publics ; les ruelles, cours, sentes et venelles, également caractérisés par la juxtaposition du public et du privé, qui peuvent être végétalisés de façon plus délibérée ; les zones de stationnement, souvent oubliées dans les aménagements végétaux, avec des aires qui peuvent être plantées d'arbres et limitées par des haies

Les limites de la ville peuvent être marquées par trois types d'espaces : les ceintures vertes, souvent hérités des siècles précédents, qui sont à la fois limites, écrans, seuils, liaisons et lieux de promenade au sein de la ville ; les boulevards, liés à la promenade et dont les trottoirs et les terre-pleins⁵ sont plantés ; les déviations et ronds-points, qui peuvent être mis en valeur par une intervention paysagère et ainsi servir de repères pour faciliter la circulation et l'orientation.

A cela, Mollie ajoute des interventions qui permettent de prolonger la ville, qui la projettent au-delà de ses limites. Elle fait mention des éléments suivants : les allées, réservées aux piétons, aux cyclistes, aux cavaliers, souvent bordées de part et d'autre d'une rangée d'arbres ; les mails, espaces géométriques plantés, dont la surface est entièrement dégagée, hormis les troncs des arbres qui la composent ; les prairies, pelouses et tapis verts, grandes étendues de gazons qui permettent de recevoir de nombreuses manifestations festives ou sportives ; les terrains de sport, qui, si les aménagements naturels sont de qualité, peuvent à la fois satisfaire les joueurs et les spectateurs. Enfin, Mollie décrit le cours, large rue plantée de quatre rangées d'arbres délimitant des allées, dont celle du centre est la plus vaste ; les avenues, qui conduisent généralement vers un but précis, plantées d'arbres de chaque côté, et dont l'aire centrale est généralement dégagée ; les quais, rives et berges, dont les aménagements doivent être faits en prenant en compte le cours d'eau qui jouxte ces endroits ; les esplanades, compositions monumentales souvent liées à un paysage sur lequel elles s'ouvrent.

⁵ Un terre-plein est un espace qui sépare les deux chaussées d'une route.
(<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/terre-plein/>)

Aux interventions de nature énumérées par Caroline Mollie, il nous semble judicieux de rajouter le square, « espace public peu étendu, situé au cœur d'un îlot urbain, d'une place, généralement clos par une grille, un grillage ou une haie basse » (Boutefeu, 2010 : conférence), les parcs urbains, « espaces ouverts au public, aménagés à des fins récréatives et composés de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et des massifs boisés, généralement attenants à une propriété privée (château, manoir, maison de maître) ou jouxtant une propriété publique (hôtel de ville, domaine public fluvial, forêt domaniale) » (CERTU, 2002 : 32), les toitures et façades végétalisées, qui contribuent également à la présence de nature au sein des villes.

3.2.3 Les bénéfices de la nature en ville

La présence de nature en ville est à nouveau perçue comme quelque chose de positif, amenant de nombreux bénéfices. Nous allons passer en revue dans ce chapitre une partie de ces bénéfices, en nous basant sur les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et la société.

- **Bénéfices environnementaux**

La présence de nature en ville a un impact non négligeable sur la biodiversité. Effectivement, contrairement à ce que nous pourrions penser de prime abord, la ville offre autant d'habitats variés pour la faune et la flore que la campagne. Ainsi, il est possible de trouver en ville autant d'espèces diverses que nous pourrions en trouver au sein des zones rurales. Par exemple, la ville de Lausanne abrite « 23 des 25 espèces de chauves-souris » (Lausanne, 2009 : 1). Les pieds des arbres, les fentes dans les murs, les talus, tout comme les places ou les parcs sont autant d'endroits qui permettent aux espèces animales ou végétales de vivre et de se développer. En préservant ces espaces de nature et en favorisant la plantation d'espèces indigènes plutôt qu'exotiques, il est possible de contribuer à la préservation de la biodiversité.

La végétation en ville permet également de réduire l'îlot de chaleur urbain. En effet, les villes enregistrent des températures souvent plus élevées que dans les zones rurales, ce qui est dû avant tout à l'intensité et à la concentration des activités humaines, ainsi qu'au nombre important de surfaces goudronnées ou vitrées qui retiennent la chaleur. La présence d'arbres favorise la circulation de l'air, ce qui permet de réguler la température ressentie en ville et de limiter les fortes chaleurs. A cela s'ajoute l'ombre que procure les végétaux et l'évaporation qu'ils permettent, qui sont également deux facteurs de réduction de l'îlot de chaleur urbain.

Les végétaux, par le processus de photosynthèse, stockent le carbone, tout en rejetant de l'oxygène dans l'atmosphère. Cela contribue à diminuer la quantité de CO₂ atmosphérique, et par conséquent la production de gaz à effet de serre. La présence de végétation permet également de piéger d'autres gaz toxiques tels que le méthane (CH₄) ou les CFC (chlorofluorocarbures) par

exemple, ou encore les poussières toxiques ou les particules fines (PM10). Le dôme de pollution généralement présent à proximité des villes se voit ainsi réduit grâce à la présence de végétation. Les végétaux ont encore des bénéfices sur le réseau d'eau : « le sol organique et la végétation régulent le régime des eaux » (Vues sur la ville, 2010 : 4) et permettent la rétention des eaux pluviales. Cela limite les apports d'eaux pluviales au sein du réseau et réduit considérablement les risques d'une saturation de ce dernier.

- **Bénéfices économiques**

En introduisant davantage de nature au sein des villes, il est possible de réduire certains coûts et de faire des économies d'énergie en ce qui concerne la climatisation par exemple. Effectivement, comme nous l'avons vu dans le point précédent, la présence de végétation réduit la température au sein des villes, ce qui engendre une diminution de l'utilisation des systèmes de climatisation, et par conséquent de l'énergie et des coûts qui lui sont liés.

Bénéfices environnementaux et économiques sont également liés par le fait que la végétation, en régulant le régime des eaux, va permettre de faire des économies dans ce domaine, et d'en réduire les dépenses. Il s'agit ici de deux bénéfices de la nature en ville qui ont un impact direct sur les finances des individus et des collectivités.

Nous pouvons mentionner encore l'attractivité générée par la présence de nature en ville. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'attirer de nouvelles entreprises au sein des villes, « la qualité de l'environnement et des espaces verts » (URBIA, 2008 : 69) est souvent mise en avant. Il en est de même en ce qui concerne la valeur des biens immobiliers. Cette dernière a tendance à augmenter lorsque l'environnement et les espaces verts alentours sont de bonne qualité.

Enfin, le développement de nature en ville permet la création de nouveaux emplois au sein des villes, voire dans des entreprises privées, notamment pour la planification, la réalisation et l'entretien des espaces verts.

- **Bénéfices sociaux**

Cette partie sur les bénéfices sociaux de la nature en ville est volontairement complétée par les bénéfices sur la santé et le bien-être des individus.

Les bénéfices sur le bien-être et la santé des individus peuvent être divisés en deux catégories : santé physique et santé mentale. Concernant la santé physique des individus, la présence de végétation au sein de la ville « facilite l'activité physique. Selon le type d'aménagements proposé, les gens marchent, courent, font du vélo ou du roller plus facilement » (equiterre info, 2009 : 4). A cela s'ajoute la possibilité donnée, au sein des espaces de nature, de pratiquer différentes formes de jeux et de loisirs, activités qui sont également bénéfiques pour la santé physique des individus.

Lorsque nous parlons des bienfaits de la nature sur la santé mentale, il s'agit avant tout des possibilités de détente, de ressourcement et de relaxation qu'offrent les espaces verts, ainsi que des effets qu'ils peuvent avoir sur la réduction du stress. « Les notions d'apaisement, de ressourcement, de rupture, de bulle, ne peuvent que figurer au palmarès des notions associées à celle de nature en ville » (Blanc, 2009 : site internet). Une étude danoise⁶ a par ailleurs permis de constater une relation entre l'accès à un espace vert à proximité de son lieu d'habitation et la diminution du niveau de stress. « L'eau, les arbres, les fleurs, les animaux, le soleil agissent comme des antidotes efficaces contre le stress urbain : la verdure fait oublier la grisaille, les espaces verts gommant l'impression d'étouffement et d'entassement » (CERTU, 2009 : 34).

La végétation symbolise ici un environnement de qualité, qui permet le délasserment, le ressourcement et le bien-être individuel.

Venons-en maintenant aux bénéfices de la nature en ville sur la société. Ce qui ressort des différentes études et publications que nous avons lues à ce sujet est que la présence de végétation au sein de la ville permet de favoriser les « interactions entre les habitants » (equiterre 2009 : 4) et sont des lieux d'échanges. Ainsi, les espaces de nature permettent « la diversité urbaine et le vivre ensemble » (URBIA, 2008 : 8). Ils ont également comme vertu le fait de permettre une certaine mixité sociale, que ce soit entre les différentes générations, cultures ou catégories socio-professionnelles.

Cette partie relative aux interactions entre les individus figure au cœur de notre recherche, c'est pourquoi nous avons préféré la développer davantage dans le chapitre suivant, relatif au lien social. Nous reviendrons également plus en détails sur cette thématique dans le chapitre 6, qui traitera les résultats de notre recherche sur le terrain.

3.3 Le lien social

La notion de lien social est très souvent employée, mais très rarement définie. Peu d'auteurs ou sociologues n'en ont donné une définition claire et précise. Cependant, nous pouvons mentionner une définition qui nous paraît complète qui a été proposée par la Banque de Ressources Interactives En Sciences Economiques et Sociales (BRISES) : « Le lien social désigne l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents »⁷.

⁶ Nielsen TS et al. (2007). Do green areas affect health ? Result from a Danish survey on the use of green areas and health indicators. Health and Place.

⁷ <http://brises.org/notion.php/lien-social/cohesion-sociale/exclusion-sociale/integration/groupes-sociaux/sociabilite/notId/100/notBranch/100/>

Le concept de lien social qualifie ainsi « des réalités multiples, qui vont de l'ensemble des relations concrètes que l'on entretient avec sa famille, ses amis, ses collègues ou voisins, jusqu'aux mécanismes collectifs de solidarité, en passant par les normes, les règles, les valeurs et les identités qui nous dotent d'un minimum de sens d'appartenance collective » (Cusset, 2011 : 5). Comme le précisent Bassand et al. « Le lien social peut se tisser à plusieurs échelles ou encore se construire à la manière d'un réseau » (2001 : 27).

Le lien social est en fait tout ce qui permet à un individu d'être en société. Ses relations avec d'autres individus, mais aussi les valeurs, normes et règles propres à une société, lui permettent d'avoir un « cadre », de se sentir appartenir au monde dans lequel il vit. Le lien social traite des relations entre les individus et des relations des individus avec la société.

Il est important de préciser que la notion de lien social n'est pas identique à celle de capital social. Le capital social a notamment été défini par Robert Putnam, qui en donne une définition dans son ouvrage « *Bowling alone. The collapse and revival of the American community* », en 2000. Pour lui, le capital social désigne les connections entre individus (réseaux sociaux et normes de réciprocité) qui débouchent sur des relations de confiance. Le capital social est une « notion qui désigne, lorsqu'elle est considérée comme un attribut de la société, le degré de coopération, de réciprocité et de confiance qui la caractérise » (Cusset, 2011 : 6).

Ainsi, le lien social désigne les relations qui s'établissent entre les individus, et le capital social désigne davantage les bénéfices que les individus peuvent retirer des relations qu'ils ont tissées avec d'autres individus et avec la société. « Le capital social est vu comme une ressource qui émane du lien social et qui sert les membres (individuels ou collectifs) des réseaux » (Franke, 2005 : 2).

Si nous revenons maintenant sur le lien social, c'est à Emile Durkheim que nous devons une des premières études sur ce concept. A la fin du 19^{ème} siècle, il tente de comprendre la manière dont les Hommes sont liés, dans une société qui selon lui, s'individualise de plus en plus. Il explique son point de vue sur l'évolution de la solidarité entre les individus, qui est passé du stade mécanique à organique, impliquant ainsi une modification du lien social entre les individus. Durkheim soulèvera également la question d'une possible crise du lien social, qui pourrait découler par exemple d'un trop grand isolement.

3.3.1 Crise du lien social et individualisation

La crise du lien social dont parle Durkheim à la fin du 19^{ème} siècle, est une problématique qui, à l'heure actuelle, revient très fréquemment sur le devant de la scène. Il n'est ainsi par rare d'entendre parler de perte du lien social ou de son déclin. Cusset, dans son ouvrage « *Le lien*

social », fait l'inventaire des évolutions de la société qui font effectivement figure de « menaces » sur le lien social.

- **« Menaces » sur le lien social**

Concernant la sphère privée, le premier changement dont parle Cusset est celui qui concerne la famille. Pendant longtemps, « la famille a été considérée comme le socle premier sur lequel reposait l'ensemble de la société » (2011 : 66). Mais l'institution familiale a connu de nombreux bouleversements ces dernières décennies. Ainsi, depuis le milieu des années 2000, pour 100 mariages célébrés, 50 divorces sont prononcés. Cette fragilisation des unions a des conséquences sur le lien social : pour les hommes, cela signifie une « altération (...) du lien qu'ils peuvent entretenir avec leurs enfants », tandis que pour les femmes, cela « accroît significativement le risque d'isolement relationnel » (2011 : 67). Enfin, pour les enfants, cela signifie l'absence d'un cadre familial clair auquel ils peuvent se référer. Concernant la famille encore, Cusset constate que « la transmission des valeurs et des normes se fait de plus en plus horizontalement, que ce soit par l'intermédiaire des médias ou par l'intermédiaire des groupes de pairs » (2011 : 69). La culture transmise aux enfants n'est plus nécessairement la même que celles de leur parent, y compris en ce qui concerne les normes et valeurs.

S'agissant de l'individu, le premier constat est que de plus en plus de personnes vivent seules, la proportion ayant plus que doublée en près de 50 ans. Le fait de vivre seul est fortement responsable du sentiment de solitude et d'un possible affaiblissement de certains liens sociaux. Cusset relève le fait que le nombre de discussions directes (hors discussions téléphoniques), que ce soit avec « un collègue, un commerçant ou prestataire de service, un ami, un parent ou un voisin » (2011 : 71) semble avoir diminué.

Ces changements au sein de la sphère privée « donnent l'image d'un individu de moins en moins « tenu « de l'extérieur » par les personnes qui l'entourent ou par les règles que la société se donne » (2011 : 73), ce qui a pour conséquence de fragiliser les individus.

En ce qui concerne la sphère publique, Cusset constate un désengagement de la population pour les enjeux collectifs. Ainsi, il note une diminution du nombre d'employés syndiqués, de participation aux associations de parents d'élèves, et surtout un taux d'abstentionnisme élevé depuis les années 1990. Il s'agirait ainsi de la « relation entre représentants et représentés qui est en crise » (2011 : 74). Les individus sont de plus en plus méfiants à l'égard de l'espace public et plus particulièrement de la sécurité. L'augmentation constatée de la délinquance a pour effet une augmentation de la peur d'autrui et un repli sur soi-même, ce qui tend à fragiliser le maintien du lien social.

L'ensemble de ces changements de société, que ce soit au sein de la sphère publique ou privée, participe inévitablement, selon Cusset, au processus d'individualisation, dont Durkheim faisait déjà mention à la fin du 19^{ème} siècle.

- **Individualisation**

L'individualisation désigne « le processus par lequel les individus acquièrent la capacité à se définir par eux-mêmes et non uniquement en fonction de leur appartenance à telle ou telle entité collective » (Cusset, 2011 : 80). Les individus sont plus autonomes dans les choix qu'ils effectuent, notamment en termes de relations avec les autres et donc de lien social. Ils n'ont plus de « cadre » imposé, comme cela pouvait être le cas avant la révolution industrielle par exemple, et se définissent davantage par eux-mêmes, par leurs propres choix, que par leur appartenance à un groupe. « L'individu est de moins en moins porté par la tradition et les institutions. Il est appelé, exercice hautement périlleux, à s' "inventer lui-même", à choisir son héritage, son identité, ses appartenances et sa morale » (Cusset, 2011 : 87).

Cette possibilité, nouvellement donnée aux individus de se définir par eux-mêmes est également le produit d'autres évolutions, notamment celles des nouvelles technologies. Ainsi, Bevort et Lallement expliquent que « les technologies électroniques permettent un plus grand épanouissement des goûts individuels », même s'ils nuancent leurs propos en précisant que cela se fait « au détriment des véritables rencontres » (2006 : 47). Les nouvelles technologies donnent aux individus la possibilité de se définir sans avoir à appartenir à un groupe précis. Elles permettent de créer du lien social avec d'autres personnes, issues de différents groupes, et de créer sa propre identité, différente de celle de son voisin, des membres de sa famille ou de ses amis. Les « individus apprécient d'avoir plusieurs appartenances pour ne pas être liés par un lien unique. Pour l'exprimer schématiquement, le lien social serait composé de fils moins solides que les fils antérieurs, mais il en comprendrait nettement plus » (de Singly in Cusset, 2005 : 42).

Avec l'individualisation se développe une nouvelle forme de lien social, où nous sommes passés de quelques liens très forts, propres à des groupes d'appartenance (famille, amis, emploi, église, syndicat), à une multitude de liens plus faibles, propres à l'individu, qu'il a pris soin de choisir lui-même. Les liens forts ne disparaissent pas, ils sont seulement complétés par ses nouveaux liens faibles. « C'est en pouvant se déplacer d'un groupe à un autre, en pouvant prendre distance de ses proches, que l'individu individualisé peut à la fois se définir comme membre d'un groupe et comme doté d'une personnalité indépendante et autonome » (de Singly in Cusset, 2005 : 42).

3.3.2 Lien fort – lien faible

- **Liens forts – liens faibles, quelles différences ?**

Avec les évolutions technologiques, que ce soit au niveau des télécommunications ou des modes de déplacements, les individus ont toujours plus de choix pour créer des liens sociaux. Le nombre de relations avec d'autres individus augmente, en créant une nouvelle forme de lien social, « plus "faible" qu'autrefois, plus fragile aussi » (Ascher, 2010 : 46), qui n'est plus du tout identique aux « liens forts, très épais, traditionnels, (...) très solides, multifonctionnels » (Ascher, 2010 : 45) des communautés villageoises d'autrefois.

Les liens forts peuvent être définis par les relations que les personnes entretiennent avec leur famille, leurs amis, leurs collègues et les personnes qu'ils voient régulièrement et avec qui ils partagent des choses profondes et intimes. A l'inverse, les liens faibles sont développés avec les personnes avec lesquelles les relations sont plus occasionnelles, une connaissance éloignée ou un ami d'ami par exemple. Cette différenciation semble cependant assez subjective, et ne donnerait pas nécessairement les mêmes résultats en fonction des personnes étudiées. Effectivement, il est tout à fait possible qu'une personne n'entretienne pas de liens forts avec les membres de sa famille ou ses collègues, et ceci pour diverses raisons. Il existe ainsi d'autres manières de mesurer l'intensité du lien, peut-être moins subjectives, qui se basent sur des indicateurs quantitatifs. Ces indicateurs sont les suivants :

- La fréquence des relations, qui se mesure avec « le nombre et la durée des contacts entre les membres d'un réseau » (Franke, 2005 : 17) ;
- La proximité spatiale, qui peut être mesurée par le nombre de personnes avec lesquelles « on entretient des relations en face-à-face sur une base régulière » (Franke, 2005 : 17) ;
- L'intensité des relations, quantifiée par « la force et la nature d'une relation en termes d'investissement émotionnel », qui est différente avec « une personne avec qui on parle de choses importantes » ou « avec une personne que l'on voit à l'occasion et dont on connaît seulement le prénom » (Franke, 2005 : 17) ;
- La réciprocité des services rendus ;
- L'intimité entre les personnes qui sont en relation (Saquer, 2008 : site internet).

Mark Granovetter quant à lui, définit la force du lien comme « le résultat d'une combinaison de quantité de temps passé, d'intensité émotionnelle, d'intimité et de services réciproques rendus » (Cusset, 2011 : 44).

- **La théorie de la force des liens faibles de Mark Granovetter**

En 1973, Mark Granovetter développe la théorie de la force des liens faibles, que nous pourrions expliquer de la manière suivante : les personnes avec lesquelles nous entretenons des liens faibles ont accès à des réseaux différents des nôtres, et par conséquent à des informations également différentes des nôtres. Elles peuvent ainsi nous renseigner sur des opportunités dont nous n'aurions pu avoir connaissance sans elles.

Pour Granovetter « les liens forts sont ceux qui deviennent transitifs. Si A est lié fortement à B et que B est lié fortement à C, A a de bonnes chances d'être lié fortement à C. L'argument vient de la probabilité que ces trois protagonistes se trouvent régulièrement ensemble. Les liens forts, par définition, vont donc entraîner des systèmes relationnels clos par transitivité et donc, du point de vue de l'information, des systèmes redondants. Les liens faibles, à l'inverse, offriront des systèmes peu redondants » (Degenne, Lebeaux, Lemel in Bevort et Lallement, 2006 : 111).

Ainsi, les individus obtiennent peu de nouvelles informations, d'opportunités inédites en restant exclusivement tournés « vers l'intérieur », au sein du groupe de personnes avec lesquelles ils entretiennent des liens forts. En se tournant « vers l'extérieur », ils multiplient le nombre de relations et donc de liens faibles, qui leur ouvrent de nouveaux horizons. De même si l'individu diffuse un message, celui-ci aura plus de chances d'atteindre le maximum de personnes, un champ social plus important, s'il passe par des liens faibles. « Les liens faibles forment des « ponts locaux » qui permettent de relier entre eux des groupes d'individus autrement disjoints. Ils procurent aux individus des informations qui ne sont pas disponibles dans leur cercle restreint et permettent d'atteindre plus d'individus que les liens forts » (Cusset, 2011 : 44).

Cette théorie de la force des liens faibles nous semble un bon moyen d'exemplifier la différence existant entre les liens forts et les liens faibles.

3.3.3 Lien social au sein des quartiers

Pour faire suite à ce que nous avons abordé ci-dessus, à savoir l'individualisation, la multiplication des liens faibles et la diminution de l'appartenance à un groupe, il nous semblait logique de penser que l'individu n'a plus de lien spécifique avec son territoire de vie et donc avec le quartier, qu'il était « affranchi de ses ancrages territoriaux, inscrit dans des réseaux sociaux de moins en moins spatialisés » (Authier, Bacqué, Guérin-Pace, 2006 : 7).

En ce sens-là, Bassand et al. affirment que « le fait d'habiter un même quartier ou un même immeuble, par exemple, n'implique pas pour ses habitants des liens intenses ou un sentiment d'appartenance » (2001 : 27). Mais comme le précisent Richard Morin et Michel Rochefort dans l'article « *Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective* » : « d'un côté, le quartier apparaît comme un phénomène sociologiquement obsolète et, de l'autre, comme un

espace social encore pertinent tant sur le plan des liens individuels que sur celui des liens collectifs » (1998 : 104).

Contrairement à ce que nous pensions, le quartier semble ainsi être à la fois le lieu de création de lien faible et d'entretien du lien fort. Il n'est, par exemple pas rare que des individus entretenant des liens forts de longue date, choisissent de s'établir au sein du même quartier, pour renforcer encore davantage ces liens. Et le quartier semble également être générateur de « liens faibles tissés avec les individus que l'on croise fréquemment et que l'on reconnaît puisqu'ils habitent à proximité, mais avec lesquels les relations restent superficielles (...). Ces liens consolideraient la conscience d'être chez soi et en sécurité, représenteraient un soutien à la fois pratique et social et constitueraient des ponts entre différents réseaux » (Morin et Rochefort, 1998 : 106). Toujours dans ce sens-là et en contradiction avec nos *a priori*, il semble que face à « la fragilisation de plus en plus importante des soutiens relationnels, il est permis d'envisager une recrudescence de cette stratégie qui fait de l'espace du quartier un élément essentiel de l'établissement des liens sociaux » (Morin et Rochefort, 1998 : 106).

L'importance revêtue par le quartier dans le processus de création de lien social est extrêmement subjective et propre aux individus. Il est en ce sens difficile d'affirmer clairement le rôle joué par le quartier dans le processus de création de lien social. Nous approfondirons cette thématique dans le chapitre 6, qui traite des résultats de notre recherche, et qui nous donnera des informations complémentaires afin de comprendre l'importance du lien social au sein des quartiers.

3.4 Conclusion du chapitre

Au travers de ce chapitre, qui pose le cadre théorique de notre recherche, nous avons développé des notions relatives aux espaces publics, à leur aménagement, qui passe notamment par la nature en ville et l'urbanisme végétal. Nous avons également abordé le lien social, qui selon les théories relatives à la nature en ville, pourrait être favorisé par cette dernière. Nous avons tenté de faire s'emboîter les différents sous-chapitres de manière logique afin qu'il y ait une certaine continuité dans notre réflexion. Maintenant que nous avons posé le cadre théorique, il s'agit de voir si les résultats que nous avons obtenus dans la partie empirique peuvent être mis en relations avec les différentes conclusions auxquelles nous avons abouti dans ce chapitre. C'est ce qui sera développé dans le chapitre 6. Les chapitres 4 et 5 sont une mise en contexte de notre recherche, notamment avec la méthodologie, puis avec la description du quartier et du projet sur lequel nous avons travaillé. Le chapitre 6 sera essentiellement analytique, et tentera de mettre en parallèle les concepts et les résultats.

TROISIEME PARTIE

ETUDE DE TERRAIN

4. PROBLEMATIQUE

Après avoir posé les bases théoriques générales, la description des mutations de la ville, la définition des espaces publics, de leurs représentation, perception et aménagement, la définition de la nature en ville et celle du lien social, nous pouvons maintenant nous pencher sur notre sujet de recherche ainsi que sur notre terrain d'étude.

Le sujet de recherche est défini précisément ci-après avec la formulation de nos deux questions de recherche et hypothèses de travail.

4.1 Questions de recherche, hypothèses et cadre théorique

Dans le cadre de cette recherche, et au vu des thématiques multiples qui sont abordées, il semblait nécessaire de poser plusieurs questions de recherche et hypothèses de travail. Il a ainsi été choisi d'en poser deux, clairement distinctes, dont découlent deux hypothèses.

Question n°1 : La nature en ville, à travers la création d'espaces publics végétalisés de type plantages, influence-t-elle la requalification d'un espace public ?

En réponse à cette première question nous pouvons formuler l'hypothèse suivante :

Hypothèse n°1 : l'introduction de nature en ville, à travers la réalisation de plantages, permet une requalification des espaces publics.

Cadre théorique

Cette hypothèse se réfère à la partie théorique relative aux espaces publics et à leurs aménagements, mais également à la perception et à la représentation que les individus peuvent se faire d'un espace public. Une partie de cette hypothèse est également liée à la théorie relative à la nature en ville, étant donné qu'il est question d'espaces publics végétalisés. Ce que cette hypothèse sous-entend est que les espaces publics aménagés de manière végétale permettent de procéder à une requalification des espaces publics d'un quartier et par conséquent à une densification de la ville de qualité. De manière plus globale, la nature en ville comme élément de requalification des espaces publics permet de limiter l'étalement urbain.

La deuxième question de recherche que nous avons formulée est la suivante :

Question n°2 : la nature en ville, à travers la création d'espaces publics végétalisés de type plantages, influence-t-elle la création de lien social au sein d'un quartier ?

De cette seconde question de recherche découle l'hypothèse de travail ci-dessous :

Hypothèse n°2 : l'introduction de nature en ville, à travers la réalisation de plantages, permet de créer du lien social au sein d'un quartier.

Cadre théorique

Cette hypothèse est liée à la partie théorique traitant du lien social, mais également à tout ce qui a trait aux espaces publics. Avec cette hypothèse, la partie « aménagement » est mise de côté, au profit des liens sociaux entre les différents acteurs d'un quartier. Cette hypothèse part du principe qu'un espace public bien aménagé et bien végétalisé est un espace générateur de lien social entre les habitants d'un même quartier. Cette hypothèse sous-entend que les espaces naturels peuvent concourir à limiter l'isolement des individus en leur permettant de rencontrer d'autres individus et par conséquent à créer du lien social, que ce dernier soit fort ou faible.

4.2 Méthodologie

La méthodologie choisie dans le cadre de ce travail de recherche doit permettre de répondre efficacement aux hypothèses de recherche. Afin de procéder à la vérification de ces hypothèses, il semblait nécessaire de rencontrer les principaux acteurs du plantage et du quartier, c'est-à-dire les habitants du quartier et les jardiniers du plantage. Il paraissait indispensable d'aller à leur rencontre afin de récolter leurs avis, perceptions et représentations du plantage et du quartier étudié. Pour cela, deux méthodes étaient envisageables : celle du questionnaire et celle de l'entretien.

La méthode de l'enquête par questionnaires consiste à réaliser un questionnaire avec des questions fermées, « généralement précodées » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 171), qui est envoyé à un large échantillon de personnes. Par conséquent, le chercheur n'entre pas en contact personnellement avec les personnes enquêtées. Les réponses au questionnaire donnent ainsi « la possibilité de quantifier de multiples données et de procéder (...) à de nombreuses analyses de corrélation » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 172). Les résultats sont avant tout quantitatifs, et ne « permettent pas l'analyse de certains processus (...). Dès lors, les résultats se présentent souvent comme de simples descriptions, dépourvues d'éléments de compréhension pénétrants. » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 172).

La méthode de l'entretien consiste à réaliser une grille d'entretien, avec les questions principales à poser aux personnes interrogées, et les relances, permettant ainsi d'aborder les sujets dans leur globalité. Cette méthode se distingue « par la mise en œuvre de processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 173). Au contraire des questionnaires, les entretiens sont réalisés avec un groupe de personnes plus restreint, et permettent un contact direct entre l'enquêteur et ses interlocuteurs. La réalisation d'entretien permet de comprendre « le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs représentations sociales, leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc. » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006 : 175).

Dans le cadre de ce travail et compte tenu du temps et des moyens à disposition pour mener à bien la recherche, la méthode des entretiens a été privilégiée. Cette méthode permet d'obtenir une image précise de la réalité, de la vie au sein du quartier et du plantage, mais également du ressenti, des perceptions et des représentations des personnes interrogées. Pour cette recherche, nous avons pris la décision de réaliser douze entretiens au total, soit cinq avec des jardiniers du plantage, cinq avec des habitants du quartier, et deux avec des responsables politiques et techniques.

Nous avons complété la réalisation d'entretiens par des observations et des photographies que nous avons pu réaliser sur le terrain. Nous avons eu la chance de pouvoir faire des observations à différents moments de la journée, de la semaine ou de l'année, afin d'avoir des observations les plus diverses possibles.

4.3 Travail de terrain

4.3.1 Entretiens avec les jardiniers du plantage

Les entretiens avec les jardiniers du plantage se sont déroulés en deux étapes : une première prise de contact par téléphone, puis une rencontre lors de la réalisation de l'entretien. Nous détaillons ces deux étapes ici. Nous présentons également le contenu des entretiens réalisés avec les jardiniers et une brève typologie des personnes rencontrées, afin d'avoir une vue globale de l'échantillon d'individus interrogés.

- **Prise de contact**

Pour prendre contact avec les jardiniers du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy, nous nous sommes adressés au Service de parcs et promenades de la ville de Lausanne, afin d'obtenir la liste des personnes possédant une parcelle au sein du plantage. Une fois cette liste obtenue, nous avons

choisi de contacter les jardiniers par téléphone de manière totalement aléatoire, c'est-à-dire en suivant l'ordre alphabétique des noms de famille. En procédant de la sorte, nous évitions toutes sortes de discrimination ou de sélection involontaire.

Lors de ce contact téléphonique, nous exposions aux jardiniers la démarche relative à notre recherche et nous leur demandions s'ils étaient disposés à nous rencontrer pour un entretien d'environ 30 minutes, afin de répondre à quelques questions au sujet du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy, et du quartier. S'ils étaient d'accord nous fixions avec eux la date, l'heure et le lieu de notre entretien.

Il est important de noter que dès le moment où nous avons obtenu cinq entretiens avec des jardiniers, comme cela avait été décidé au début de la recherche, nous n'avons pas poursuivi les contacts téléphoniques avec les personnes restantes sur la liste qui n'avaient pas encore été appelées. Ainsi, nous avons dû réaliser dix-huit téléphones sur les vingt-sept personnes possédant des parcelles au sein du plantage afin d'obtenir cinq réponses positives pour des entretiens.

- **Contenu et déroulement des entretiens**

Les questions posées aux jardiniers du plantage étaient divisées en trois catégories (cf. annexe n°1) : des questions générales concernant l'âge, la nationalité, l'emploi, etc. ; des questions relatives au plantage, aux motivations à cultiver un plantage, aux apports personnels mais aussi aux relations avec les autres jardiniers ; des questions relatives au quartier et au voisinage, notamment afin de comprendre les relations avec les voisins, la perception du quartier, etc.

Le chapitre sur les plantages et celui sur le quartier étaient tous deux ponctués par une question ouverte, demandant aux jardiniers de donner cinq adjectifs qualifiant le plantage, le quartier, mais aussi les espaces publics au sein du quartier. Cet exercice a permis d'avoir une liste diversifiée de qualificatifs que les jardiniers attribuent à ces espaces.

Des questions relatives aux relations avec les autres jardiniers ainsi qu'avec les voisins étaient posées afin d'obtenir des réponses sur la fréquence des rencontres, le type d'échange et de relations entre les individus, ainsi que sur la création de nouveaux liens sociaux.

Enfin, l'entretien se terminait par une question demandant l'avis des jardiniers sur la thématique soulevée dans ce travail, à savoir si le plantage contribuait ou non à requalifier le quartier. Cette question n'a pas toujours été bien comprise par les personnes interrogées, mais elle a tout de même permis de donner quelques débuts de réponses au sujet de cette problématique, ou de compléter certaines réponses qui avaient été données au cours de l'entretien.

Lors de la réalisation de ces entretiens, nous avons généralement rencontré les individus dans des endroits qu'ils avaient choisis, afin de les mettre à l'aise. Les entretiens duraient généralement

entre 25 minutes et une heure et demi, et ont été enregistrés, afin de faciliter la retranscription et la recherche des informations.

- **Typologie des personnes rencontrées**

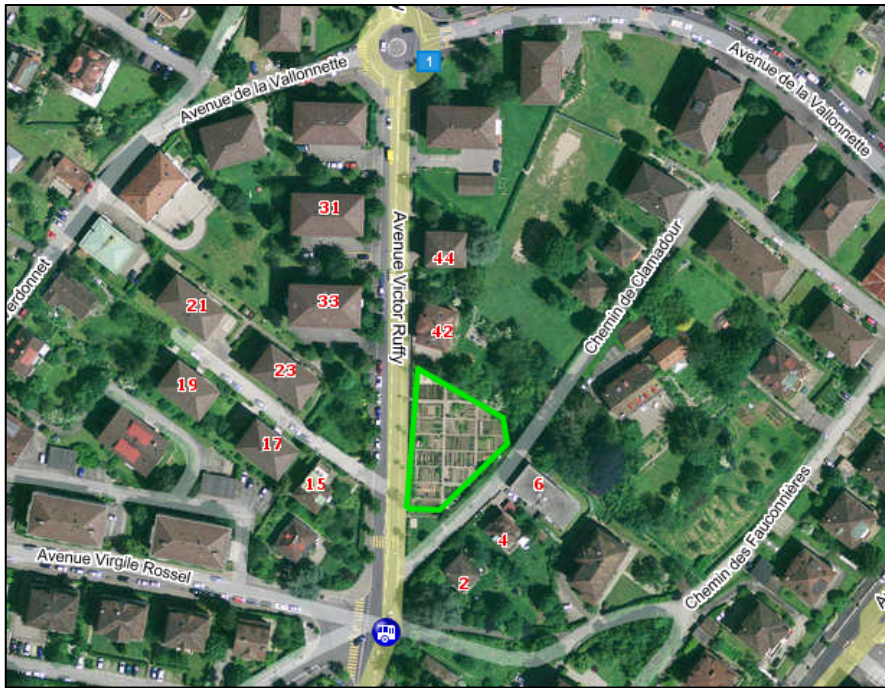
Les personnes que nous avons rencontrées étaient majoritairement des femmes, à l'exception d'un homme. Elles avaient toutes 40 ans ou plus, soit une personne de 40 ans, une de 46 ans, une de 54 ans, une qui n'a pas souhaité nous indiquer son âge, mais qui se situe dans la tranche d'âge 56-60 ans, et une personne de 78 ans. Nous avons eu l'opportunité d'interroger une personne à la retraite, une autre sans emploi et trois personnes en emploi. Par ailleurs, trois de ces personnes sont parents d'enfants adultes, qui ne vivent plus au sein du domicile familiale, l'une est célibataire et sans enfant, et l'une est mère de famille avec des enfants en bas âge. Concernant les nationalités des individus interrogées, nous avons rencontrés deux Suisses, un Portugais, une Française et une Grecque. Sur les cinq personnes rencontrées, trois personnes habitent le quartier depuis plus de 20 ans (23, 25 et 30 ans), et deux personnes depuis moins de 20 ans (12 et 15 ans). Quatre de ces personnes possèdent une parcelle au sein du plantage depuis sa création en 1997, et la cinquième a obtenu sa parcelle en 1999. Concernant l'entretien de la parcelle, ce sont généralement les personnes que nous avons rencontrées qui s'en occupent exclusivement au sein du ménage, sauf une personne qui partage l'entretien avec son conjoint. La plupart de ces personnes se rendent au jardin en fonction des saisons, soit presque tous les jours en été, lorsqu'il est nécessaire d'arroser, et plus du tout en hiver. Lorsqu'ils s'y rendent en été, les jardiniers ont plutôt tendance à y aller le soir, voire plus régulièrement les week-end. Deux personnes se rendent au plantage quelle que soit la saison.

Les jardiniers que nous avons rencontrés pour cette étude sont listés dans le tableau de l'annexe n°2. Nous avons mentionné dans ce tableau leurs noms et prénoms, leur âge, leur nationalité, leur emploi, ainsi que la date à laquelle nous les avons rencontrés. Ce tableau permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble de tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cette recherche.

4.3.2 Entretiens avec les habitants du quartier

- **Prise de contact**

Pour les entretiens avec les habitants du quartier, et afin de nous adresser à des personnes touchées directement par le plantage, nous avons choisi de nous focaliser uniquement sur les personnes habitant dans un périmètre très proche du plantage. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux habitants des immeubles de l'Avenue Victor-Ruffly n°15, 23, 29, 42 et 44 et du Chemin de Clamadour n°2, 4 et 6 (cf. carte n°1).



Carte n°1 : numéros des immeubles choisis pour contacter les habitants du quartier. Source : maps.search.ch

Nous avons fait établi liste de toutes les personnes vivant dans ces immeubles, en nous basant sur les données du site internet de l'annuaire suisse⁸. Cela représente trente-trois personnes. Comme pour les jardiniers, nous avons appelé toutes ces personnes afin d'obtenir des entretiens. Le contact s'est avéré moins aisé, étant donné que nous avons dû appeler les trente-trois personnes de la liste, puis rappeler les personnes injoignables, afin de pouvoir enfin obtenir les cinq rendez-vous que nous souhaitions obtenir.

- **Contenu et déroulement des entretiens**

De la même manière que pour les jardiniers, les questions posées aux habitants étaient divisées en trois catégories (cf. annexe n°3) : des questions générales, relatives à l'âge, la nationalité, l'emploi, etc. ; des questions relatives au plantage, notamment afin de savoir pourquoi ces personnes n'en possédaient pas et quelles relations elles entretenaient avec les jardiniers ; des questions relatives au quartier et aux relations avec les voisins. Nous avons également clôturé le chapitre sur les plantages et celui sur le quartier par des questions ouvertes, demandant de donner cinq adjectifs qualifiant le plantage, le quartier et les espaces publics au sein du quartier. Comme pour les jardiniers, les questions relatives aux relations avec les jardiniers ainsi qu'avec les voisins étaient posées afin d'obtenir des réponses sur la fréquence des rencontres, le type d'échanges et de relations entre les individus, ainsi que la création de liens sociaux. L'entretien se terminait également par une question ouverte relative à la thématique générale de cette

⁸ <http://tel.local.ch/>

recherche, permettant à nos interlocuteurs de se prononcer sur le sujet, mais également de compléter ou de préciser ce qui avait déjà été mentionné au cours de l'entretien.

Lors de la réalisation de ces entretiens et comme pour les entretiens avec les jardiniers, nous rencontrions généralement les individus dans des endroits qu'ils avaient choisis, afin de les mettre à l'aise. Les entretiens duraient entre 10 et 30 minutes et ont également été enregistrés.

- **Typologie des personnes rencontrées**

Les personnes qui ont accepté de nous recevoir étaient, comme pour les jardiniers, majoritairement des femmes, à l'exception d'un homme. Ces personnes étaient âgées de 34 à 71 ans, soit deux personnes de 34 ans, une de 39 ans, une de 53 ans et une de 71 ans. Nous avons rencontré quatre personnes en emploi ou en formation et une personne à la retraite ; deux personnes célibataires, deux mères de famille avec enfants en bas âges, et une mère de famille avec enfants adultes. Les personnes que nous avons rencontrées étaient majoritairement suisses, sauf une personne de nationalité française.

Sur ces cinq personnes, deux souhaiteraient pouvoir bénéficier d'une parcelle au sein du plantage. Les raisons qui les en empêchent sont le manque de temps ou la disponibilité d'autres jardins dans d'autres cadres (emploi). Les trois personnes qui ne souhaitent pas bénéficier d'une parcelle au sein du plantage l'expliquent également par le manque de temps, un jardin déjà à disposition ou par le fait qu'elles ne jardinent pas.

Les habitants que nous avons rencontrés pour cette étude sont listés dans le tableau de l'annexe n°2. Nous avons mentionné dans ce tableau leurs noms et prénoms, leur âge, leur nationalité, leur emploi, ainsi que la date à laquelle nous les avons rencontrés. Ce tableau permet ainsi d'avoir une vision d'ensemble de tous les acteurs qui ont permis la réalisation de cette recherche.

Il est important de mentionner ici qu'une fois les cinq entretiens avec les jardiniers et les cinq entretiens avec les habitants réalisés, nous avons largement abordé toutes les questions relatives au plantage et au quartier, et nous n'avons plus obtenu de nouvelles informations. Effectivement, les données récoltées devenaient rapidement assez similaires, ce qui nous a permis de nous tenir aux objectifs que nous nous étions fixés au début de la recherche, sans avoir à faire davantage d'entretiens.

4.3.3 Entretiens avec les représentants de la commune

Après avoir réalisé ces dix entretiens, nous avons jugé nécessaire de rencontrer les personnes en charge de ce projet à la ville de Lausanne. C'est pourquoi, nous avons rencontré le municipal en charge du département Sécurité sociale et environnement, Monsieur Jean-Christophe Bourquin,

ainsi qu'un architecte-paysagiste du Service des parcs et promenades qui suit le projet de plantation depuis ses débuts, Monsieur Yves Lachavanne.

- **Contenu et déroulement des entretiens**

Nous avons rencontré Monsieur Bourquin le mercredi 1^{er} juin, pour un entretien d'un peu plus de trente minutes au sujet de la politique de la ville en matière d'espaces publics, de nature en ville et de création de lien social, mais également au sujet du projet des plantages, de l'orientation donnée à celui-ci et des conditions cadres pour sa pérennisation (cf. annexe n°4).

Lors de l'entretien avec Monsieur Lachavanne, qui a eu lieu le mardi 7 juin, nous avons abordé des questions plus précises, sur l'historique du projet de plantation, les buts de ce projet lorsqu'il a été imaginé, mais également l'implication du service des Parcs et promenades dans la gestion des plantages (cf. annexe n°5).

Ces deux rencontres ont également été réalisées selon la méthode de l'entretien semi-directif, avec des questions et des relances préparées à l'avance, mais suffisamment ouvertes pour que l'interlocuteur puisse développer et donner des réponses complètes. Ces deux entretiens se sont déroulés dans les bureaux respectifs de Messieurs Bourquin et Lachavanne, et ont également été enregistrés, afin d'en faciliter la retranscription et la compréhension.

L'ensemble de ces entretiens nous ont permis d'obtenir toute la « matière » nécessaire à la réalisation de la partie prospective de ce travail. Les nombreuses réponses contrastées et les multiples avis exprimés par nos interlocuteurs nous ont donné un panorama suffisamment intéressant pour que cette « matière » puisse être utilisée avantageusement afin de confirmer ou infirmer les hypothèses posées au début de cette recherche.

5. MISE EN CONTEXTE DE L'ETUDE DE TERRAIN

Les thématiques relatives à la nature en ville, comme cela a été vu au préalable, sont présentes dans de nombreux domaines. Les parcs urbains, les squares, les rues, les ruelles, les avenues sont autant d'espaces qui intègrent de la nature en ville. Ainsi, il aurait été possible de travailler sur de nombreux espaces verts en ville, mais dans le cadre de cette recherche, le choix des plantages lausannois paraissait judicieux.

Ce choix se justifie dans un premier temps par un élément purement pratique. Effectivement, en travaillant sur la ville de Lausanne, il était plus aisé de se rendre sur le terrain, d'aller à la rencontre des habitants, des jardiniers ou des responsables politiques ou techniques.

Dans un deuxième temps, le choix d'étudier les plantages lausannois a été motivé par le fait que la ville de Lausanne s'est illustrée comme pionnière dans le domaine des jardins de proximité en Suisse. Effectivement, le système de plantation est encore peu connu, peu développé et peu étudié, ce qui rendait la recherche plus intéressante.

5.1 Le jardinage communautaire : historique

Les plantages lausannois tirent leurs origines de plusieurs types de jardins collectifs : les jardins ouvriers et les jardins familiaux, ainsi que les *community garden*. Il est également très proche des jardins partagés français. Il paraissait ainsi logique de faire une brève présentation de ces différents types de jardinage communautaire.

- **Jardins ouvriers et jardins familiaux**

Les jardins ouvriers sont de petits lopins de terre mis à disposition des habitants d'une commune par la municipalité. Le terme apparaît à la fin du 19^{ème} siècle, imaginé par l'Abbé Lemire⁹, qui fonde alors la *Ligue du coin de terre et du foyer*, qui deviendra par la suite la *Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs*. A l'époque, ces espaces sont conçus essentiellement afin d'éloigner les ouvriers de l'usine. Effectivement, l'usine et les possibilités de divertissement qui en sont proches sont fréquemment vus comme des endroits malsains, tant sur le plan moral que physique. L'Abbé Lemire considère alors qu'il est nécessaire d'éviter que les ouvriers se rendent dans les cabarets ou les bars situés en centre-ville afin d'y consommer de l'alcool. Il trouve la

⁹ Jules Auguste Lemire, ou l'Abbé Lemire, était un homme politique français et député du Nord de 1893 à 1928.

solution en proposant aux ouvriers un loisir où ils sont au contact de l'air pur, perçu alors comme salubre, et qui leur permette d'accéder à une certaine autonomie alimentaire.

Dès lors, « les jardins ouvriers vont connaître des périodes d'essor, puis de déclin durant le XX^{ème} siècle. Rebaptisés jardins familiaux dans les années 1950, ils disparaissent pour beaucoup dans l'après-guerre, les terrains étant repris pour construire des logements » (Baudeflet, Basset, Le Roy, 2008 : 24).

Les jardins familiaux se trouvent généralement à la périphérie des villes, accessibles facilement en transports individuels motorisés. Au sein des jardins familiaux, les parcelles à cultiver sont clairement délimitées, les jardiniers ont le droit d'y construire des infrastructures fixes. Pendant longtemps, les pratiques de jardinage n'étaient pas contrôlées au sein des jardins familiaux, si bien que s'est rapidement posé le problème de l'utilisation abusive d'engrais et de produits phytosanitaires. Les habitudes sont en train de changer et les fédérations ou associations de jardins familiaux s'efforcent de faire en sorte que les jardiniers pratiquent un jardinage respectueux de l'environnement.

Au niveau européen, les jardins familiaux n'ont pas évolué de manière identique. Très régulés en Allemagne ou aux Pays-Bas, ils sont devenus une véritable institution, alors qu'en France ils gardent l'image « négative » des jardins ouvriers. En Suisse, il existe depuis 1925 la Fédération suisse des jardins familiaux, qui compte actuellement près de 25'000 membres et 80 sections affiliées dont six fédérations.

Les associations de jardins familiaux des pays européens sont regroupées en une organisation européenne, l'Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux. Cet organisme existe depuis le milieu du 20^{ème} siècle et regroupe les fédérations de quinze pays¹⁰. Son but est l'échange d'idées et d'expériences, la proposition d'activités communes et de lignes directrices notamment pour la création de nouveaux jardins familiaux, la protection de la nature et de l'environnement, la sensibilisation auprès des jeunes et des enfants ou encore le soutien des personnes socialement défavorisées par la mise à leur disposition de parcelles de jardin.

- **Community garden**

Les plantages tirent également leur origine du « modèle des *community garden* des villes nord-américaines, en particulier ceux de New-York et de Montréal » (Baudeflet, Basset, Le Roy, 2008 : 16). Le premier jardin communautaire new-yorkais a vu le jour en 1970. A cette époque de crise financière, de nombreux bâtiments sont démolis pour laisser la place à de grands espaces inoccupés. L'augmentation de ce nombre d'espaces porte atteinte au paysage de New-York et

¹⁰ Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse.

pose des problèmes d'hygiène. Dans ce contexte, une artiste new-yorkaise, Liz Christy, a l'idée de végétaliser ces espaces au moyen de *seed bombs* ou poches de graines, qu'elle va jeter par-dessus les clôtures. Ses premières interventions sont réussies : des fleurs poussent dans des espaces dévastés. Ce résultat va l'encourager à poursuivre son action. Ainsi, quelques années plus tard, en 1973, elle réunit quelques personnes avec lesquelles elle va s'atteler à nettoyer un terrain en friche afin d'y créer le premier jardin communautaire de New-York, qui porte aujourd'hui son nom. L'engouement pour ce type d'aménagements est tel que le mouvement ne va pas tarder à s'étendre au reste de la ville. « Les *community garden* deviennent des lieux de convivialité où se rencontrent des gens d'âges et d'origines culturelles différentes » (Baudelet, Basset, Le Roy, 2008 : 17). A l'heure actuelle, New-York compte près de 600 jardins communautaires, et les *community garden* se sont également développés dans d'autres villes américaines, ainsi qu'en grandes quantités au Canada.

- **Jardins partagés français**

Le premier jardin partagé français a vu le jour en 1997 à Lille, dans la mouvance du forum national « Jardinage et citoyenneté » organisé à l'époque. Les jardins partagés français se basent sur l'idée que les petits jardins de quartier sont à la fois des espaces publics où tout le monde peut se rendre et des espaces de culture. Ils sont généralement accessibles dès qu'un jardinier se trouve au jardin. Comme pour les *community garden* américains, les jardins partagés français sont rapidement dépassés par leur succès. En effet depuis 1997, la majorité des grandes agglomérations françaises ont mis en place, ou ont vu se mettre en place des jardins partagés sur leur territoire. Ces derniers sont souvent réalisés au centre de quartiers très denses, à des endroits jusque là peu ou pas construits. Le « Jardin dans tous ses états » (JTSE) est le réseau français des jardins partagé. Il a vu le jour en même temps que le premier jardin partagé, en 1997. « Il s'est structuré en pôles régionaux qui accompagnent les porteurs de projets de jardins partagés et leurs partenaires politiques et institutionnels » (Baudelet, Basset, Le Roy, 2008 : 21). Ainsi, ce sont plus de dix régions qui sont membres¹¹. La plupart de ces régions possèdent également leur propre site internet, qui centralisent tous les jardins partagés d'une même région et permettent ainsi aux jardiniers de se tenir au courant des manifestations organisées dans les jardins, mais également de se donner des conseils de jardinage par exemple. En France, l'accent est mis sur le côté « partage » de ces jardins, davantage que sur le côté production. Ainsi, les jardins partagés français sont de véritables lieux de rencontre pour les personnes qui y cultivent une parcelle, mais également pour tous les habitants du quartier. Pour Eric Prédine « dans les

¹¹ Alsace, Ile-de-France, Nord-Pas de Calais, Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Basse-Normandie, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Bretagne et Rhône-Alpes.

jardins communautaires, la motivation est surtout de passer des bons moments ensemble. Le coin légumes est là, mais un peu en retrait, pour laisser une large place à l'espace de détente et d'animation » (2009 : 19).

5.2 Les plantages lausannois

Dans le cas lausannois, le mot plantage est utilisé pour désigner les jardins potagers au pied des immeubles. Ce mot « d'origine campagnarde a été repris par le service des parcs et promenades pour définir des potagers urbains et communautaires, mis à disposition des habitants de plusieurs quartiers lausannois » (Service des parcs et promenades : site internet). Le premier plantage a vu le jour en 1996, et depuis le Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne en a réalisé sept nouveaux.

La réalisation des premiers plantages lausannois résulte de plusieurs constats faits par le Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne. Dans un premier temps, et dans le cadre de la création du plan directeur communal, une étude réalisée au milieu des années 1990 fait état de l'érosion du nombre de jardins en ville, qu'il s'agisse des jardins privés ou publics, et ceci souvent au profit de places de stationnement. A partir de ce constat, le Service des parcs et promenades imagine « modestement, que le jardin potager pourrait être un moyen de redonner une valeur au jardin, de créer un attachement, qui peut-être permettrait d'éviter cette disparition des jardins », selon Yves Lachavanne, architecte-paysagiste au sein du Service des parcs et promenades.

Parallèlement, le Service des parcs et promenades se rend compte que beaucoup d'espaces au sein des quartiers sont délaissés, peu ou mal utilisés. Il s'agit généralement d'espaces résiduels dont les potentialités d'aménagement ne sont pas exploitées. Pour Yves Lachavanne, « ces espaces pouvaient avantageusement être aménagés en potagers ».

Enfin, depuis les années 1970, l'aménagement des jardins privés en centre-ville fait face à une augmentation de la création de surfaces engazonnées et à la généralisation de la réalisation de haies de thuya. Pour Yves Lachavanne, « ces jardins étaient d'une triste banalité et stérilité, et le jardin potager était peut-être un moyen d'amener un peu plus de richesse dans la ville ».

Ces trois constats amènent le Service des parcs et promenades à imaginer le projet de plantage, qui est choisi également afin de venir compléter l'offre de jardins familiaux. Pour Yves Lachavanne, « les jardins familiaux traditionnels ne pouvaient pas répondre à toutes les demandes dans le sens les listes d'attente étaient importantes. De plus, ces jardins familiaux s'adressent à un public bien particulier, à des jardiniers amateurs confirmés qui ont beaucoup de temps à consacrer au jardin ». L'idée est « d'amener une offre un peu plus citadine, qui s'adresse à un public différent de celui des jardins familiaux ».

Le premier plantage est réalisé en 1996, et quatre autres suivront jusqu'en 1999. Il s'agit des plantages de Boissonnet, de l'Avenue de la Harpe – Avenue Beauregard, de l'Avenue Victor-Ruffy, de l'Avenue d'Aoste et du Désert. Le boum de la mise en place de plantages à la fin des années 1990 est tempéré par un désintérêt dans les années 2000. Effectivement, jusqu'en 2008, aucun plantage ne voit le jour. La reprise viendra avec la création du plantage de la Bourdonnette en 2008, de celui de la Solitude en 2009 et enfin du plantage de Praz-Séchaud – Boveresse en 2010. Réunis, ces huit espaces de plantages occupent une surface totale d'environ 10'000 m² et permettent à 260 lausannois de bénéficier d'un petit lopin de terre à quelques minutes de chez eux. Comme l'explique Yves Lachavanne, les plantages sont généralement réalisés sur « des parcelles communales qui sont peu ou pas utilisées et qui sont surtout situées dans des quartiers où il y a un intérêt à développer cette pratique du plantage. Donc pas question d'aller chercher des parcelles dans un quartier de villas où chacun a déjà son petit jardin. Et puis il n'est pas question non plus d'aller soustraire un espace public déjà très utilisé ou qui a toutes les fonctions, comme un parc ».

Concrètement, une fois que le Service des parcs et promenades a choisi le terrain sur lequel il va réaliser un plantage, Yves Lachavanne explique qu'« il faut préparer le terrain, faire des labours, un certain nombre d'amendement et réaliser un réseau de cheminements qui permette de relier tous les lopins, et mettre en place un réseau d'arrosage. Un autre élément important du jardin est de le protéger des nuisances extérieures, donc il y a une petite clôture discrète qui ceinture l'ensemble des parcelles, mais qui permet de le protéger un peu. En revanche, à l'intérieur du plantage il n'y a pas de compartimentation, en tout cas pas avec des clôtures ». La parcelle est ainsi divisée en plusieurs petites parcelles de quelques mètres carrés (de 6 à 48 m²), qui sont louées aux personnes souhaitant bénéficier d'un espace de jardinage.

Le Service des parcs et promenades a d'emblée mis en place un certain nombre de conditions d'utilisation des plantages. La première condition pour pouvoir bénéficier d'une parcelle, est d'habiter à 5 minutes à pied au maximum du plantage. Ensuite vient l'obligation de s'acquitter d'une taxe d'inscription de 20 CHF et d'une cotisation annuelle de 3 CHF par m². Il s'agit des deux seules conditions inévitables posées par le Service des parcs et promenades pour réguler l'accès à ces plantages. Les autres conditions sont des recommandations, et concernent avant tout le type de cultures autorisées (des légumes et fleurs plutôt que du gazon), le mode de culture (respectueux de l'environnement), mais également quelques règles fondamentales de voisinage et de bienséance. Enfin, au contraire des jardins familiaux, il n'est pas permis, dans les plantages, de posséder des infrastructures fixes, telles qu'abris couverts, tables, clôtures ou dallages. En

revanche, les coffres à outils ou les silos à compost, pour autant que les jardiniers s'arrangent entre eux pour en faire un usage collectif, sont autorisés.

Depuis sa création, ce projet rencontre un franc succès auprès de la population. A l'heure actuelle, la demande pour ce type d'aménagement est extrêmement forte, preuve en est le nombre croissant de personnes inscrites sur des listes d'attente afin de bénéficier d'une parcelle au sein d'un plantage. Le Service des parcs et promenades est en train de réfléchir à la réalisation d'un neuvième plantage, mais il semble clair qu'il sera nécessaire d'en développer encore davantage. Tant pour Yves Lachavanne que pour Jean-Christophe Bourquin, municipal en charge du département Sécurité sociale et environnement, les conditions cadres qui permettront la pérennisation de ce projet résident dans le fait que les propriétaires privés doivent être intégrés au projet.

Bien que Lausanne ait fait office de pionnier avec son projet de plantage, presque similaire à celui de jardins partagés en France, le concept est à l'heure actuelle encore peu développé dans le reste de la Suisse romande. Seule les communes de Genève, du Grand-Saconnex et de Vernier proposent ce type d'espaces. En Suisse alémanique, la majorité des grandes villes proposent déjà ce type de jardins au pied des immeubles (Zürich, Bâle, Berne, Aarau). Cependant, d'autres projets sont actuellement en cours de développement dans certaines communes romandes, reprenant les principes des modèles lausannois et français.

5.3 Le plantage de l'avenue Victor-Ruffy et son quartier

- **Généralités**

Le choix du plantage étudié a été motivé par plusieurs raisons. En fonction de la thématique, il semblait nécessaire de s'intéresser à un plantage qui soit de grande taille, idéalement situé proche du centre-ville, éloigné de grands espaces de verdure et qui soit établi au sein d'un quartier dense. Selon ces critères, les plantages suivants ont été écartés dès le début : les plantages de Boissonnet et de l'Avenue d'Aoste, qui se trouvent tout deux à proximité du bois de Sauvabelin et par conséquent trop proches d'un espace de nature et trop éloignés du centre-ville ; le plantage du Désert, qui se trouve en contrebas de l'aérodrome de la Blécherette, ce qui semblait trop éloigné du centre-ville, et surtout suffisamment entouré de nature ; le plantage de la Bourdonnette, trop excentré également ; le plantage de la Solitude, situé en plein centre-ville, mais trop petit pour être intéressant, et enfin le plantage de Praz-Séchaud – Boveresse, trop récent, mais également peu suffisamment centré. Il restait alors le plantage de l'Avenue de la Harpe – Avenue Beauregard et celui de l'Avenue Victor-Ruffy.

Le premier est situé dans le quartier sous-gare, un quartier très dense, et le second entre le CHUV et le quartier de Chailly. Tous deux sont de taille presque identique et ont été réalisés en 1997. Le plantage de l'Avenue de la Harpe – Avenue Beauregard est situé dans le parc de Milan, c'est-à-dire au sein d'un espace de nature, ce qui rendait difficile l'étude de ses impacts en termes de requalification de l'espace public. Au contraire, le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly est situé au croisement de deux routes, il n'est pas réellement entouré d'autres espaces de nature, ce qui le rendait davantage pertinent dans le cadre de ce travail. C'est par conséquent le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly qui a été préféré à celui de l'Avenue de la Harpe – Avenue Beauregard.

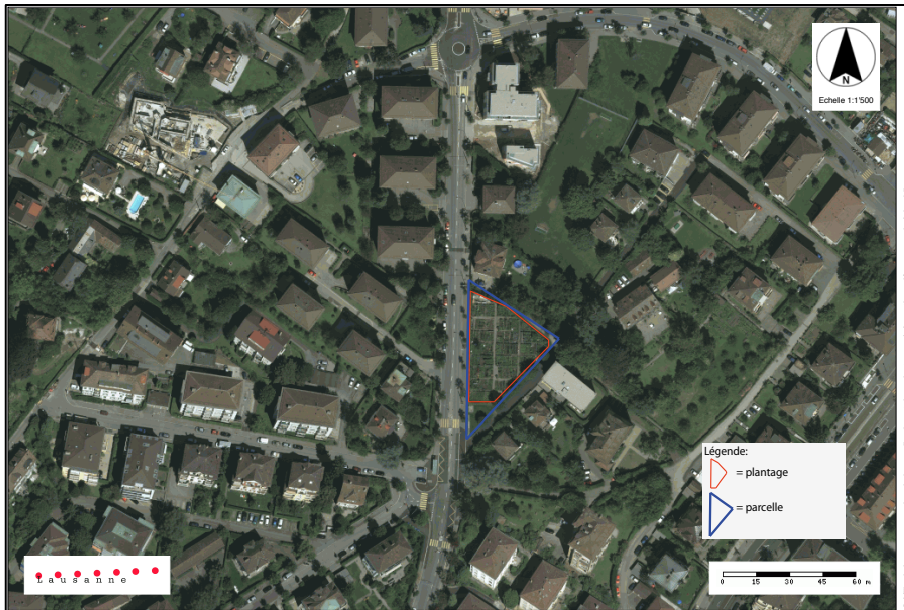
- **Le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly**

Le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly se situe à l'angle de l'Avenue Victor-Ruffly et de la rue de Clamadour, à proximité de l'arrêt de bus Virgile-Rossel de la ligne n°6 des Transports lausannois (tl) (cf. photos n°1, 2 et 3). La parcelle sur laquelle il a pris place est de forme triangulaire et d'une superficie approximative de 1250m² (cf. carte n°2).

Le plantage dispose de 34 parcelles, qui sont louées à 27 jardiniers différents, certains jardiniers étant locataires de plusieurs parcelles. Les espaces disponibles au sein de ce plantage vont de 6 à 48 m². Les accès au plantage se font par une entrée donnant sur l'Avenue Victor-Ruffly et une autre donnant la rue de Clamadour. Ces deux accès sont fermés à clé. Son positionnement au croisement de deux rues permet notamment de rejoindre facilement Chailly et par conséquent toutes les commodités proposées au sein de ce quartier, à pied ou par tout autre forme de mobilité douce.



Photos n°1, 2 et 3 : l'arrêt de bus Virgile-Rossel, le bas et le haut de l'Avenue Victor-Ruffly, à proximité du plantage. Photos : C.Thentz, 21.06.2011



Carte n°2: Plantage et quartier Vicotr-Ruffy. Source : Ville de Lausanne

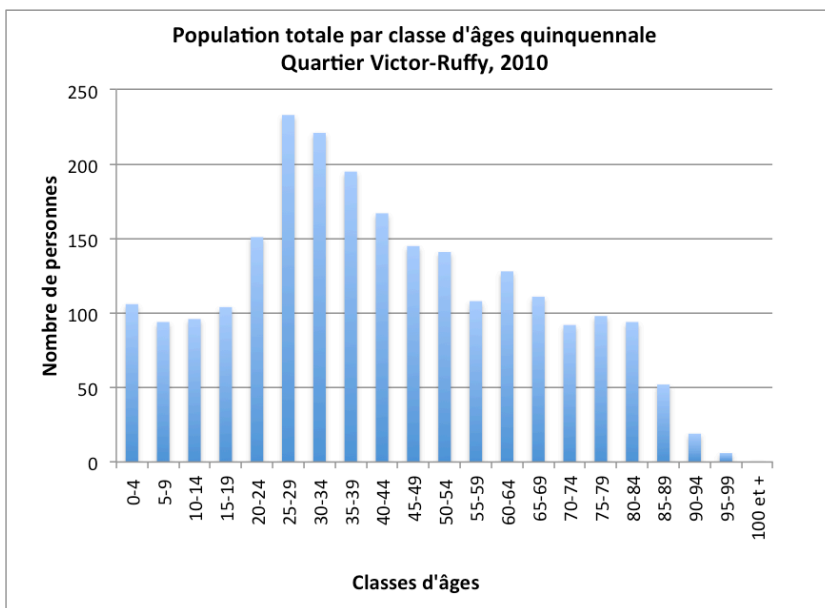
- **Le quartier Victor-Ruffy**

Afin de placer notre terrain d'étude dans un contexte plus général, il nous semble nécessaire de nous intéresser au quartier Victor-Ruffy dans son ensemble. Afin d'en faire une description complète, nous avons jugé opportun d'en faire une brève description statistique, suivie d'une description qualitative.

Description statistique

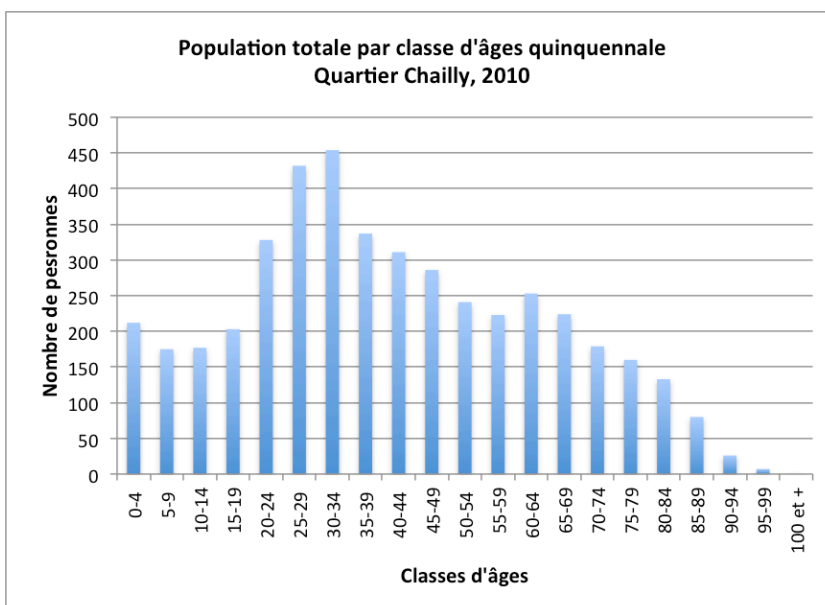
La description statistique se base sur les données du Service cantonal de recherches et d'information statistiques section Lausanne (SCRIS Lausanne). Effectivement, en 1989, le SCRIS Lausanne a réalisé une délimitation des quartiers de la ville de Lausanne, qui a aboutit à un découpage en 17 quartiers et 81 secteurs (cf. annexe n°6). Afin de faire une brève description statistique du terrain, les secteurs Victor-Ruffy (n°1003) et Chailly (n°1101) ont été choisis

La superficie du quartier Victor-Ruffy est de plus de 23 hectares. En 2010, sa population totale s'élevait à 2435 personnes, dont 36% d'étrangers et 64% de Suisses. Parmi les personnes de nationalité étrangère, la majorité est portugaise, puis française. La population habitant le secteur Victor-Ruffy est une population relativement jeune étant donnée que les classes d'âge 25-29 ans et 30-34 ans sont les plus représentées (cf. graphique n°1). A elles deux, ces classes d'âge regroupent 454 personnes, ce qui représente 18% de la population totale du secteur.



Graphique n°1. Source : SCRIS Lausanne, 2010

Si l'on se penche sur le même type de données pour le secteur de Chailly, nous constatons que sa superficie est de plus de 43 hectares. En 2010, sa population totale était de 4410 personnes, dont 39% d'étrangers et 61% de Suisses. Là encore, les personnes d'origine étrangère sont essentiellement françaises et portugaises. Enfin, tout comme pour le secteur Victor-Ruffey, le secteur Chailly est composé d'une population plutôt jeune, étant donné que les classes d'âges des 30-34 ans puis des 25-29 ans sont les plus représentées (cf. graphique n°2). A elles deux, elles rassemblent 886 personnes, ce qui représente 20% de la population totale.



Graphique n°2. Source : SCRIS Lausanne, 2010

Ces quelques données statistiques nous donnent des pistes pour nous représenter le type de population qui réside dans les quartiers Victor-Ruffey et Chailly. Cependant, les données de

population n'étant pas centrales dans notre travail, nous n'avons pas approfondi les recherches et descriptions

Description qualitative

Après avoir donné quelques informations quantitatives quant à la population des quartiers Victor-Ruffly, intéressons-nous maintenant à la présentation qualitative du quartier. Pour cette partie, nous avons choisi de délimiter un périmètre au sein du quartier, qui figure en vert sur la carte n°3. Ce périmètre comprend les deux avenues parallèles principales que sont celles de Victor-Ruffly et celle de Béthusy, ainsi qu'une avenue permettant de les relier entre elles, l'Avenue Vallonnette. Le CHUV ne fait pas partie du périmètre étudié, mais ses effets sur la population se font tout de même sentir. Les indicateurs qualitatifs que nous allons passer en revue sont ceux relatifs à la mobilité, à la disponibilité des commerces et des services à la population et à la présence d'espaces publics et d'espaces verts.

Le périmètre de travail bénéficie d'une desserte importante en transports publics, assurée par les bus n°6 (Maladière – Sallaz), n°7 (Renens – Val Vert), n°42 (Sallaz – Foyer) et la ligne n°66 (Montbenon – Grandvaux-Pra Grana) du réseau des transports publics de la région lausannoise (tl). La ligne n°6 ne dessert la zone que depuis 2008, soit depuis la mise en fonction du métro M2. La ligne n°7 était la ligne la plus fréquentée du réseau en 2008, avec 31'200 utilisateurs quotidiens (tl, site internet). En ce qui concerne les TIM, le quartier Victor-Ruffly se situe à proximité de l'échangeur autoroutier Lausanne-Vennes, ce qui génère un trafic routier important le long de l'Avenue Victor-Ruffly. Cependant, ce dernier a été considérablement réduit depuis la mise en service du métro M2 et des P+R qui ont été réalisés en parallèle.



Carte n°3 : périmètre d'étude autour du plantage de l'Avenue Victor-Ruffly.

L'offre en commerces et services est importante au sein du périmètre d'étude. Ainsi, la population bénéficie de cinq cafés-restaurants, quatre magasins d'alimentation, deux pharmacies, un office de poste et trois bancomats (photo n°4). La population a également la possibilité de se fournir en produits frais et en plantons ou graines à la ferme qui se trouve le long de l'Avenue Victor-Ruffy (photo n°5).

Par ailleurs, les familles disposent d'un APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) offrant plus de 70 places sur trois sites, d'un CVE (Centre de vie enfantine), d'un espace d'accueil pour la petite enfance, ainsi que d'une Maison de quartier (photo n°6).



Photos n°4, 5 et 6 : les commerces de Chailly, la Ferme et la Maison de quartier. Photos : C.Thentz, 21.06.2011



Photos n°7 et 8 : le terrain de foot de la rue de Clamadour et le petit parc. Photos : C.Thentz, 21.06.2011

Les espaces verts et espaces publics à disposition des habitants à proximité du quartier sont notamment le parc de la Gottetaz, situé au sud-est du plantage et qui, nous le verrons dans la partie empirique, est régulièrement mentionné par les habitants et les jardiniers comme un endroit très prisé pour les balades dans la nature. Le parc qui se trouve au début de l'Avenue Victor-Ruffy, au croisement de cette dernière avec l'Avenue de Béthusy, est également un espace

public à disposition des habitants du quartier. Cet espace dispose de bancs, d'espaces de jeux pour les enfants, et d'endroits ombragés sous les arbres. Dans un périmètre plus proche du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy se trouve un petit terrain de football (photo n°7), à quelques minutes à pied au nord du plantage, en suivant la rue de Clamadour pour se rendre dans le quartier de Chailly. Toujours le long de la rue de Clamadour, un parc de jeux pour les enfants est également aménagé, avec une table de ping-pong, des bancs et des espaces ombragés (photo n°8).

6. RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Nous allons présenter ici les résultats de notre recherche en deux sous-chapitres, relatifs aux deux thématiques abordées dans notre travail et contenues dans nos questions de recherches et hypothèses. Nous allons ainsi traiter de l'effet du plantage sur la requalification des espaces publics et sur la création de lien social.

6.1 Plantage et requalification des espaces publics

Dans ce chapitre, nous allons revenir sur les liens entre la nature en ville, au travers des plantages, et la requalification des espaces publics. Nous allons étudier le point de vue de la ville de Lausanne dans ce domaine, puis le point de vue des jardiniers du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy, et enfin celui des habitants du quartier Victor-Ruffy.

6.1.1 Le point de vue de la ville de Lausanne

La ville de Lausanne porte « une attention particulière aux espaces verts », selon Jean-Christophe Bourquin, municipal en charge du département Sécurité social et environnement. Effectivement, il existe au sein de l'administration, une « préoccupation claire et nette, marquée et constante pour les espaces verts publics ». Ainsi, par exemple, depuis le début des années 1990, la ville de Lausanne pratique l'entretien différencié au sein des espaces verts publics. Cette méthode, qui consiste à appliquer différents modes d'entretiens spécifiques suivants les surfaces, permet notamment de « respecter l'identité de chaque parc en différenciant l'entretien suivant leur fonction » (Lausanne, 2009 : 1). Elle a permis de passer d'un entretien « propre en ordre » appliqué jusque là, à une gestion qui laisse davantage de place à la nature, et qui semble plaire autant si ce n'est plus à la population. Pour Jean-Christophe Bourquin, « cela a permis, au niveau de la qualité de la nature, de l'espace naturel, de l'espace urbain vert, des gains qualitatifs remarquables, au niveau de la diversité notamment. Par exemple, dans les prairies fauchées deux fois par an on trouve des orchidées rares qu'on ne trouve pas ailleurs, qu'on ne trouve pas à la campagne mais qu'on trouve en ville ». L'entretien différencié a permis de gagner en qualité au sein des espaces publics verts de la ville de Lausanne, que ce soit en termes d'esthétique ou d'écologie.

Parallèlement à ce mode d'entretien novateur, la ville de Lausanne décide en 1995, de réaliser les premiers plantages, en réaction à une banalisation de l'aménagement des jardins. Effectivement, comme l'explique l'architecte-paysagiste du service des parcs et promenades de la ville de Lausanne, Yves Lachavanne, « on pouvait constater qu'il y avait une place importante laissée aux

surfaces de gazons, thuyas, cotonéasters, les jardins étaient souvent d'une triste banalité, stérilité ». Sur ce point, il est rejoint par Jean-Christophe Bourquin, qui estime que « les villas entourées de haies de thuyas, de lauriers, c'est laid, et d'un point de vue biodiversité c'est nul ». La réalisation de plantages est alors la réponse à des aménagements banaux, de moindre qualité, que ce soit en termes environnemental, esthétique ou écologique. La réalisation de plantages permet de diversifier les aménagements qui sont réalisés au sein des espaces publics verts, et d'en faire des espaces de meilleure qualité.

La réalisation des plantages s'est également inscrite dans une démarche plus générale de réaffectation des espaces résiduels. Suite à une étude réalisée dans le courant des années 1990, qui faisait état d'une diminution progressive des jardins privés ou publics en ville, le Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne a réalisé, comme l'explique Yves Lachavanne, « un recensement des parcelles communales, qui sont peu ou pas utilisées, mal utilisées ». Ce recensement fait état d'un nombre important d'espaces résiduels au sein de la ville, parcelles communales qui ne sont pas ou peu utilisées. Le Service des parcs et promenades cherche alors à réaliser des aménagements qui permettraient de redonner de la qualité à ces espaces et de mieux les utiliser. Le projet de plantation est alors choisi pour réaffecter certaines de ces parcelles. Comme le précise encore Yves Lachavanne, il s'agissait de choisir des parcelles « où il y a un intérêt à amener la pratique du plantage, donc pas question d'aller chercher des parcelles dans un quartier de villas, où chacun a déjà son petit jardin, et pas question non plus d'aller soustraire un espace public déjà très utilisé, qui a déjà toutes ses fonctions, dans un parc public par exemple ». Yves Lachavanne donne l'exemple du premier plantage, réalisé dans le quartier de Boissonnet, « où il y a un grand ensemble de logement et une parcelle qui était effectivement libre, fréquentée uniquement par les propriétaires de chiens qui venaient promener leur animal de compagnie ». Cette première réalisation et les suivantes seront réalisées dans l'optique de redonner de la qualité à des espaces résiduels mal utilisés et souvent de mauvaise qualité. A la question des conflits d'usages de ces parcelles, qui dans certains cas étaient jusqu'alors utilisés par les propriétaires de chiens, Yves Lachavanne répond que seul « le plantage de l'Avenue de la Harpe, où on a véritablement soustrait une surface qui était spécialement réservée aux promeneurs de chiens » a dû faire face à de « petites tensions, (...) eu une pétition ».

Un rapide bilan du point de vue de la ville de Lausanne sur la nature en ville comme élément de requalification des espaces publics nous permet d'affirmer que celle-ci, tant par la réalisation de plantages que par la pratique de l'entretien différencié, place la qualité des espaces verts et des espaces publics au centre de ses préoccupations. Le souci de qualité est relatif tant à l'esthétique qu'à l'écologie.

6.1.2 Le point de vue des jardiniers du plantage

Nous allons passer en revue ici les avis des jardiniers du plantage à propos de la qualité de ce dernier, de la qualité du quartier dans son ensemble et de ses espaces publics en particulier. Nous exposons également leur avis sur la manière dont le plantage s'inscrit dans l'ensemble du quartier. Pour éviter la confusion, nous allons utiliser le terme « jardinier » dans tous les cas, qu'ils s'agissent d'hommes ou de femmes dont nous retranscrivons les propos. De cette manière, nous garantissons un meilleur anonymat des personnes interrogées.

- **A propos du plantage**

Au sujet de la qualité du plantage, les jardiniers interrogés sont tous d'accord : le plantage est de qualité, il est « agréable », « sympa », « magnifique », « extraordinaire » ou « bien ». A l'image de ce jardinier, qui explique : « dès que je vois les arbres j'ai du plaisir, si je veux m'aérer je vais au jardin et puis voilà, je me sens dépaysé ». Cet autre jardinier abonde dans le même sens : « c'est l'aspect esthétique, l'aspect décoratif qui me plaît ».

Les avis des jardiniers divergent cependant sur la qualité de l'entretien du jardin. Pour certains l'entretien est suffisant, à l'image de ce jardinier qui trouve que le plantage « est entretenu comme il faut ». Pour d'autres cependant, des efforts doivent être faits afin de garder un espace de qualité : « les règles d'entreposage et d'entretien doivent être respectées, (...) la commune avait dû "serrer la vis" parce que les jardiniers commençaient à faire n'importe quoi, ça finissait par un amoncellement de bouts de bois et de serres bricolées, et je trouvais que ça n'était pas très harmonieux, pas très joli ». Sur ce point, un autre jardinier est d'accord : « Je trouve que notre jardin n'est pas très propre, les gens ne s'occupent que de leur parcelle, ils ne s'occupent pas de la propreté en générale. Ils ont dépassé les limites, ils font n'importe quoi, ils rajoutent des choses assez moches, ils détruisent l'harmonie de la nature ». Ces deux avis sont nuancés par le fait que les jardiniers précisent que prises individuellement, les parcelles sont extrêmement belles, magnifiques, bien entretenues. L'effort doit manifestement être fait sur l'ensemble du plantage, afin de le rendre plus harmonieux.

Concernant le plantage en général, la majorité des jardiniers est d'avis que l'espace est d'une grande qualité, qu'il est apprécié par de nombreuses personnes, même externes au plantage, que les personnes en attente de pouvoir obtenir une parcelle sont nombreuses, et que par conséquent, il serait nécessaire soit d'agrandir le plantage, soit d'en développer de nouveaux, afin de répondre à cette demande. Un jardinier propose même de développer une nouvelle forme de plantage, qui soit « un espace cultivé complètement ouvert », au contraire des plantages qui restent destinés à quelques « privilégiés » uniquement.

- **A propos du quartier et des espaces publics**

Les jardiniers interrogés sont unanimes à propos du quartier : celui-ci est « tranquille, pratique, relativement verdoyant, agréable », les jardiniers ont du plaisir à y vivre. L'adjectif qui ressort le plus souvent lorsqu'il s'agit de définir le quartier est « agréable », cité par l'ensemble des jardiniers rencontrés, suivi par des adjectifs relatifs à la nature, tels que « verdoyant », avec « beaucoup de verdure » et « très arborisé ». Il est également qualifié de « beau » et « animé ». Certaines personnes précisent encore que le quartier est pratique, offrant de nombreuses opportunités, à l'image de ce jardinier, qui nous explique que « l'école est tout près, il y a toutes les choses utiles, la pédiatrie, la pharmacie, il y a des teintureries, tous les magasins d'alimentation qu'il faut ». Il ajoute que cette proximité lui permet d'être « autonome toute la semaine » de passer « toute la semaine sans voiture, à pied dans le quartier ». Cette opportunité de pouvoir se déplacer facilement à pied d'un endroit à l'autre du quartier est quelque chose qui contribue à sa « qualité de vie ». Ainsi, de manière générale, les jardiniers trouvent que la proximité offerte au sein du quartier est appréciable et agréable.

Concernant les espaces publics présents au sein du quartier, les jardiniers trouvent que ceux-ci sont généralement suffisants et bien aménagés. Pour certains, la présence de places de jeu, de parcs et de terrains de football pour les enfants est importante, pour d'autres la présence de « petits recoins, d'endroits qui ne sont pas très grands mais où il y a juste un banc pour se poser avec un bouquin » est appréciable. Un jardinier fait également mention d'« un petit passage magnifique, vers Clamadour, entre les deux maisons, qui est semi-privé, où on se croit vraiment à la campagne ». Les personnes interrogées trouvent ainsi que les espaces verts et les espaces publics sont de « qualité », il s'agit de l'adjectif qui revient le plus régulièrement lorsque nous avons posé la question. Un jardinier précise que « la politique de la ville de Lausanne de ne pas tout goudronner » est quelque chose d'extrêmement positif.

Une personne nuance ces propos, notamment concernant l'espace qui se trouve devant la maison de quartier de Chailly, qui selon elle est « mal aménagé ». D'autres critiques relatives aux espaces publics sont également formulées. Pour une personne, les espaces publics sont « pas très bien indiqués ». Une autre précise que certains de ces espaces « manquent de places ombragées » et que « certains sont mal fréquentés ».

- **A propos de l'influence du plantage sur la qualité du quartier**

A la question de savoir si le plantage a eu une influence sur la présence de « vert » au sein du quartier, la majorité des personnes interrogées est d'accord avec cette affirmation et pense que le plantage a contribué à reverdir le quartier, ou du moins à rajouter du vert et de la nature à ce qui existait déjà. Un jardinier développe : « au niveau simplement du plaisir de l'œil, je trouve

magnifique de voir un espace qui n'est pas du gazon, mais qui est varié autant au niveau des couleurs, des hauteurs, et qui n'est pas construit, parce que dans le quartier tout se construit, donc pour moi ça c'est vraiment un facteur de plaisir au niveau du quartier, donc c'est important que ce soit préservé, et puis surtout je dirais par rapport à des habitations qui sont relativement serrées, où il n'y a pas d'espaces possibles extérieurs, c'est vrai que c'est très important ».

Les jardiniers sont d'avis que le plantage est un atout pour le quartier, que cela draine du monde, de nouvelles personnes qui souhaiteraient également pouvoir bénéficier d'une parcelle. Pour un des jardiniers interrogés, même les habitants du quartier « sont obligés de constater que c'est plus agréable de voir un peu de verdure entretenue », alors que visiblement tous n'étaient pas convaincus lors de la réalisation des plantages.

Pour une personne le plantage n'a pas contribué à reverdir le quartier, mais plutôt à « fleurir le quartier ». Pour expliquer cela, elle précise qu'« il y avait déjà de la verdure avant, il y avait des arbres ». Elle insiste sur le fait que le plantage a plutôt amené des fleurs que de la verdure ou des arbres.

6.1.3 Le point de vue des habitants du quartier

Comme pour les jardiniers, nous étudions ici les avis des habitants sur le plantage, le quartier, les espaces publics du quartier, ainsi que sur la place que prend le plantage au sein du quartier. De la même manière que pour les jardiniers, nous avons utilisé uniquement le terme « habitant » au masculin dans tous les cas, afin d'éviter les confusions et de garantir l'anonymat.

- **A propos du plantage**

Les habitants interrogés au sujet du plantage en ont généralement une impression positive. Trois personnes mettent en avant le côté esthétique du plantage, qui est qualifié de « mignon, chou », « assez beau » et « magnifique ». L'espace est vu comme quelque chose de qualité, même si une personne nuance ses propos en précisant qu'« en hiver c'est un peu moins intéressant, parce que les gens s'investissent moins ». Un habitant précise également que « les parcelles ne sont pas toutes bien en ordre, certaines sont mal entretenues ».

L'importance de la présence de nature en ville, rendue possible grâce au plantage, est également mise en avant par plusieurs personnes. Ainsi, un habitant explique : « moi je trouve que c'est quelque chose qui devrait beaucoup plus se développer, pour le côté nature, et puis un autre côté qu'il ne faut pas négliger, c'est qu'on est en ville, et qu'il faut préserver les écosystèmes pour les différentes espèces, et je suis sûr que c'est super important ». Un autre met plutôt l'accent sur le côté pédagogique de la présence de nature en ville : « les enfants sont souvent allés dans ce jardin, et ils apprennent des choses, ça je trouve bien, parce qu'en ville on n'a pas tellement l'occasion ». Il est rejoint par une personne qui explique que la présence du plantage lui a permis

de « faire la connaissance de plantes que je ne connaissais pas, que je connaissais mal, c'est voir tout ce qu'on peut faire pousser finalement dans un jardin ».

Finalement, une des personnes rencontrées perçoit le plantage comme un effet de mode : « c'est un peu ce dont on parle beaucoup ces temps, de revenir à la nature, de revenir aux légumes qu'on plante nous-même, un retour aux sources ».

- **A propos du quartier et des espaces publics**

Le quartier est considéré par tous les habitants rencontrés comme un quartier vert, où la présence de nature est importante et appréciable. Pour deux personnes, la présence de nature dans le quartier a même été décisive dans leur choix de venir s'y établir : « J'ai choisi de venir ici (...) parce que c'était verdoyant justement. Juste ce carré de verdure là, voir les oiseaux qui viennent, pouvoir ouvrir la fenêtre et puis sortir sur le balcon ». De manière générale, les habitants sont satisfaits par la présence de végétation au sein du quartier, un habitant précise même que c'est « important lorsqu'on a des enfants, ça compte aussi ».

Les habitants sont également unanimes en ce qui concerne la situation du quartier au sein de la ville de Lausanne. Le fait qu'il y ait beaucoup d'opportunités, tels que « les écoles, les garderies » ou encore « des commerces » sont des éléments qui ont leur importance pour la qualité de vie des personnes interrogées. Ils qualifient le quartier de pratique, en étant « à la ville sans être au centre-ville ». Il s'agit d'un élément positif, qui ressort lors de tous les entretiens que nous avons réalisés avec les habitants. D'autres qualificatifs utilisés par les habitants pour décrire leur quartier sont ceux relatifs à la tranquillité, tels que « tranquille », « pas bruyant », « calme ». Globalement, les personnes rencontrées se sentent bien dans leur quartier et trouvent le quartier « sympathique » ou « agréable ».

Une seule personne voit un point négatif au quartier : « Ce qui me déplaît c'est qu'il y a des bandes de jeunes, ce n'est pas forcément un problème grave, mais ça suffit à faire peur aux enfants ». Ce problème semble se retrouver lorsqu'il est question des espaces publics du quartier notamment. A ce sujet, cette même personne décrit la présence de jeunes « plutôt dans les 17 ans », qui « squattent un petit parc dans la petite rue et le terrain de foot, avec leurs gros chiens, alors que c'est interdit aux chiens ». Cet état de fait la retient d'envoyer ses enfants dans certains espaces publics du quartier : « il y a un tout petit parc avec une table de ping-pong, qui est mignon, mais malheureusement squatté par des jeunes trop âgés, c'est dommage parce que ça pourrait être sympa ». Sur la question des aspects négatifs des espaces publics du quartier, une autre personne est du même avis, précisant que « le soir à partir de 18h, vous n'avez pas intérêt à vous balader dans certains parcs, parce qu'il y a des drogués, des gens agressifs ».

De manière générale, les personnes rencontrées sont assez mitigées concernant les espaces publics au sein du quartier. Pour certains, ils devraient être « un peu mieux », pour d'autres ils sont « trop petits » ou « pas suffisants ». Trois personnes pensent tout de même que le quartier est « bien loti » en espaces publics, que ces derniers sont « très jolis » ou « bien faits ».

Les avis se rejoignent ensuite en ce qui concerne les grands parcs ou les forêts, facilement accessibles depuis le quartier. Ainsi, le parc de la Gottettaz est apprécié, tout comme le Bois de Rovéréaz, qui tous deux donnent des accès directs à la nature et à la forêt.

- **A propos de l'influence du plantage sur la qualité du quartier**

Les habitants trouvent généralement que le plantage permet de verdir le quartier, et considèrent cela comme quelque chose de positif. Le fait que ça ne soit pas « des pelouses uniformes », mais plutôt « des jolies fleurs » qui fassent office de végétation est apprécié des habitants. Plusieurs sont également ravis du fait que l'espace n'ait pas été « bétonné » mais utilisé pour la réalisation d'un espace vert. Ainsi, un habitant s'exprime en ces termes : « Il faut préserver ces lieux-là, je crois que c'est très important, c'est une forme de résistance face au béton en fait ».

Le souhait de voir se développer d'autres espaces verts revient régulièrement. Mais les personnes imaginent des espaces plus ouverts, par rapport au fait que « ce ne sont que les personnes qui ont un jardin (plantage) qui y vont, donc par rapport à un parc vert, avec des bancs, ça limite ». Ainsi, la réalisation de parcs verts semble plus appropriée, même si la personne qui propose cela nuance en ajoutant « en même temps des parcs verts on en trouve ailleurs dans le quartier, tandis que les jardins il y en n'a pas ailleurs, donc je trouverais dommage de les laisser tomber ». Les avis ne sont pas unanimes sur la forme que pourrait prendre de nouveaux espaces verts au sein du quartier. Mais la volonté d'en voir se développer est par contre clairement affichée. Un habitant se pose tout de même la question de savoir ce qu'il se passera « le jour où ça va disparaître », en ajoutant que « des expériences comme ça, en ville, je sais que c'est des choses qui sont un peu vouées à disparaître ».

Les avis des habitants au sujet de la place du plantage dans le quartier ne sont ainsi pas unanimes, certains la voient comme un élément à développer, d'autres souhaiteraient des espaces plus ouverts et accessibles.

6.1.4 Observations

Afin de compléter les résultats que nous avons obtenus grâce aux entretiens, nous avons réalisé quelques observations, appuyées par des photographies, que nous présentons ici.

Nous avons choisi de montrer l'évolution du plantage au fil des saisons, soit en automne (photos n°9 et 10), au printemps (photos n°11 et 12) et en été (photos n°13 et 14), afin d'avoir une idée de

son apparence tout au long de l'année. Cela permet d'appuyer les dires des personnes rencontrées, qui étaient d'avis, jardiniers ou habitants, que le plantage était moins intéressant à regarder en automne et en hiver. Cela nous permet également de nous rendre compte de la place que prend la végétation au sein du plantage et du quartier au fil des saisons. Les photographies nous donnent également une idée des couleurs que prend le plantage durant l'année, des plantations qui y sont réalisées et de l'état de l'aménagement et de l'entretien de l'ensemble.



Photos n°9 et 10 : Le plantage de l'Avenue Victor-Ruffy en automne. Photos : C. Thentz, 26.11.2010



Photos n°11 et 12 : Le plantage de l'Avenue Victor-Ruffy au printemps. Photos : C. Thentz, 27.04.2011



Photos n°13 et 14 : Le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly en été. Photos : C. Thentz, 16.07.2011

Nous avons également jugé intéressant de présenter quelques images du plantage dans son contexte, au sein du quartier (photos n°15, 16, 17 et 18). Cela nous permet de comprendre comment il est inséré dans un espace urbanisé et construit. Ces images nous montrent sa place centrale mais également, durant les périodes printanières et estivales, la forte présence de végétation qui marque de son empreinte la rue et les espaces alentours.



Photos n° 15 et 16 : le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly dans son contexte. Photos : C.Thentz,



Photos n° 17 et 18 : le plantage de l'Avenue Victor-Ruffly dans son contexte. Photos : C.Thentz,

6.2 Plantage et création de lien social

Nous allons présenter ici les résultats de nos entretiens relatifs au lien social. Nous allons exposer l'avis des responsables politiques et techniques de la ville de Lausanne au sujet de la nature et du lien social, puis du plantage et du lien social. Nous détaillerons ensuite les avis des personnes que nous avons rencontrées, au sujet du lien social au sein du plantage et du quartier Victor-Ruffly. Le chapitre 6.2.1 se veut donc assez général sur le lien social et la nature en ville, mais aussi sur les plantages en général. Les chapitres 6.2.2 et 6.2.3 sont plus spécifiques au plantage de l'Avenue Victor-Ruffly.

6.2.1 Le point de vue de la ville de Lausanne

Lorsque la ville de Lausanne réalise son premier plantage en 1996, la question de la création de lien social au sein de ces espaces est déjà présente, mais de manière relativement implicite. Ainsi, pour Jean-Christophe Bourquin « l'espace vert en lui-même est un lieu d'échange social ». Pour lui, si les espaces verts sont correctement aménagés, qu'il y a les « aménagements de base pour les enfants et les jeunes parents », il y a de toute façon des liens qui se créent « parce que les enfants jouent entre eux ou se battent. Du coup les parents et les grands-parents échangent et il se passe des choses, ça crée du lien social ». Par conséquent, pour lui, il n'existe pas « d'action consciente, d'action concertée de dire "nous voulons que dans le parc il y ait du lien social", on ne crée pas le lien social par la force, par la contrainte ». Les rencontres qui se font au sein de ces espaces, les échanges qui y ont lieu, permettent de créer des liens entre les individus. Pour Jean-Christophe Bourquin, le travail de la ville de Lausanne, à travers les aménagements choisis, est de « permettre les choses plutôt que d'être déterminé à les favoriser, dans les espaces verts en général ». Ainsi, pour le projet de plantage, Jean-Christophe Bourquin est convaincu que « cela

permet des échanges entre les gens. Quand on échange à propos de la culture que l'on est en train de faire, l'horticulture, on échange au sujet de la culture en général ».

La manière dont a évolué la mise en œuvre des plantages depuis 1996 donne une idée assez précise des conditions qui se sont mises en place au fil des ans afin de favoriser le lien social. Comme l'explique lui-même Yves Lachavanne, en 1996 « on ne parlait pas encore de participation, de démarche participative, donc (...) on s'est un peu imposés dans les quartiers ». Ainsi, pour le premier projet de Boveresse, il explique que « les travaux ont commencés en mars 1996, et (...) dans le courant du mois d'avril on a mis un panneau de chantier, qui expliquait ce qui allait se faire, on a été mettre un dépliant dans les boites aux lettres, qui expliquait ce qu'était un plantage, les conditions d'utilisation, avec un talon d'inscription ». A cette époque, le contact avec les habitants se limite ainsi à ces deux actions. Les personnes intéressées s'inscrivent, puis reçoivent leurs parcelles lors de l'inauguration. Comme l'explique Yves Lachavanne, les individus ne sont pas intégrés à la conception du projet, il n'y a pas de démarche participative permettant aux futurs jardiniers de se rencontrer.

Par la suite, les choses vont évoluer. En 2008, lors de la réalisation du plantage de la Bourdonnette, le Service des parcs et promenades intègre quelques principes de participation à sa démarche, en mettant en place différentes séances et rencontres, notamment pour favoriser « l'introduction du jardin dans le quartier, pour qu'il prenne bien racine », selon Yves Lachavanne. Les habitants sont inclus dans le projet dès le début, au travers « de rencontres au fur et à mesure de l'avancement du projet », mais également avec la réalisation d' « un sondage ». Le Service des parcs et promenades veille également à rencontrer les futurs jardiniers afin de « leur rappeler les règles, les conditions d'utilisation et de les accompagner ». Le travail avec les individus en amont permet de les faire se rencontrer et se connaître avant de prendre possession de leurs parcelles, et facilite ainsi le développement de relations et de liens entre eux.

Le plantage réalisé en 2010 à Praz-Séchaud intègre pleinement les principes de la participation, et prouve ainsi l'importance d'intégrer les futurs jardiniers dans le projet dès le début. Ainsi, Yves Lachavanne explique : « à Praz-Séchaud c'était une démarche beaucoup plus participative. C'est un jardin qu'on a fait nous, le Service des parcs et promenades, mais avec les habitants ». Comme pour le projet de la Bourdonnette, le Service des parcs et promenades a organisé une séance de présentation du projet, mais il a également « rencontré des enfants du quartier » et « profité de la présence du centre d'animation et de rencontres du quartier pour nous accompagner dans tout le travail de communication, d'échanges avec le quartier, lors de séances de présentation, d'information ». Une dynamique s'est mise en place pour la réalisation de ce plantage, notamment grâce à la mise en place d'« ateliers avec les enfants du quartier, des ateliers de

jardinage, des ateliers pratiques ». Par la suite, et grâce au fait que le plantage s'inscrivait dans la manifestation Lausanne Jardins¹², des fêtes ont été organisées dans le jardin, ce qui fait que « le plantage est devenu un élément de lien social entre les gens, et entre nous et le quartier ». Cette dernière expérience a ainsi démontré qu'intégrer les habitants dès le début du projet permettait de faciliter le développement de relations entre eux. Elle a aussi permis à la Ville de Lausanne de se rendre compte, que le plantage est « créateur de lien social, (...) contribue à l'animation du quartier, devenant lieu de rencontre et d'échanges entre générations et cultures, ceci même si certaines relations entre voisins de "plate-bande" demandent un apprentissage » (Préavis n°2011/4 : 6).

D'une manière générale, il est donc possible d'avancer que la ville de Lausanne a réalisé ses plantages dans le but implicite de générer du lien social entre les jardiniers. L'engagement du Service des parcs et promenades afin d'intégrer les individus dans les nouvelles réalisations démontre une volonté de concevoir des espaces qui soient conviviaux et où les individus s'entendent bien, se connaissent et développent une certaine forme de liens entre eux.

6.2.2 Le point de vue des jardiniers du plantage

- **Sur les relations avec les autres jardiniers**

Le plantage a permis à tous les jardiniers rencontrés de faire de nouvelles connaissances. Ils ne se connaissent pas tous, certains ne connaissent que deux, trois ou quatre autres personnes avec lesquelles ils échangent régulièrement, alors que pour d'autres les connaissances restent assez superficielles. Une personne connaît tous les jardiniers : « je tutoie presque tout le monde, même si je ne sais pas tous les noms ». Le fait que les propriétaires des parcelles change assez régulièrement rend parfois le contact plus difficile : « il y a pas mal de gens qui ont changé dernièrement, donc dans les nouveaux je ne connais plus tout le monde ». Les relations entre les jardiniers sont généralement qualifiées d'« agréables », « sympathiques », « amicales », « très bonnes » ou « positives ».

Cependant, certaines personnes nuancent, en parlant de relations parfois « tendues » entre les jardiniers. Ainsi, les questions liées à l'entretien des parcelles sont souvent source de conflits : « il y en a que ça agace un peu qu'on ne traite pas notre potager, qu'il ne soit pas aussi net que les autres ». Un jardinier parle également d'« une part de convoitise » de la part des autres jardiniers, qui se « battent pour récupérer les parcelles qui se libèrent ». Il est également question de « mesquinerie » et de « commérages » entre les jardiniers.

¹² La manifestation Lausanne Jardins a eu lieu du 20 juin au 24 octobre 2009. La manifestation était étroitement liée au parcours du nouveau métro M2, et présentait une trentaine de jardins contemporains.

La solidarité et les échanges qui se déroulent au sein du plantage sont relevés par trois personnes. Il est question notamment d'« échanges de plantons » lorsque c'est la saison, mais également d'échanges de « conseils » et de prêt « d'outils ». Un jardinier cultive plusieurs parcelles mais vit seul. Par conséquent, il offre volontiers une partie de ses récoltes aux autres jardiniers.

Il est également fait mention d'un pique-nique, organisé une fois par année au sein du plantage. Mais depuis deux ou trois ans, l'expérience n'a pas été réitérée, notamment parce que « ça a dérapé, tout le monde venait griller ses saucisses, et pas seulement des gens du plantage », ou parce que « les gens ne sont pas très disponibles ou ne veulent pas » ou encore parce que « personne n'a pris l'initiative ».

Au sujet des relations entre les jardiniers au sein du plantage, les personnes rencontrées se divisent en deux catégories : celles pour qui les relations qui se créent au sein du plantage sont extrêmement importantes, et celles qui y accordent une importance moindre. Ainsi, pour deux des jardiniers, le plantage est un véritable « lieu de rencontres ». Pour ces personnes, les relations avec les jardiniers sont très importantes dans la vie du plantage, tout autant que la culture de fruits et légumes. Ces personnes parlent d'amitié qui se sont nouées au sein du plantage. Une de ces personnes explique : « des fois on vient même pour ne rien faire de spécial, juste pour papoter un peu, voir ceux qu'on n'a pas vus hier. Tout ça c'est un lieu de rencontre, de tout le quartier et c'est ça qui est sympa ». L'autre personne abonde dans le même sens : « on voit ceux qu'on n'a pas vu la veille, on discute, on boit un verre, ... ». Pour ces deux personnes les rencontres au sein du plantage sont aussi « ce qui fait son charme ». Une de ces personnes a même fait les démarches nécessaires pour obtenir une petite place au sein du plantage, où elle a pu installer une table et des chaises, pour que « tout le monde puisse s'en servir, tout le monde puisse utiliser ça, s'asseoir, discuter, etc. ».

Deux jardiniers accordent moins d'importance aux relations sociales au sein du plantage. Dans les deux cas, cela vient du fait qu'ils préfèrent être seuls, et qu'ils ne recherchent pas nécessairement à nouer des liens : « moi je vais souvent au jardin quand les autres n'y sont pas, c'est agréable, c'est sympathique, mais ça reste des discussions courtoises ». L'autre personne précise qu'elle « adore être seule, ça me comble d'être à côté de la nature. Il y en a d'autres qui vont là pour les contacts, pour voir les amis, moi ça ne m'intéresse pas ».

Enfin, la cinquième personne n'a pas la possibilité de nouer des relations durables, notamment à cause de ses horaires de travail « qui ne sont pas les mêmes que les autres jardiniers », et qui l'obligent à se rendre au plantage le soir, « quand il n'y a plus personne ». Cette personne accorde de l'importance aux rencontres et aux liens qui se nouent au sein du plantage, mais ne peut pas rencontrer les autres jardiniers aussi régulièrement qu'elle le souhaiterait.

- **Sur les relations avec les habitants du quartier**

Les jardiniers interrogés n'entretiennent pas tous les mêmes relations avec leurs voisins et les autres habitants du quartier.

Deux personnes connaissent énormément de monde dans leur entourage direct. Ainsi, une personne nous explique : « dans la maison on connaît tout le monde très bien, on a des très bonnes relations avec les personnes dans l'immeuble à côté, qu'on connaît aussi. Et maintenant on connaît toutes les familles qui ont des enfants ». L'autre personne « connaît tout le monde et puis au fond on est un peu copain avec tout le monde ». Pour ces personnes, l'intensité des relations n'est pas forcément la même. Ainsi, il y a certaines personnes « qu'on salue uniquement », d'autres « avec qui on échange quelques mots », d'autres encore « qu'on aide, à qui on donne des coups de main ». La fréquence des interactions avec les autres habitants est également variable. Cela va de « plusieurs fois par semaine », à « 2-3 fois par semaine », « chaque semaine » ou encore « moins souvent », suivant les personnes et les périodes.

Les trois autres personnes connaissent moins leurs voisins et les autres habitants du quartier. Ainsi, un jardinier explique : « je ne connais pas tout le monde, même dans l'immeuble, c'est le problème de la ville, il y a des locataires dans l'immeuble qui sont là depuis une année ou deux, on ne les voit pas, c'est plutôt fermé, mais bon c'est normal ». Ces personnes ne connaissent ainsi que deux ou trois voisins, à l'image de ce jardinier : « j'ai une très bonne copine qui habite juste en face, on se voit depuis le balcon, alors on se salue tout le temps. J'ai un autre copain qui habite de l'autre côté. Mais sinon je ne connais pas grand monde. Dans le bâtiment il y a 2-3 personnes que je salue très volontiers, mais sinon je reste assez à part ». Les relations avec les personnes connues au sein du quartier se limitent généralement à des salutations ou à de courtes discussions.

Enfin, il est intéressant de mentionner les liens qui se créent entre les jardiniers et les habitants du quartier lorsque les premiers se trouvent dans le plantage. Comme le dit un jardinier, « il y a des relations de quartier qui se sont créées entre l'intérieur et l'extérieur du plantage ». Ainsi, les jardiniers expliquent qu'il n'est pas rare que les gens qui passent à côté du plantage, « s'arrêtent », « regardent », « disent bonjour », « discutent ». Certains jardiniers n'hésitent pas non plus à « demander aux gens qui passent s'ils veulent quelque chose ».

6.2.3 Le point de vue des habitants du quartier

- **Sur les relations avec les jardiniers**

Les habitants ne sont pas unanimes au sujet des relations qu'ils entretiennent avec les jardiniers du plantage. Ils se divisent en deux groupes : ceux qui interagissent avec les jardiniers et ceux qui n'interagissent pas du tout.

Sur les cinq personnes rencontrées, trois interagissent avec les jardiniers. Ces interactions se font sous différentes formes et à différentes fréquences. Un habitant voit régulièrement certains jardiniers, « que je salue, mais je ne sais même pas leur nom ». Il précise cependant qu'« il n'y a pas quelque chose qui s'est passé, ils ne sont pas venus spécialement me rencontrer ». Les interactions se limitent uniquement à des salutations à certains jardiniers croisés par hasard.

Pour un autre habitant, les interactions sont un peu plus régulières : « je me promène beaucoup dans le quartier, alors je croise les jardiniers, on se salue, parfois on discute. Mais je ne les connais pas tous ». Cette personne croise les jardiniers « presque tous les jours » et prend la peine « d'au moins les saluer ». La dernière personne interagit de manière plus fréquente et plus intense avec les jardiniers. Pour elle, de véritables liens « d'amitié » se sont créés avec les jardiniers : « Ça peut être des relations amicales et même d'amitié et des relations simplement d'échange de connaissances, qui est extrêmement agréable, parce qu'il se fait dans un contexte naturel, il n'y a aucune pression, il n'y a rien du tout ». Pour cette personne, les jardiniers lui « enseignent beaucoup de choses, parce que simplement je ne savais pas ou parce que je ne comprenais pas ». Elle parle « souvent » avec certains jardiniers « qui engagent volontiers la conversation, qui vous montrent des choses, qui sont contents de le faire ».

La deuxième catégorie de personnes comprend les deux autres habitants, qui n'interagissent pas du tout avec les jardiniers, et cela pour deux raisons différentes. La première personne a « l'impression que ce ne sont pas forcément des gens du quartier. J'ai l'impression qu'il y a peu de gens du coin là où j'habite ». L'autre personne « les voit discuter entre eux », « passe », « regarde », mais ne les « connaît pas, il n'y a pas d'interactions ». Ces deux personnes ne rentrent pas du tout en contact avec les jardiniers.

Pour terminer, certains des habitants ont un avis sur les relations sociales au sein du plantage, entre les jardiniers, qu'il nous paraît important d'exposer. Un habitant explique qu'« il y en a quelques-uns qui discutent entre eux, je les vois, mais il y en a d'autres qui vont vraiment faire leur truc, et ils n'ont pas l'air de trop interagir, ça ne crée pas tellement de lien, alors qu'ils partagent quand même du matériel il me semble ». L'autre personne abonde dans le même sens : « il y en a qui sont fermés sur eux-mêmes et qui ne parlent pas ». Mais cette même personne nuance en

précisant qu'elle s'est « rendu compte que c'est un endroit qui permet un vrai partage, parce que je rencontre soit des gens qui font leur potager, qui discutent et puis d'autres personnes qui sont admiratives, qui restent là, qui discutent et puis c'est sympa. Donc c'est un lieu qui invite au partage, et puis ça je pense que c'est extrêmement important ».

Les interactions avec les jardiniers sont donc différentes suivant les personnes interrogées. Pour certaines les interactions sont fréquentes, pour d'autres inexistantes. Il n'est pas non plus aisé de comprendre la manière dont est perçu le plantage en termes de lien social par ces personnes qui n'en font pas partie. Pour certaines le lien social manque, pour d'autres il permet des interactions et du partage. Les avis ne sont pas unanimes sur la question.

- **Sur les relations avec les habitants du quartier**

Toutes les personnes interrogées entretiennent des relations avec leurs voisins, mais ceci à différents niveaux. Trois personnes saluent l'ensemble des habitants de leur immeuble lorsqu'ils les croisent, et discutent avec deux ou trois personnes qu'ils connaissent un peu mieux. Une personne parle de « légère relation de solidarité », notamment par rapport à des personnes « sur qui je peux compter quand je pars par exemple ». Une autre parle de « relations plutôt amicales ». Les interactions avec les autres habitants se produisent à fréquence variable, que ce soit « 3 fois par semaine », « tous les jours » ou « en fonction des horaires ».

Une personne entretient des relations plus intenses avec certains habitants de son quartier : « il y en a deux qui viennent chez moi régulièrement, ou moi je vais chez eux régulièrement, c'est des personnes âgées ». Par rapport aux autres personnes qui vivent dans le même quartier qu'elle, cette personne entretient des « relations qui sont juste "bonjour – au revoir", et il y en a qui sont très sympathiques mais on ne se connaît pas plus que ça ».

La dernière personne n'entretient pas de relations avec ces voisins directs, mais davantage avec les personnes « vers Chailly, là-bas au centre, où il y a toutes les mamans, par l'école et les copains d'école je connais maintenant quelques personnes ».

De manière générale, les cinq habitants que nous avons rencontrés ont un avis extrêmement positif sur le quartier Victor-Ruffly et l'ambiance conviviale qui y règne. Le fait qu'il s'agisse d'« un quartier où quand on se croise dans la rue, les gens se disent bonjour » a été relevé par deux personnes sur cinq. Trois personnes mentionnent également le fait qu'il existe un réel esprit de village au sein du quartier, mais également à Chailly, en contrebas. « Il y a un esprit de village à Chailly assez sympa, c'est un petit village collé à la ville, tout près du centre, mais c'est quand même un petit village, et je trouve que ça c'est vraiment génial ». Enfin une personne relève qu'il n'est pas possible de « sentir le côté solitude » au sein de ce quartier, par rapport aux « autres quartiers de Lausanne, où je pouvais me sentir seule ».

6.2.4 Observations

Pour cette partie relative aux relations entre plantage et création de lien social, il est plus difficile de présenter des illustrations. Effectivement, pour des questions de droit à l'image, nous avons décidé de limiter les photographies prises lorsque des personnes se trouvaient dans le plantage. Cependant, nous pouvons présenter le petit espace non cultivé au sein du plantage (photo n°19), utilisé pour y installer un banc et une chaise.



Photo n°19 : la petite place de rencontre au sein du plantage. Photo : C.Thentz, 16.07.2011

Cette image indique une volonté d'avoir un endroit pour se reposer, éventuellement discuter, et donc partager. Lors des différents moments où nous nous sommes rendus sur le terrain pour faire du repérage, réaliser des entretiens ou des photographies, nous avons eu l'opportunité d'observer ce qu'il se passait au sein du plantage. Le plantage n'est pas toujours occupé, mais lorsque des personnes y sont présentes, nous avons pu observer qu'elles travaillaient sur leur parcelle, en échangeant de temps en temps quelques mots, ou des salutations si une nouvelle personne pénétrait dans le plantage. De simples observations ne suffisent à notre sens pas à définir si les interactions entre les gens dénotent de liens sociaux forts ou faibles. Nous pouvons seulement affirmer que les gens semblent interagir entre eux, même si nous n'avons pas pu observer tous les jardiniers.

7. RETOUR SUR LES HYPOTHESES

Après avoir présenté les résultats de nos divers entretiens et observations dans le chapitre précédent, nous revenons maintenant sur les deux hypothèses posées au début de notre travail, dans le chapitre 4, afin de savoir si nous pouvons ou non les confirmer.

La première hypothèse que nous avons formulée était la suivante :

L'introduction de nature en ville, à travers la réalisation de plantages, permet une requalification des espaces publics.

Les entretiens réalisés avec les représentants de la commune, les jardiniers et les habitants du quartier nous permettent de confirmer cette hypothèse. Effectivement, la ville de Lausanne, à travers les réalisations du Service des parcs et promenade, place la qualité des espaces publics et des espaces verts au centre de ses préoccupations. La réalisation de plantages est un des moyens utilisés pour redonner de la qualité à des espaces résiduels peu ou mal utilisés.

Lorsque nous nous sommes rendus sur le terrain et que nous avons interrogé les jardiniers et les habitants à ce sujet, nous avons pu nous rendre compte que le plantage était généralement perçu comme un élément de qualité, ayant de l'influence sur la qualité de vie dans le quartier. A la question de savoir si le plantage avait permis de remettre de la nature en ville, la majorité des personnes a répondu par l'affirmative et a conclu que le plantage avait amené énormément de bénéfices en termes de nature et de qualité, autant visuelle qu'écologique ou simplement de « respiration » de la ville. Les personnes interrogées se réjouissent du fait que le plantage propose une nature plus diversifiée que de simples pelouses ou terrains engazonnés. Les jardiniers et les habitants sont unanimes à ce sujet : le fait qu'il s'agisse d'une nature « sauvage », moins « propre en ordre » que ce qui peut être proposé ailleurs dans le quartier est extrêmement apprécié. Par ailleurs, la présence d'un espace végétal au milieu des espaces minéraux du quartier est vue comme quelque chose de positif : tous apprécient qu'un espace au sein du quartier n'ait pas été bétonné et laisse place à un jardin proposant une variété importante de plantes, de couleurs et d'aménagements.

Enfin, la majorité des personnes rencontrées souhaite même la réalisation d'autres espaces de ce type, bien que certaines préféreraient qu'il s'agisse d'espaces moins « privés ».

Au vu de ce que nous avons mentionné ci-dessus, nous pouvons affirmer que l'introduction de nature en ville, sous la forme de plantages, permet de requalifier les espaces publics, mais à condition qu'il s'agisse de végétation peu domestiquée, proche de son état naturel.

La seconde hypothèse que nous avons posée était la suivante :

L'introduction de nature en ville, à travers la réalisation de plantages, permet de créer du lien social au sein d'un quartier.

Contrairement à la première hypothèse, il n'est pas possible de confirmer cette hypothèse, ni de l'infirmier par ailleurs. Lors de nos entretiens avec les habitants et les jardiniers, nous avons pu constater que la présence de lien social au sein du plantage se manifeste sous différentes formes. Pour certains jardiniers, leurs « collègues » sont devenus des amis, pour d'autres ce sont des personnes avec lesquelles ils ne font que discuter de temps à autre, et pour certains il s'agit de personnes qu'ils se contentent de saluer. Il en est de même en ce qui concerne les relations entre habitants et jardiniers. Certains habitants sont amis avec quelques jardiniers, tandis que d'autres ne discutent que de temps à autres ou se limitent aux salutations. Lorsque nous avons demandé aux jardiniers et aux habitants du quartier quelles relations ils entretenaient avec leurs voisins et les autres habitants du quartier, nous avons obtenu autant de réponses que nous avons interrogé de personnes. Les gens se croisent, se saluent, discutent ou sont amis. Certains connaissent tous leurs voisins, d'autres seulement deux ou trois personnes de leur immeuble. Quant à la fréquence des relations, que ce soit entre habitants, entre jardiniers ou entre habitants et jardiniers, là aussi les réponses sont très diverses : les gens se voient plusieurs fois par semaine, une fois par mois ou moins souvent encore.

Par conséquent, nous pouvons répondre à notre seconde hypothèse de la manière suivante : le plantage permet la création de lien social entre les jardiniers au sein du plantage mais également entre les jardiniers et les habitants, lorsque ceux-ci en ont envie et ressentent le besoin de créer des liens. Le développement de relations entre les individus n'est pas quelque chose qui peut être « forcé ». Certaines personnes se rendent au plantage parce qu'elles y trouvent un moyen de se ressourcer, de renouer un contact avec la terre et la nature, et ne souhaitent pas créer de liens durables avec les gens qui les entourent. D'autres accordent davantage d'importance au fait de rencontrer d'autres personnes et d'interagir avec elles. La création de liens est propre à la personnalité et aux aspirations de chacun et le plantage est un moyen de rassembler les gens et de les faire interagir. Nous pouvons faire le même constat en ce qui concerne les relations entre les habitants et les jardiniers. Les différentes manières d'agir sont propres aux personnes et aux volontés de chacun. Là encore, le plantage est à disposition pour faire en sorte que les gens se rencontrent et interagissent, mais il n'est pas possible de forcer les rencontres, la création de liens ou d'amitié. Nous ne pouvons donc ni confirmer ni infirmer cette hypothèse, nous pouvons seulement constater le fait que le plantage contribue à la création de lien social, dans la mesure où les jardiniers et les habitants souhaitent en créer.

8. CONCLUSION

Le but de ce mémoire était de comprendre la manière dont les plantages de la ville de Lausanne, et par conséquent les aménagements qui s'en approchent (potagers urbains, jardins partagés), s'inscrivent dans les espaces publics et en permettent ou non une requalification. Il s'agissait également de comprendre si ces espaces de rencontre permettent la création de lien social entre les individus qui les fréquentent. Il s'agissait ainsi de comprendre si ce genre de réalisations, qui se développent en nombre depuis quelques années, ont réellement les bénéfices attendus et répondent aux différents objectifs fixés par les concepteurs.

Notre travail de terrain nous a permis de répondre à nos deux hypothèses. Nous avons pu confirmer avec certitude notre première hypothèse : la nature en ville, par la réalisation de plantages, permet la requalification des espaces publics. La seconde hypothèse n'a pas pu être confirmée ou infirmée : la nature en ville, par la réalisation de plantages, permet la création de lien social, mais cela seulement si les individus le souhaitent.

Revenons maintenant sur le contexte que nous avons posé au début de ce travail ainsi que sur les développements théoriques présentés au chapitre 3.

La mise en contexte du chapitre 2 nous a montré que l'étalement urbain est un problème, dont les effets sur l'environnement, l'économie et la société sont multiples. Nous avons esquissé plusieurs solutions afin de limiter l'étalement urbain, basées sur les principes du développement urbain durable. Parmi celles-ci, nous avons notamment fait mention de la nécessité de tendre vers une ville de qualité. Le développement d'une ville de qualité peut se faire selon diverses interventions, notamment sur les espaces publics. Ceux-ci doivent ainsi être davantage conçus comme des lieux de rencontre entre les individus d'un même quartier. La présence de nature au sein des espaces publics est également importante, afin de redonner de la qualité à la ville, en offrant des espaces verts urbains aux habitants. Ainsi, au vu de ce qui précède et de ce que nous avons étudié dans ce travail, nous pouvons affirmer que la création de plantages s'inscrit dans le développement d'une ville de qualité, et contribue ainsi à limiter l'étalement urbain.

Dans le chapitre 3, sur les développements théoriques, nous avons approfondi la thématique relative aux espaces publics, aux enjeux auxquels ceux-ci doivent répondre et aux différents moyens de requalifier les espaces publics. Concernant les enjeux, c'est celui relatif à la qualité de vie que nous avons choisi de développer dans ce chapitre. Il s'agissait plus ou moins des mêmes constatations que pour le chapitre 2 : la création d'espaces publics de qualité au sein des villes permet une limitation de l'étalement urbain et favorise un retour de la population en ville. La

requalification des espaces publics a été présentée selon quatre approches, dont l'approche paysagère, qui met en avant la perception de l'espace par les individus et l'importance de la prise en compte du contexte dans lequel s'inscrit le plantage. Ainsi, au vue de ce que nous avons mentionné dans ce chapitre et des résultats que nous avons obtenus lors de nos entretiens, nous pouvons affirmer que la réalisation de plantage permet de répondre à une partie des enjeux de qualité relatifs aux espaces publics, et s'inscrivent dans l'approche paysagère de requalification des espaces publics.

Dans notre cadre théorique, nous avons également fait mention de l'importance de la nature en ville, et des différents défis que l'urbanisme végétal et la nature en ville devraient relever dans les prochaines années. Il était notamment question de développement urbain durable et de la manière dont la nature pourrait être intégrée à la réhabilitation des friches. La réalisation de plantages, comme nous l'avons déjà exposé ci-dessus, s'inscrit dans le développement urbain durable, notamment par le fait qu'elle permet de limiter l'étalement urbain en contribuant à créer une ville de qualité. Pour ce qui est de l'intégration de la nature dans la réhabilitation des friches, les plantages sont généralement réalisés sur des espaces résiduels, qui pourraient très bien être des friches. Ainsi, la réalisation de plantages répond à deux des trois défis que nous soulevions dans ce chapitre. Dans le même chapitre, nous faisons également mention des différents bénéfices de la nature en ville, sur l'environnement, l'économie et la société. Il nous paraît ainsi logique que les plantages produisent les mêmes bénéfices que toutes autres formes de nature qui pourraient prendre place au sein de la ville.

Enfin, notre cadre théorique mentionnait tout ce qui est relatif aux liens sociaux, et au développement de multiples liens faibles entre les individus, plus ténus que les liens forts, mais offrant davantage d'opportunités aux personnes qui les entretiennent. Comme nous l'avons vu dans notre partie analytique et dans le retour sur les hypothèses, le plantage est un lieu de création de lien social pour les personnes qui le souhaitent. A part pour certaines personnes qui ont développé des liens d'amitié entre elles, la majorité des individus semblent entretenir des liens relativement faibles entre eux. Il s'agit ainsi d'une manière d'élargir son champ des possibles et des opportunités. Par ailleurs, l'attachement au quartier, que nous mentionnions à la fin de la partie sur le lien social semble plus que jamais être d'actualité au sein du quartier que nous avons étudié. La majorité des personnes semblent s'identifier au quartier et y accorder une importance prépondérante, et cela même si les liens qu'elles entretiennent avec leurs voisins ne sont pas spécialement forts.

Les réponses que nous avons amenées à nos hypothèses de travail, mais aussi la cohérence entre notre cadre théorique et les résultats pratiques de notre travail nous permettent d'affirmer que

les aménagements de type plantages répondent en grande partie aux attentes en termes environnementales et sociales formulées par les promoteurs.

La demande pour la réalisation de nouveaux plantages à Lausanne, mais également pour la réalisation d'aménagements du même genre dans d'autres communes suisses semble grandissante. Ainsi, il nous paraissait important de mentionner dans cette conclusion, les conditions selon lesquelles les plantages ou autres projets devraient se développer par la suite. Il nous semble nécessaire de réfléchir à la forme que doivent prendre ces espaces publics. Doivent-ils être clôturés, comme cela est le cas maintenant ? Doivent-ils être complètement publics, au risque de faire face à des déprédations ou à des vols ? Ou totalement privés, sous peine d'exclure certaines personnes ? Autant de questions auxquelles il faut trouver des réponses et des solutions, afin de correspondre au mieux à la demande formulée par la population.

Une réflexion doit aussi être menée en ce qui concerne l'intégration des futurs jardiniers dans les démarches de conception et de réalisation des plantages. A notre sens, la réalisation de plantages doit se faire en intégrant dès le départ les futurs jardiniers, lors de démarches participatives, afin qu'ils se rencontrent, discutent de leurs intérêts, essaient de les concilier et ainsi évitent les conflits. Cela permet également de poser pour tous, dès le départ, les mêmes règles, ce qui facilite une meilleure entente.

Enfin, pour développer davantage de projets de type plantages, les collectivités publiques doivent s'adresser aux privés. Les régies immobilières, les propriétaires privés ou d'autres propriétaires possèdent des terrains sur lesquels des plantages pourraient être réalisés. Il s'agit alors d'aller les rencontrer, leur expliquer les bénéfices de la réalisation d'un tel aménagement sur leur terrain et essayer de les convaincre que cela permet d'amener une plus-value considérable.

Les plantages ont encore de nombreux défis à relever. Mais il est possible d'affirmer avec certitude qu'ils s'inscrivent de manière optimale dans un développement urbain durable prônant la réalisation d'espaces publics de qualité et la création de lien social.

9. BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- ASCHER François, 2010, *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, La Tour-d'Aigues : Editions de l'Aube.
- AUTHIER Jean-Yves, BACQUE Marie-Hélène, GUERIN-PACE France, 2006, *Le quartier. Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris : Editions La Découverte
- BAILLY Antoine, 1977, *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche géographique*, Lille : Service de reproduction des thèses, Université de Lille.
- BASSAND Michel, 2007, *Cités, villes, métropoles : le changement irréversible de la ville*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique, 2001, *Vivre et créer l'espace public*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- BAUDELET Laurence, BASSET Frédérique, LE ROY Alice, 2008, *Jardins partagés. Utopie, écologie, conseils pratiques*, Mens : Terre vivante
- BEVORT Antoine, LALLEMENT Michel, 2006, *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris : Editions la Découverte.
- CERTU, 2001, *Composer avec la nature en ville*, Lyon.
- CERTU, 2002, *La demande sociale de nature en ville. Enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, Lyon.
- CERTU, 2007, *Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement : approches sensibles*, Lyon.
- CHALAS Yves, 2000, *L'invention de la ville*, Paris : Anthropos.
- CUSSET Pierre-Yves, 2011, *Le lien social*, Paris : A. Colin.
- CUSSET Pierre-Yves, 2005, *Individualisme et lien social*, Paris, La documentation Française.
- DE SABLET Michel, 1988, *Des espaces urbains agréables à vivre. Places, rues, squares et jardins*, Paris : Editions du Moniteur.

- GHORRA-GOBIN Cynthia, 2001, *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, Paris : L'Harmattan.
- QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc, 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod.
- LYNCH Kevin, 1977, *L'image de la cité*, Paris : Dunod.
- MOLLIE Caroline, 2009, *Des arbres dans la ville. L'urbanisme végétal*, Arles : Actes Sud.
- PAQUOT Thierry, 2009, *L'espace public*, Paris : Editions La Découverte.
- PAULET Jean Pierre, 2002, *Les représentations mentales en géographie*, Paris : Anthropos.
- PREDINE Eric, 2009, *Des jardins en partage. Echange avec Jean-Paul Collaert*, Paris : éditions Rue de l'échiquier.
- PUTNAM Robert D., 2000, *Bowling alone : the collapse and revival of the American community*, New York : Simon & Schuster.
- SALOMON CAVIN Joëlle, 2005, *La ville mal aimée : représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Articles

- DIND J.-P., 2008, « Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics », dans le cadre du colloque *Projets de quartiers durables: de l'intention à la réalisation*, organisé par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable et l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne.
- FRANKE Sandra, 2005, « La mesure du capital social. Document de référence pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques », *Le capital social comme instrument de politique publique*, dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques, Canada.
- MORIN Richard et ROCHEFORT Michel, 1998, « Quartier et lien social : des pratiques individuelles à l'action collective », *Lien social et Politiques n°39*, 103-114.

Publications

- CENTRE D'ECONOMIE ET SOCIOLOGIE APPLIQUEES A L'AGRICULTURE ET AUX ESPACES RURAUX (CESAER), 2006, Consultation de Recherche « Polarisation sociale de l'urbain et services publics 2004-2006 », Rapport final, *Périurbanisation, ségrégation spatiale et accès aux services publics*, Dijon.
- EQUITERRE, 2009, equiterre info, *Plus de nature en ville et moins de ville dans la nature*, Genève.
- OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE DE LA VILLE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (OUVDD), 2009, URBIA Les cahiers du développement durable n°8, *Urbanisme végétal et agriurbanisme*, Lausanne.
- OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE DE LA VILLE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (OUVDD), 2007, Vues sur la ville n°19, *La requalification des espaces publics : enjeux de l'urbanisme durable*, Lausanne.
- OBSERVATOIRE UNIVERSITAIRE DE LA VILLE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (OUVDD), 2010, Vues sur la ville n°24, *Ville et nature : une nouvelle alliance*, Lausanne.

Documents officiels

- VILLE DE LAUSANNE, SERVICE DES PARCS ET PROMENADES, (2009), *Entretien différencié. Place à la nature en ville ! Réalisations et projets*, Notice, Lausanne.
- VILLE DE LAUSANNE (2011), *Politique de la Ville de Lausanne en matière de jardins familiaux et potagers. Plan directeur des jardins familiaux et potagers, Préavis n°2011/04*, Lausanne.

Références électroniques

- BLANC Nathalie, « *La composition esthétique de la nature en ville* », 2009, http://www.ambiances.net/files/Colloque%202009%20Rio/Col_Rio091105_ArticleNathalieBlanc.pdf
Consulté le : 12.07.2011
- BOUTEFEU Emmanuel, « *Brève histoire contemporaine de l'urbanisme végétal* », CERTU, 2008, http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environment-n29/Nature_en_ville-n140/Breve_histoire_contemporaine_de_l'urbanisme_vegetal-a1122-s_article_theme.html.
Consulté le : 09.01.2010.

- BOUTEFEU Emmanuel, « *Prendre en compte les espaces verts dans un plan local d'urbanisme* », CERTU, 2007, http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environment-n29/Nature_en_ville_n140/Prendre_en_compte_les_espaces_verts_dans_un_plan_local_d&039;urbanisme-a741-s_article_theme.html
Consulté le : 04.02.2010
- BOUTEFEU Emmanuel, « *Ne plus tenir la nature hors la ville* », CERTU, 2007, http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_environment-n29/Nature_en_ville-n140/Ne_plus_tenir_la_nature_hors_la_ville-a614-s_article_print.html.
Consulté le 04.02.2010 et le 29.06.2011.
- Fédération suisse des jardins familiaux, www.jardins-familiaux.ch
Consulté le : 07.06.2011
- GUINAND Sandra, « *Requalification urbaine et enjeux sociaux* », Laboratoire du droit à la ville, septembre 2009, <http://urbanites.rsr.ch/laboratoire-du-droit-a-la-ville/requalification-urbaine-et-enjeux-sociaux/>
Consulté le : 11.05.2011
- L'annuaire de Suisse, <http://tel.local.ch/>
Consulté le : 27.04.2011 et 09.05.2011
- Office fédéral de l'environnement, OFEV, <http://www.bafu.admin.ch/index.html?lang=fr>
Consulté le : 09.06.2011
- Office fédéral du développement territorial, ARE, <http://www.are.admin.ch/index.html?lang=fr>
Consulté le : 09.06.2011
- Office international du Coin de Terre et des Jardins Familiaux, www.jardins-familiaux.org
Consulté le : 07.06.2011
- Plantages – Site internet officiel de la Ville de Lausanne, <http://www.lausanne.ch/view.asp?domId=62980&language=F>
Consulté le : 10.05.2011
- Potagers urbains – Site internet du projet proposé par l'association equiterre, <http://www.potagersurbains.ch/>
Consulté le : 26.05.2011
- SAQUER Laurence, « *Socio-performance : rappel sur la théorie des liens faibles* », Le blog du planning stratégique 2.0, novembre 2008, <http://www.paperblog.fr/1283456/socio-performance-rappel-sur-la-theorie-des-liens-faibles/>
Consulté le : 15.07.2011

Conférences

- BOUTEFEU E. (2010), *De la nature en ville : quelles attentes des habitants ?*, lors des journées d'études urbaines 2010 *Vers une nouvelle alliance entre ville et nature*, organisées par la Fédération suisse des urbanistes – section romande, Urbanistes des territoires, l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable et l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, qui se sont tenues à Lausanne les 8 et 9 juillet 2010.
- GARDIOL M. (2010), *Parcs et nature en ville : reflets des sociétés ?*, lors des journées d'études urbaines 2010 *Vers une nouvelle alliance entre ville et nature*, organisés par la Fédération suisse des urbanistes – section romande, Urbanistes des territoires, l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable et l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne, qui se sont tenues à Lausanne les 8 et 9 juillet 2010.

Cours

- « Quartiers durables », cours dispensé par Antonio Da Cunha dans le cadre du cours de Développement urbain durable I, décembre 2009.

10. ANNEXES

Annexe n°1 : canevas d'entretien avec les jardiniers

Entretiens avec les jardiniers du plantage de l'Avenue Victor-Ruffy

Questions « générales »

1. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
 - a. 20-25 ans ; 26-30 ans ; 31-35 ans ; 36-40 ans ; 41-45 ans ; 46-50 ans ; 51-55 ans ; 56-60 ans ; 61-65 ans ; 66-70 ans ; 71-75 ans ; 76-80 ans ; 81 ans et + .
2. De quelle nationalité êtes-vous ?
3. Combien de personnes, vous y compris, vivent dans votre foyer ?
4. Est-ce que vous travaillez ?
 - a. Si oui, quelle est votre profession ? (quel niveau de formation, quel poste occupé, à responsabilités ou non ?)
5. Avez-vous toujours vécu dans ce quartier ?
 - a. Si non, depuis combien de temps habitez-vous ici ?
6. Depuis combien de temps possédez-vous une parcelle au sein du plantage (*les plantages de l'Avenue Victor-Ruffy existent depuis 1997*) ?

Questions « plantages »

7. Au sein de votre ménage, est-ce vous qui vous occupez de l'entretien de cette parcelle de jardin ?
 - a. Etes-vous la seule personne de votre ménage à vous en occuper ? Si d'autres personnes, qui et à quelle occasion ?
 - b. Faisiez-vous déjà du jardinage avant ?
8. Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à louer une parcelle dans le plantage ?
 - a. Si pour vous le jardinage est un loisir, est-ce qu'il en a remplacé un autre ? Lequel ?
9. En règle générale, quand est-ce que vous vous rendez au jardin ?
 - a. A quelle fréquence ?
 - b. A quel moment de la journée ? De la semaine ? De la saison ?
10. Qu'est-ce qui vous motive à vous rendre au jardin ?
11. Qu'est-ce que ce plantage vous apporte, à vous personnellement ? Quels en sont ses effets ?
 - a. *Depuis que vous cultivez votre parcelle au sein du plantage, qu'est-ce qui a changé dans votre vie ? Quels changements est-ce que vous avez pu constater ?*
12. Parlons maintenant de vos relations avec les autres jardiniers du plantage...
 - a. S'agit-il de gens que vous connaissiez déjà avant ?
 - b. Avez-vous fait des connaissances depuis que vous jardinez dans le plantage ?
 - c. Comment qualifieriez-vous vos relations avec les jardiniers ?
Relations formelles/amicales, bonnes/mauvaises, solidarité/individualisme ...
 - d. Organisez-vous des événements au sein du plantage ?
Fêtes, pique-niques, échanges de légumes, de graines...
13. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien le plantage :

Questions « quartier, voisinage, espaces publics »

14. Pourquoi avez-vous choisi de venir vous établir dans ce quartier ?
 - a. Quels sont les éléments importants pour vous dans le choix de votre lieu de vie ?

15. Comme nous avons parlé avant de vos relations avec les jardiniers, nous allons parler maintenant de vos relations avec vos voisins...
 - a. Connaissez-vous vos voisins ?
 - i. A quel niveau ? Salutations, discussion, partage
 - b. Quelles sont vos relations avec ceux-ci ?
 - i. *Relations formelles/amicales, bonnes/mauvaises, solidarité/individualisme ...*
 - c. A quelle fréquence est-ce que vous êtes en relations avec vos voisins ?
16. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien les espaces publics du quartier :
17. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien votre quartier :
18. Mon travail de mémoire traite de l'importance de la nature en ville, afin de donner de la qualité aux espaces publics, et comme élément qui crée des liens entre les gens d'un même quartier. Je souhaite savoir dans quelle mesure un aménagement naturel requalifie un espace. Selon vous, est-ce que le plantage de l'Avenue Victor Ruffy contribue à donner de la qualité à l'espace et au quartier ?

Annexe n°2 : liste des jardiniers et habitants rencontrés dans le cadre des entretiens

Jardiniers				
Sexe	Age	Nationalité	Emploi	Rencontre le
Femme	40 ans	Française	Infirmière	28.04.11
Femme	46 ans	Suisse	Bibliothécaire	04.05.11
Femme	entre 56 et 60 ans	Grecque	Ne travaille pas	27.04.11
Femme	78 ans	Suisse	A la retraite	27.04.11
Homme	54 ans	Portugais	Concierge	04.05.11

Habitants				
Nom	Age	Nationalité	Emploi	Rencontre le
Femme	34 ans	Française	Infirmière	18.05.11
Femme	34 ans	Suisse	Enseignante	18.05.11
Femme	53 ans	Suisse	Libraire	16.05.11
Femme	39 ans	Suisse	Bio-informaticienne	12.05.11
Homme	71 ans	Suisse	A la retraite	28.04.11

Annexe n°3 : canevas d'entretien avec les habitants

Entretiens avec les habitants du quartier « Avenue Victor-Ruffy »

Questions « générales »

1. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
 - a. 20-25 ans ; 26-30 ans ; 31-35 ans ; 36-40 ans ; 41-45 ans ; 46-50 ans ; 51-55 ans ; 56-60 ans ; 61-65 ans ; 66-70 ans ; 71-75 ans ; 76-80 ans ; 81 ans et + .
2. De quelle nationalité êtes-vous ?
3. Combien de personnes, vous y compris, vivent dans votre foyer ?
4. Est-ce que vous travaillez ?
 - a. Si oui, quelle est votre profession ? (quel niveau de formation, quel poste occupé, à responsabilités ou non ?)
5. Avez-vous toujours vécu dans ce quartier ?
 - a. Si non, depuis combien de temps habitez-vous ici ?

Questions « plantages »

6. Souhaiteriez-vous louer un plantage ?
 - a. Si oui, pourquoi n'en possédez-vous pas un ? Manque de temps, de disponibilité, etc.
7. Parlons de vos relations avec les jardiniers du plantage...
 - a. Connaissez-vous les jardiniers ?
 - b. Comment qualifieriez-vous vos relations avec les jardiniers?
Relations formelles/amicales, bonnes/mauvaises, solidarité/individualisme ...
 - c. Avez-vous fait des connaissances depuis que le plantage existe?
 - d. Est-ce que vous prenez part aux événements organisés dans le plantage?
8. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien le plantage

Questions « quartier, voisinage, espaces publics »

9. Pourquoi avez-vous choisi de venir vous établir dans ce quartier ?
 - a. Quels sont les éléments importants pour vous dans le choix de votre lieu de vie ?
10. Comme nous avons parlé avant de vos relations avec les jardiniers, nous allons parler maintenant de vos relations avec vos voisins...
 - a. Connaissez-vous vos voisins ?
 - i. A quel niveau ? Salutations, discussion, partage
 - b. Quelles sont vos relations avec ceux-ci?
 - i. *Relations formelles/amicales, bonnes/mauvaises, solidarité/individualisme ...*
 - c. A quelle fréquence est-ce que vous êtes en relations avec vos voisins ?
11. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien les espaces publics du quartier
12. Donnez-moi cinq adjectifs qui selon vous qualifient bien votre quartier
13. Mon travail de mémoire traite de l'importance de la nature en ville, afin de donner de la qualité aux espaces publics, et comme élément qui crée des liens entre les gens d'un même quartier. Je souhaite savoir dans quelle mesure un aménagement naturel requalifie un espace. Selon vous, est-ce que le plantage de l'Avenue Victor Ruffy contribue à donner de la qualité à l'espace et au quartier ?

Annexe n°4 : canevas d'entretien avec Jean-Christophe Bourquin

Entretien Jean-Christophe Bourquin, municipal en charge du département « Sécurité sociale et environnement », 1^{er} juin 2011

Politique de la ville

1. Quelle est la politique de la ville de Lausanne en termes d'aménagement des espaces publics ?
 - a. Quelle est la place donnée aux aménagements naturels, aux espaces verts au sein des espaces publics ?
 - b. La ville de Lausanne accorde-t-elle une importance particulière à la création de lien social au sein de ces espaces publics ?
 - i. Si oui, quels sont les aménagements réalisés afin de générer du lien social ?
2. En termes d'aménagements des espaces publics / des espaces verts, est-ce que l'on sent une demande au sein de la population ? Est-ce que l'on peut parler de l'existence d'une demande, d'un besoin de la part de la population de disposer d'espaces de délassements et de rencontres ?
3. Vous êtes à la tête du département « Sécurité sociale et environnement » depuis 2006, quelle orientation avez-vous voulu donner à ce service depuis votre arrivée, et plus particulièrement en ce qui concerne le Service des parcs et promenades ? Quels changements avez-vous initiés ?

Plantages

4. Le projet des plantages est un projet qui a vu le jour en 1996, bien avant que vous soyez élu à la Municipalité.
Ainsi, lorsque vous avez repris les rennes du département, comment avez-vous perçu ce projet ?
 - a. S'agit-il d'un projet qui vous a motivé dès le début ? Comment vous êtes-vous impliqué dans ce projet ?
 - b. Lorsque vous avez repris ce projet quelle orientation, quelle impulsion avez-vous souhaité lui donner ?
 - c. Quelles conditions avez-vous posées pour la réalisation de nouveaux plantages ? Quels changements avez-vous entrepris de mettre en place ?
 - d. Par conséquent, comment le projet a-t-il évolué depuis que vous êtes à la tête de ce département ? A-t-il évolué dans le sens que vous souhaitiez ?
5. La pérennisation et le développement des plantages vous ont-ils permis de vous rapprocher de la population, en répondant davantage à sa demande par exemple ?
6. Le projet de plantages de la ville de Lausanne est un projet assez novateur en Suisse romande. La ville de Lausanne a très rapidement été perçue comme pionnière avec son projet.
Par conséquent, comment avez-vous « exploité » ce statut de pionnier ?
 - a. Est-ce que cela vous a permis d'être en contact avec d'autres élus, intéressés par votre projet ?
 - b. Comment avez-vous communiqué au sujet de ce projet ?
7. Quelle est votre vision d'avenir pour le projet de plantation ?
 - a. Selon vous, quelles conditions devront être remplies afin d'inscrire ce projet dans la durée ?
 - b. Y a-t-il une volonté d'élargir la portée de ce projet, en travaillant avec d'autres acteurs par exemple ? (régies, propriétaires, etc.)

Annexe n°5 : canevas d'entretien avec Yves Lachavanne

Entretien Yves Lachavannes, architecte-paysagiste au Service des parcs et promenades de la ville de Lausanne, 7 juin 2011

Questions « historique »

1. Qu'est-ce qui a donné l'impulsion de la réalisation des plantages, il y a plus de 15 ans, en 1995 ?
 - a. Pourquoi est-ce que ce type d'aménagement a été choisi plutôt qu'un autre ?
2. Lors de la création de ces espaces, quels étaient les buts en termes d'aménagement des espaces publics ?
3. Et en termes de nature en ville et d'environnement ? Volonté claire de réintroduction de nature en ville ?
4. Enfin, quelle était la volonté en termes de création de lien social ? S'agit-il de quelque chose qui avait été pensé en amont ou qui est arrivé par la suite ?
5. Dès le moment où les plantages ont été pensés, qu'est-ce qui a été fait pour leur réalisation ? Quels processus ont été mis en place ?
 - a. Comment s'est passé/se passe le choix des quartiers dans lesquels les plantages sont réalisés ? (quartiers denses, quartiers où manque de lieux de rencontre/détente/nature, etc)
 - b. Comment s'est passé le choix des critères d'octroi des parcelles aux jardiniers ?
 - i. Existe-t-il des « obligations » / « contraintes » en termes de jardinage écologique ? Existe-t-il une charte ou quelque chose donnant aux jardiniers un « cadre » qu'ils doivent suivre concernant l'utilisation de produits chimiques, les engrais ou autre ?

Questions « lien avec la population »

6. Est-ce que la population est associée à la création des plantages ?
 - a. Si oui, est-ce que cela se fait depuis le début du projet ou c'est arrivé en cours de route ?
 - b. Dans quelle mesure (conception, réalisation, constructions, ...)?
7. Au début, comment l'idée des plantages a-t-elle été reçue par la population ?
 - a. Est-ce qu'en 15 ans, les mentalités ont changé ? Plus ou moins facile maintenant de faire passer l'idée dans la population ?
 - b. Avez-vous faire face à des conflits dans certains quartiers, par rapport à l'usage des espaces ?
8. Pensez-vous que la population est satisfaite de ces endroits qui sont mis à leur disposition ?
 - a. Les habitants sont-ils en demande d'aménagements de la sorte ? Existe-t-il des listes d'attente pour l'obtention d'une parcelle p.ex ?
 - b. Comme vous êtes plutôt sur le terrain, est-ce que vous avez un retour de la part de la population, des jardiniers, des habitants des quartiers concernés ?

Questions « pratiques »

9. Généralement, qui sont les propriétaires des parcelles sur lesquels sont réalisés les plantages ?
 - a. Et dans le cas du plantage de l'Avenue Victor-Ruffly ?
10. Quel est le rôle du service des parcs et promenades dans la gestion de ces espaces ?
 - a. Vous rendez-vous régulièrement sur le terrain afin d'entretenir ?
 - b. Avez-vous un rôle de conseil à jouer ?

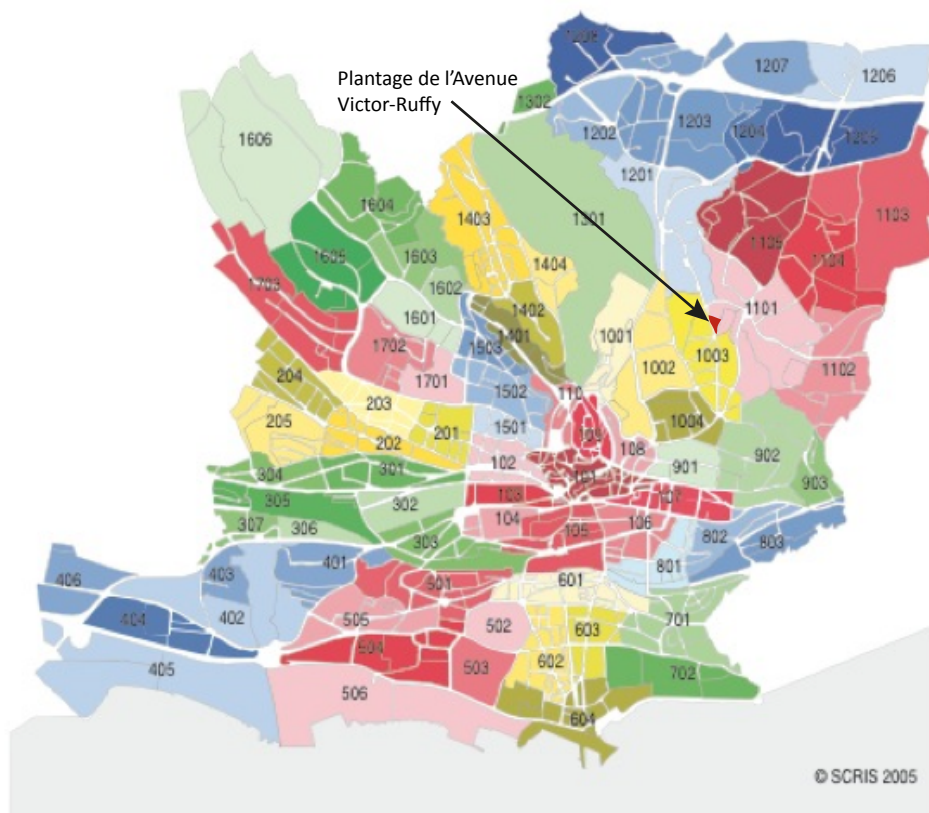
11. Si l'on s'intéresse maintenant davantage au plantage que j'ai choisi d'étudier, c'est-à-dire celui de l'avenue Victor-Ruffy, quelle est l'histoire de la création de ce plantage ?
 - a. Quelles sont les dimensions de la parcelle sur lequel le plantage prend place ?

Questions « constat + avenir »

12. Quels sont vos constats par rapport à ces plantages, notamment par rapport aux thématiques suivantes :
 - a. Création de lien social
 - b. Réintroduction de nature en ville
 - c. Requalification des espaces publics
13. Quel bilan tirez-vous après plus de 15 ans de fonctionnement des plantages ?
 - a. Quelles améliorations apporteriez-vous à ces espaces ? Quelles seraient les conditions cadres à mettre en place afin de pérenniser ce projet ?
 - b. Quels sont les projets en cours, les réalisations prévues, les futurs plantages ?

Annexe n°6 : quartiers et secteurs lausannois, selon l'étude du SCRIS, 1989.

QUARTIERS ET SECTEURS STATISTIQUES LAUSANNOIS



1-Centre 101-Rue Centrale 102-Chauderon 103-Flon 104-Montbenon 105-Gare/Petit-Chêne 106-Georgette 107-Avant-Poste 108-Marterey 109-Cité 110-Riponne/Tunnel	4-Montoie/Bourdonnette 401-Montoie 402-Vallée de la Jeunesse 403-Pyramides 404-Près-de-Vidy 405-Bourget 406-Bourdonnette	8-Florimont/Chissiez 801-Florimont 802-Av. Rambert 803-Chissiez 9-Mousquines/Bellev. 901-Mon-Repos 902-Av. Secrétan 903-Ch. de la Vuachère	12-Sallaz/Vennes/Séchaud 1201-La Sallaz 1202-Vennes 1203-Route de Berne 1204-Valmont 1205-Grangette 1206-Praz-Séchaud 1207-Ch. des Roches 1208-Grand-Vennes	16-Bossons/Blécherette 1601-Stade 1602-Ancien-Stand 1603-Bois-Memmet 1604-Bois-Gentil 1605-Bossons 1606-Blécherette
2-Maupas/Valency 201-Maupas 202-Av. d'Echallens 203-Montétan 204-Chablière 205-Valency	5-Montriond/Cour 501-Marc-Dufour 502-Milan 503-Les Cèdres 504-Cour 505-Mont-d'Or 506-Bellerive	10-Vallon/Béthusy 1001-Le Vallon 1002-Hôpitaux 1003-Victor-Ruffy 1004-Béthusy	13-Sauvabelin 1301-Sauvabelin 1302-Pré-Fleuri	17-Beaulieu/Grey/Boisy 1701-Beaulieu 1702-Bergières 1703-Pierrefleur
3-Sébeillon/Malley 301-Rue de Morges 302-Rue de Sébeillon 303-Tivoli 304-Prélaz 305-Gare de Sébeillon 306-Av. de Provence 307-Malley	6-Sous-Gare/Ouchy 601-Grancy 602-Harpe 603-Av. d'Ouchy 604-Ouchy	11-Chailly/Rovéréaz 1101-Chailly 1102-Plaisance 1103-Bois de Rovéréaz 1104-Craivavers 1105-Devin	14-Borda/Bellevaux 1401-Borde 1402-Rouvraie 1403-Bellevaux 1404-Rte du Signal	90-Zones foraines 9010-Les Râpes ¹ 9020-Montheron ¹ 9030-Vernand ²
	7-Montchoisi 701-Montchoisi 702-Elysée		15-Vinet/Pontaise 1501-Pré-du-Marché 1502-Valentin 1503-Pontaise	¹ Non représentés sur la carte